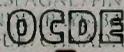


1988/1989

# ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

◆  
**SUISSE**



ETUDES ECONOMIQUES  
DE L'OCDE

**SUISSE**



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE, 1989

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :  
M. le Chef du Service des Publications, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	9
<b>I. Evolution récente</b>	11
Une économie en pleine expansion	11
Les tensions du marché du travail	17
La faiblesse persistante de l'inflation	20
La contraction de l'excédent extérieur courant	24
<b>II. Principales caractéristiques de la reprise après le deuxième choc pétrolier</b>	36
La phase actuelle d'expansion comparée aux précédentes	36
L'économie vue du côté de l'offre	40
Les déterminants de l'investissement dans les années 80	42
Potentiel de production	43
<b>III. Politique économique</b>	44
La politique monétaire dans le nouveau cadre réglementaire	44
Une politique budgétaire de soutien	52
<b>IV. L'économie en 1989 et 1990</b>	66
<b>V. Les conséquences économiques du vieillissement démographique</b>	69
Facteurs démographiques	69
Aspects économiques	75
Effet sur les finances publiques	77
Effet sur l'épargne	86
Effet sur le marché du travail	89
Effets macro-économiques	95
Résumé	97
<b>VI. Conclusions</b>	98
<b>Notes et références</b>	104

## *Annexes*

I. Un modèle du bloc de l'offre de l'économie suisse	110
II. Chronologie économique	114
<b>Annexe statistique</b>	<b>119</b>

## **Tableaux**

### *Texte*

1. Décomposition de la croissance de la consommation privée	14
2. Origine et emploi des ressources	16
3. Marché du travail	18
4. Evolution des prix	21
5. Exportations par régions	26
6. Classification des industries manufacturières	32
7. Balance des paiements	34
8. Comparaison des phases de reprise	36
9. Partage entre la croissance de la production et l'inflation	39
10. Agrégats monétaires et croissance du PIB	47
11. Taux d'intérêt nominaux et réels dans quelques pays de l'OCDE	49
12. Comptes des administrations publiques	53
13. Budget de l'administration centrale	55
14. Plan financier de la Confédération pour 1990-91 et perspectives pour 1992	62
15. Prévisions à court terme	67
16. Structure d'âge	74
17. Taux de dépendance	76
18. Dépenses publiques	77
19. Evolution prévue du taux de cotisation effectif	79
20. Coût de la santé, par âge	83
21. Indices choisis de recettes et de dépenses des assurances-maladie reconnues, 1986	83
22. Epargne par secteurs	86
23. Population active potentielle	89
24. Taux de participation des personnes âgées	93

### *Annexe statistique*

Quelques statistiques rétrospectives	120
A. Produit national brut (aux prix courants)	121

B.	Produit national brut (aux prix de 1970)	122
C.	Prix de gros	123
D.	Masse monétaire	124
E.	Taux d'intérêt et marché des capitaux	124
F.	Commerce extérieur par régions	125
G.	Commerce extérieur par catégorie de produits	126
H.	Balance des paiements	127

## Graphiques

### *Texte*

1.	L'expansion actuelle : comparaison internationale	12
2.	Consommation privée et taux d'épargne	13
3.	PIB et production industrielle	17
4.	Taux d'activité des femmes	19
5.	Prix, salaires et coûts	22
6.	Coûts de main-d'œuvre et productivité	24
7.	Indicateurs de la compétitivité	27
8.	Coûts et prix relatifs	28
9.	Intensité de R&D dans le secteur manufacturier et exportations de produits de haute technologie	30
10.	Avantage comparatif révélé dans les industries manufacturières	33
11.	Comparaison des cycles conjoncturels	37
12.	Part de l'investissement des entreprises	38
13.	Evolution effective et estimée de l'investissement et de l'emploi dans le secteur des entreprises	41
14.	Expansion effective et simulée de la monnaie centrale ajustée	45
15.	Taux d'intérêt et taux de change	50
16.	Versements nets d'intérêts de la Confédération	57
17.	Variations conjoncturelles et structurelles des soldes financiers des administrations	60
18.	Mouvement démographique en Suisse depuis 1900	70
19.	Pyramides d'âge	72
20.	Effet de l'immigration sur le taux de cotisation effectif à la sécurité sociale	80
21.	Taux de participation	91

*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la Suisse par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 17 avril 1989.*

•

*Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 2 mai 1989.*

•

*L'étude précédente de la Suisse a été publiée en avril 1988.*

## STATISTIQUES DE BASE DE LA SUISSE

### LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	41.3	Villes principales, estimation pour 1987 (milliers d'habitants) :	
Terres cultivées, prairies et pâturages (milliers de km <sup>2</sup> , en 1972)	20.2	Zurich	351.1
Forêts (milliers de km <sup>2</sup> , en 1972)	10.5	Bâle	173.6
		Genève	164.4
		Berne	137.6

### LA POPULATION

Population totale, moyenne de 1987, estimation (milliers)	6 619	Nombre de travailleurs étrangers (milliers) :	
Habitants par km <sup>2</sup>	160	Décembre 1987	735.7
Taux d'accroissement net de la population, moyenne annuelle 1984-1987 (par 1 000 habitants)	6	Augmentation annuelle moyenne du nombre de travailleurs étrangers, recensement d'août (milliers) :	
Population active civile occupée, en 1987 (milliers)	3 273	1962-1972	16.8
Répartition en % :		1973-1987	-5.3
Agriculture	6.6		
Industrie et bâtiment	37.4		
Autres activités	56.0		

### LA PRODUCTION

Produit national brut en 1987 (milliards de francs suisses)	266.3	Valeur ajoutée par origine en 1985 (en % du PIB au coût des facteurs) :	
Accroissement du volume du PNB (moyenne annuelle 1984-1987, en %)	2.1	Agriculture	3.6
Formation brute de capital fixe en 1987 (en % du PNB)	24.2	Industrie	27.9
Accroissement du volume de la formation brute de capital fixe (moyenne annuelle 1984-1987, en %)	7.3	Bâtiment	7.6
		Services	60.9

### L'ÉTAT<sup>1</sup>

Consommation publique en 1987 (% du PNB)	12.5	Composition de l'Assemblée fédérale (%) :	
Recette en 1987 (% du PNB)	26.2	Conseil national	Conseil des États
Dette publique en % des recettes courantes (1987) <sup>2</sup>	118.7		
		Démocrates-chrétiens	21.0
		Radicaux démocrates	25.5
		Socialistes	21.0
		Union démocratique du centre	12.5
		Divers	20.0
		Dernières élections : 1987	8.7
		Prochaines élections : 1991	8.7

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en % du PNB, moyenne annuelle 1984-1987	35.3	Importations de biens et services, en % du PNB, moyenne annuelle 1984-1987	34.9
Exportations de marchandises, fob, millions de dollars des É.-U., en 1988	50 614	Importations de marchandises, caf, millions de dollars des É.-U., en 1988	55 950
Répartition en pourcentage :		Répartition en pourcentage :	
Par région, en 1988 :		Par région, en 1988 :	
Pays de l'OCDE	78.6	Pays de l'OCDE	90.3
Pays de la CEE	56.0	Pays de la CEE	71.7
Pays de l'OPEP	3.9	Pays de l'OPEP	1.1
Par groupe CTCI, en 1987 :		Par groupe CTCI, en 1987 :	
Alimentation, boissons et tabacs (sections CTCI 0 et 1)	3.0	Alimentation, boissons et tabacs (sections CTCI 0 et 1)	7.1
Matières premières (2, 3, 4)	1.3	Matières premières (2, 3, 4)	7.5
Articles semi-ouvrés et produits chimiques (5 et 6)	41.2	Articles semi-ouvrés et produits chimiques (5 et 6)	33.1
Articles manufacturés (7, 8 et 9)	54.4	Articles manufacturés (7, 8 et 9)	52.3

### LA MONNAIE

Unité monétaire : le franc suisse		Unités monétaires par dollar des É.-U., moyenne journalière :	
		Année 1988	1.4630
		Avril 1989	1.6460

1. Confédération, Cantons et Communes.

2. Finances de la Confédération, dette consolidée.

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

**PAGE BLANCHE**

## Introduction

Les résultats de l'économie helvétique ont été, en 1988, plus satisfaisants qu'on ne l'avait généralement prévu au lendemain de la crise boursière d'octobre 1987. Loin de se ralentir, la croissance du PIB s'est poursuivie au rythme soutenu de 3 pour cent, tandis que les ressources humaines et physiques demeuraient intégralement employées. Ce dynamisme inattendu s'est reflété sur les perspectives pour 1989 qui paraissent maintenant plus favorables qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois. L'amélioration observée est, en partie, le résultat de la vigueur de l'investissement des entreprises constatée ces dernières années, ainsi que du redressement de la productivité totale des facteurs et du taux potentiel de croissance économique qui en a été le corollaire. Les conditions de base sont ainsi réunies pour que les revenus réels continuent de progresser et pour que la compétitivité internationale des produits helvétiques s'améliore.

Le dynamisme de l'activité économique a été, dans une certaine mesure, la conséquence de la détente de la politique monétaire au lendemain du krach de 1987 et de l'orientation expansionniste de la politique budgétaire. L'évaluation de la politique monétaire est rendue difficile par les importantes modifications réglementaires devenues effectives depuis le début de 1988. Néanmoins, malgré un taux de chômage inférieur à 1 pour cent de la population active et malgré l'action moins restrictive des pouvoirs publics, l'économie n'a guère manifesté de signes de surchauffe, et bien que se redressant légèrement, le rythme de hausse des prix à la consommation de la Suisse est resté l'un des plus faibles de la zone de l'OCDE. Ces derniers temps, cependant, on a pu constater une aggravation des tensions sur le marché du travail et des contraintes de capacité, notamment dans le secteur de la construction.

D'importants changements sont à prévoir sur le plan des finances publiques dans la mesure où une nouvelle législation doit se substituer à la loi fiscale fédérale qui vient à expiration. Dans l'idéal, le nouveau système fiscal devrait, tout à la fois, atténuer autant que faire se peut les distorsions qui entravent l'efficacité de l'économie, et tenir compte des implications pour la Suisse des efforts menés par la Communauté européenne en vue de l'ouverture d'un grand marché unifié en 1992. De

plus, le recul du taux de natalité, déjà faible, au cours des dernières décennies a réduit l'expansion démographique du pays et modifiera fondamentalement la pyramide des âges dans un avenir relativement proche. Cette évolution démographique imposera vraisemblablement une charge financière croissante au système de sécurité sociale et les autorités devront donc adopter une politique adéquate en la matière.

Dans le premier chapitre de la présente étude, on examinera l'évolution économique intervenue depuis la fin de 1987, en considérant plus particulièrement la compétitivité des industries exportatrices. Le chapitre II comparera la reprise économique actuelle à celles qui l'ont précédée pour en dégager les traits caractéristiques, en tentant d'expliquer les raisons de la fermeté des investissements des entreprises et ses implications pour la croissance future. Les problèmes posés par la conduite de la politique monétaire dans le cadre des nouvelles réglementations seront exposés au chapitre III, de même que l'orientation récente de la politique budgétaire et certains aspects de la réforme fiscale envisagée. Les perspectives à court terme, qui demeurent favorables, seront analysées au chapitre IV, le chapitre V étant consacré aux conséquences économiques du vieillissement de la population pour le système de sécurité sociale de la Suisse. Les principales conclusions de l'étude et les conséquences à en tirer pour la conduite de l'action gouvernementale seront, enfin, résumées au sixième et dernier chapitre.

## I. Evolution récente

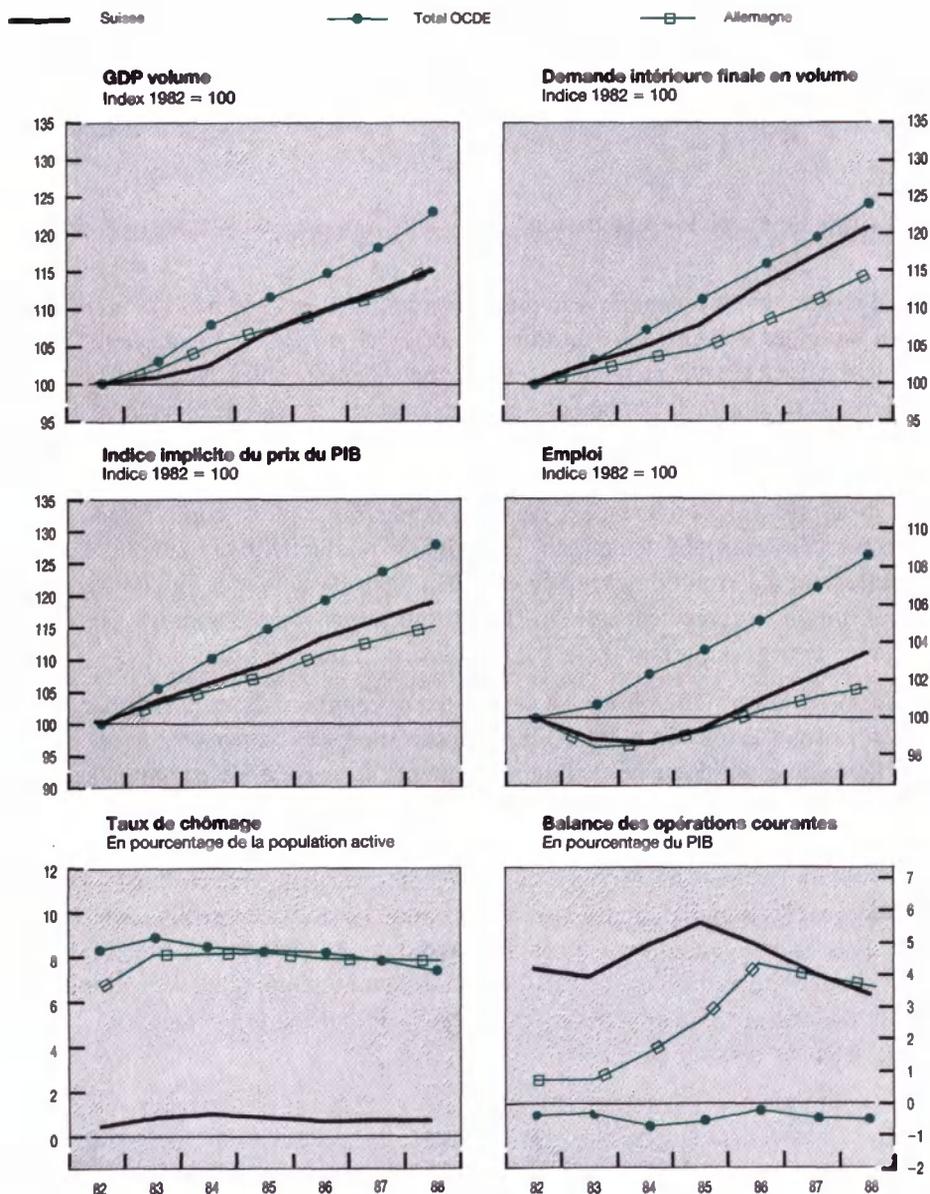
### Une économie en pleine expansion

Le redressement économique actuel, qui a démarré en 1983, n'a marqué aucun signe d'essoufflement en 1988 ; en fait, la croissance du PIB – 3 pour cent – a été nettement plus élevée que ne l'indiquaient les prévisions officielles. Néanmoins, si l'on considère l'ensemble de la période d'expansion en cours, le taux de croissance réel de la production de la Suisse est resté inférieur à celui de la zone de l'OCDE (graphique 1). Par rapport à l'Allemagne, la Suisse a connu, au cours de la présente phase de reprise, une croissance à peu près comparable mais, compte tenu de la progression plus marquée de l'emploi, ses gains de productivité ont été plus faibles. Contrairement à l'évolution observée en Allemagne, la demande intérieure finale s'est accrue plus rapidement que le PIB, ce qui a contribué à réduire l'excédent traditionnellement important de la balance des opérations courantes.

En 1988, la formation brute de capital fixe a connu un essor particulièrement vigoureux, sous l'effet d'un taux élevé d'utilisation des capacités, de pénuries persistantes de main-d'œuvre et d'un gonflement des carnets de commandes dans l'industrie<sup>1</sup>. Après trois années d'expansion à un rythme égal ou supérieur à 10 pour cent, les investissements en machines et outillage ont encore progressé de 7.5 pour cent. Dans le secteur des services (notamment dans les services bancaires, les assurances et le commerce), l'investissement semble avoir été encore plus dynamique que dans le secteur manufacturier, tandis que dans le bâtiment, il a continué de s'accroître plus rapidement que le PIB – les conditions météorologiques favorables du début de l'année lui ayant apparemment donné une impulsion supplémentaire –, à un taux de 4.6 pour cent.

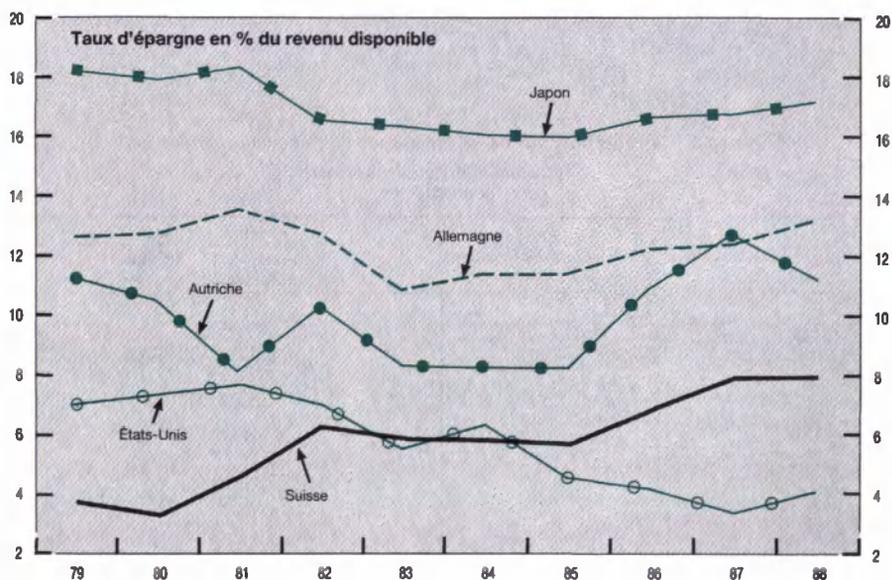
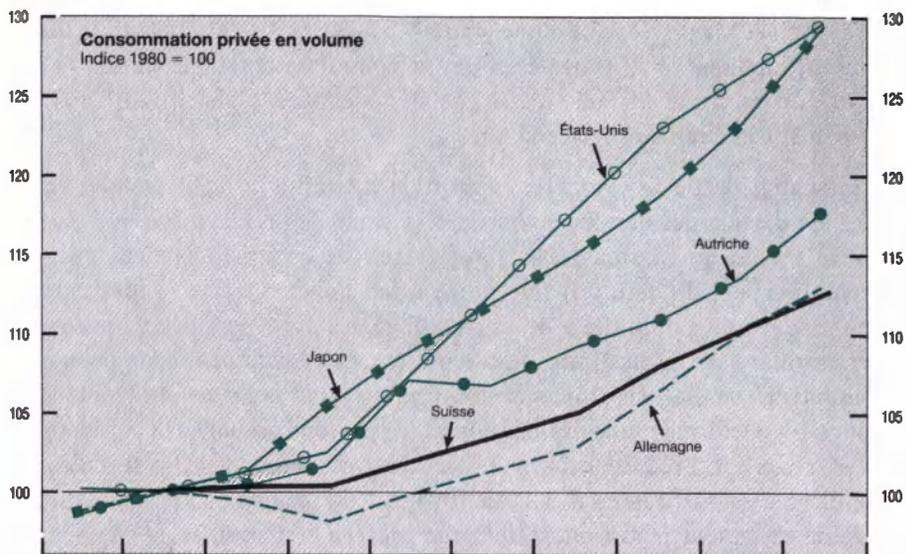
La consommation privée a marqué une légère accélération en termes réels pour atteindre 2.3 pour cent l'an dernier, dissipant ainsi les craintes d'une compression des dépenses des ménages à la suite de l'effondrement des marchés boursiers en 1987. La consommation privée a été soutenue par une progression un peu plus forte des rémunérations et par l'augmentation de l'emploi. Du fait de l'accélération de

# Graphique 1. L'EXPANSION ACTUELLE : COMPARAISON INTERNATIONALE



Source : OCDE, Comptes nationaux, Principaux indicateurs économiques, et estimations du Secrétariat.

Graphique 2. CONSOMMATION PRIVÉE ET TAUX D'ÉPARGNE



Source : OCDE, Comptes nationaux, et estimations du Secrétariat.

l'inflation, la croissance du revenu disponible réel a été légèrement moins rapide, s'établissant à 3 pour cent en 1988. Après la forte hausse des deux années précédentes, le taux d'épargne des ménages semble s'être stabilisé. L'accroissement de la consommation privée a été d'une régularité remarquable au cours de la dernière décennie (graphique 2). En même temps, et contrairement à l'évolution observée dans les autres pays, le taux d'épargne des ménages a, lui aussi, suivi assez régulièrement une tendance ascendante.

Il est difficile de trouver une explication satisfaisante à la montée du taux d'épargne au cours des dernières années. L'épargne de précaution semble ne jouer pratiquement aucun rôle en Suisse, où le taux de chômage est très bas. Cette augmentation pourrait donc être due, entre autres facteurs, au fait que la baisse des prix du pétrole, qui a réduit le coût du chauffage, n'a été répercutée qu'avec un très important retard sur les locataires (qui représentent 70 pour cent de la population). Cependant, des estimations économétriques établies pour la Suisse semblent indiquer que, dans le court terme, une désinflation imprévue tend à gonfler la consommation privée et, de ce fait, à réduire l'épargne<sup>2</sup>. Cette dernière aurait pu être stimulée par le niveau élevé des taux d'intérêt réels en 1986 et 1987, mais l'incidence quantitative estimée de ce facteur paraît plus faible que celle de l'inflation.

Tableau 1. **Décomposition de la croissance de la consommation privée**  
Taux annuel moyen de croissance  
Pourcentages

	Croissance de la consommation privée	dont part imputable à			
		Emploi	Revenu réel par salarié	Impôts et transferts	Taux d'épargne
<i>Suisse</i>					
1971-82	1.7	0.2	1.9	-0.6	0.2
1983-88	1.9	0.6	1.9	-0.3	-0.3
<i>Pays européens de l'OCDE</i>					
1971-82	2.7	0.2	2.9	-0.6	0.2
1983-88	2.7	0.7	1.7	-0.2	0.6
<i>OCDE</i>					
1971-82	3.0	0.9	2.4	-0.4	0.1
1983-88	3.4	1.4	1.7	-0.1	0.5

Note: Calculé sur la base de la formule suivante :

$c = e + (y - e) + (y^d - y) + (c - y^d)$ , dans laquelle  $c$  = croissance de la consommation effective ;  $e$  = croissance de l'emploi ;  $y$  = croissance du revenu réel par salarié ;  $y^d$  = croissance du revenu disponible réel par salarié.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Si l'on analyse les divers facteurs qui ont contribué à la croissance de la consommation, on observe que, depuis 1970, le plus important dans le cas de la Suisse, comme dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, paraît avoir été la progression du revenu réel par salarié (tableau 1). Le développement de l'emploi, qui joue, lui aussi, un rôle déterminant dans les autres pays – notamment aux Etats-Unis – a pris davantage d'importance en Suisse durant les années 80. L'effet de ce facteur a toutefois été compensé, pour moitié environ, par la hausse du taux d'épargne. La consommation a en outre bénéficié de l'atténuation de l'effet négatif des transferts nets au secteur public.

La consommation publique s'est, elle aussi, accrue à un rythme relativement rapide (+ 3.2 pour cent), en raison principalement de la progression de l'emploi dans les collectivités locales. La demande intérieure totale a donc globalement augmenté de 4.4 pour cent en 1988. La variation du solde de la balance extérieure en termes réels a continué de freiner l'accroissement de la demande, du fait d'une aggravation du déficit au titre des échanges de marchandises et d'une contraction, en volume, de l'excédent de la balance des services (tableau 2).

L'expansion ininterrompue de la production globale sur une période de six à sept ans masque néanmoins des différences notables entre les principaux secteurs de l'économie. La production industrielle, dont le taux de croissance a suivi à peu près celui du PIB de 1984 à 1986, a diminué (en chiffres désaisonnalisés) du quatrième trimestre de 1986 au deuxième trimestre de 1987, en même temps que l'on observait une baisse du taux d'utilisation des capacités dans l'industrie (graphique 3). En 1987, la production industrielle n'a été supérieure que de 0.6 pour cent en moyenne à son niveau de l'année précédente. L'emploi dans l'industrie a commencé de se contracter au début de 1987. Ainsi, tandis que l'ensemble de l'économie maintenait une croissance régulière, l'industrie a connu une brève récession, sous l'effet principalement de l'affaiblissement de la demande extérieure, la demande intérieure étant restée vigoureuse. Le ralentissement de la croissance des exportations semble avoir été imputable à l'appréciation marquée, en termes effectifs, du franc suisse au milieu de 1986. A partir de l'été 1987, l'expansion de la production industrielle a repris grâce au redressement de la demande d'exportations.

Le dynamisme du secteur des services a largement compensé ce marasme passager de l'activité industrielle. Comme dans les autres pays industriels avancés, la part des services dans la valeur ajoutée a augmenté au fil des ans pour atteindre 62 pour cent en 1985. La majeure partie de la production de services étant absorbée par l'économie intérieure, ce secteur est moins touché que les autres par les chocs externes tels que les fluctuations du taux de change, et, par ailleurs, il ne connaît pas

Tableau 2. Origine et emploi des ressources

	1987 à prix courants		Pourcentages de variation en volume <sup>1</sup> par rapport à la période précédente, taux annuels désaisonnalisés						
	En millions de FS	En pourcentage du PNB	Moyenne 1984-86	1987	1988	1987		1988	
						I	II	I	II
Consommation privée	150 060	56.4	2.2	2.0	2.3	2.4	1.3	2.8	2.2
Consommation publique	33 150	12.4	3.6	2.3	3.2	1.6	3.1	3.1	3.2
Formation brute de capital fixe	64 370	24.2	7.1	7.6	5.8	6.1	8.8	5.1	5.3
Construction	41 870	15.7	3.6	5.1	4.6	4.1	5.9	4.0	4.4
Machines et outillage	22 500	8.5	12.9	11.3	7.5	8.9	12.9	6.5	6.5
Demande intérieure finale	247 580	93.0	3.7	3.6	3.4	3.4	3.7	3.5	3.3
Variation de la formation de stocks <sup>2,3</sup>	5 650	2.1	1.6	0.6	1.2	-0.4	-0.2	2.3	0.3
Exportations de biens et de services	90 245	33.9	4.4	1.7	5.4	1.0	10.2	2.8	5.6
Importations de biens et de services	88 345	33.2	6.1	5.4	7.9	5.3	7.9	8.5	6.9
Variation du solde extérieur <sup>2</sup>	1 900	0.7	-2.3	-2.1	-1.8	-2.4	0.4	-3.3	-1.3
Produit intérieur brut	255 130	95.8	3.5	2.3	3.0	0.8	4.1	2.7	2.4
Produit national brut	266 270	100.0	2.6	1.6	2.0				
Indice implicite du prix du PIB			3.3	2.5	3.0	2.8	1.0	3.9	3.3
Indice implicite du prix de la consommation privée			2.0	1.6	2.0	2.3	2.3	1.8	2.2
Indice de la production industrielle			4.2	0.6	7.2	-0.3	1.5	6.3	7.8

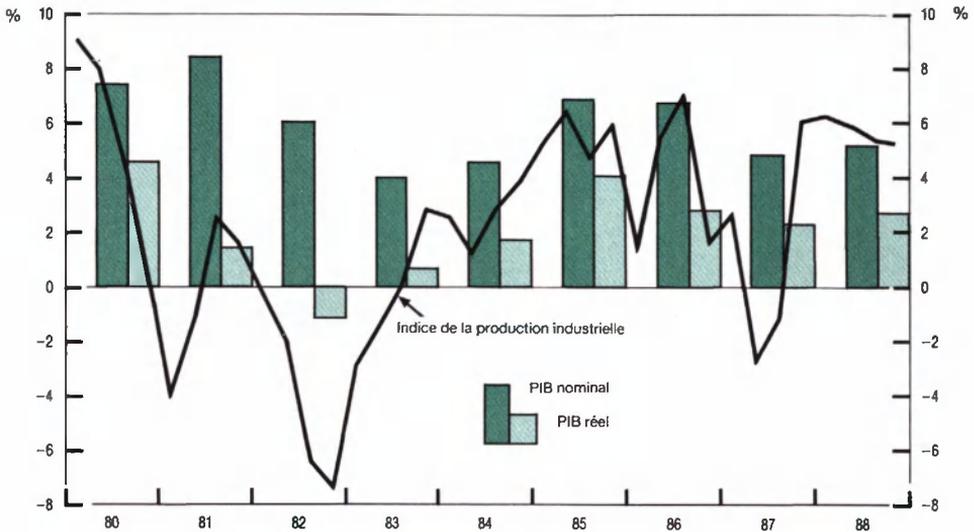
1. Aux prix de 1970.

2. En pourcentage du PIB de la période précédente.

3. Ce poste est en partie une valeur résiduelle ; il comporte aussi les erreurs statistiques.

Source : Département fédéral de l'économie publique, *La vie économique* ; Office fédéral de la statistique, *Reflets de l'économie* ; Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 3. **PIB ET PRODUCTION INDUSTRIELLE**  
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Source : OCDE, *Principaux indicateurs économiques*, et estimations du Secrétariat.

de cycle des stocks. La fermeté de la reprise actuelle pourrait donc partiellement tenir à l'importance des services dans la valeur ajoutée.

### Les tensions du marché du travail

Malgré le recul de l'emploi industriel, la croissance de l'emploi total s'est accélérée pour s'établir à 1.2 pour cent en 1987, et elle s'est poursuivie à peu près au même rythme en 1988 (tableau 3). Du fait de la forte expansion des activités de services, la plupart des emplois créés l'ont été dans ce secteur et, en second lieu, dans le secteur du bâtiment. La nette augmentation de la population active a tenu, pour une grande part, à l'accroissement du nombre des travailleurs immigrés. Le taux de chômage a reculé, revenant de 0.8 pour cent en 1987 à 0.7 pour cent en 1988. La

Tableau 3. **Marché du travail**

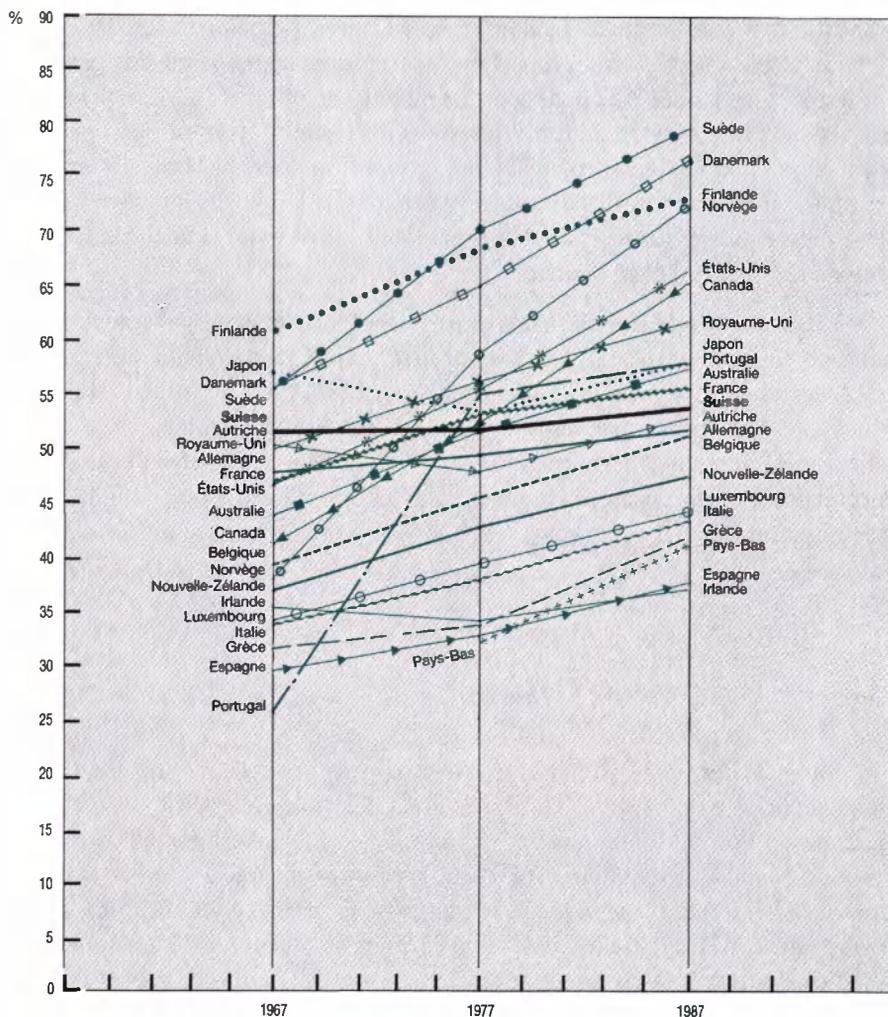
	1985	1986	1987	1988	1987				1988			
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	En milliers	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente										
Emploi total <sup>1</sup>	3 102	1.1	1.2	1.3	1.4	1.2	1.4	0.9	1.3	1.2	1.1	1.2
<i>dont</i> : Industrie	830	1.5	-0.1	0.0	0.5	0.0	-0.3	-0.4	-0.4	-0.1	0.2	0.4
Bâtiment	337	0.8	0.9	1.4	2.6	0.5	0.7	-0.1	1.4	1.4	1.6	1.2
Services	1 751	1.1	1.9	1.8	1.6	2.0	2.4	2.0	2.2	1.8	1.5	1.6
	En heures											
Durée hebdomadaire dans l'industrie	43.1	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	-0.5	-0.7	-0.7	-0.9	-0.7
		En nombre										
Marché du travail <sup>2</sup>												
Chômeurs complets	27 025	22 770	21 918	19 524	25 209	21 579	19 837	21 045	23 153	19 838	17 521	17 584
<i>dont</i> : Etrangers (en %)	33.1	35.3	39.0	41.0	37.6	39.7	39.6	39.3	41.0	41.4	41.3	39.8
Taux de chômage (en %)	1.0	0.8	0.8	0.7	0.9	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
Places vacantes	8 549	11 470	13 196	14 368	11 798	13 882	13 833	13 271	13 852	14 134	14 658	14 828
Chômage partiel	2 133	2 058	4 142	3 947	4 560	4 278	3 129	4 602	6 491	5 022	2 046	2 231
Heures chômées (milliers)	126.3	112.6	214.0	196.0	278.8	213.1	138.8	225.2	357.6	241.4	88.0	97.0

1. Population active occupée, agriculture non comprise. Les données annuelles sont les moyennes des quatre trimestres.

2. Moyennes des chiffres mensuels en fin de mois.

Source : Département fédéral de l'économie publique. *La vie économique* ; Office fédéral de la statistique. *Reflets de l'économie* ; Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 4. TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES<sup>1</sup>



1. Le taux d'activité des femmes est défini comme la population active féminine, de tous âges divisée par la population féminine âgée de 13 à 64 ans. Les données les plus récentes sont celles de 1986 pour la Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse et celles de 1985 pour la Grèce et la Nouvelle-Zélande.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, septembre 1988.

situation varie cependant sensiblement selon les régions : dans seize des vingt-six cantons, le taux de chômage était égal ou inférieur à la moyenne nationale alors que dans trois cantons, il atteignait jusqu'à 2 pour cent.

Divers indicateurs confirment l'impression de tension que donne actuellement le marché du travail de la Suisse. Le nombre de vacances d'emploi déclarées s'est accru de 9 pour cent en 1988, et la proportion d'entreprises connaissant des pénuries de main-d'œuvre est passée à 47 pour cent. La plupart des offres d'emploi non satisfaites concernaient des postes de haut niveau, mais il semble y avoir eu aussi pénurie de main-d'œuvre non qualifiée, en particulier dans les services. Ce sont, apparemment, les banques et les compagnies d'assurances qui ont eu le plus de mal à trouver de la main-d'œuvre, suivies de près par plusieurs branches d'activité industrielles telles que l'électrotechnique et l'électronique.

S'il est vrai que le marché du travail suisse fonctionne actuellement dans des conditions de plein emploi, il semble subsister – indépendamment de l'emploi de travailleurs étrangers – un potentiel local inutilisé. Ainsi, le taux d'activité des femmes est plus faible que dans un certain nombre d'autres pays de l'OCDE (graphique 4). Il y a à cela diverses raisons, dont l'une est peut-être l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes. D'après les chiffres concernant les ouvriers du secteur manufacturier, cet écart serait plus marqué en Suisse que dans les autres pays<sup>3</sup>.

## **La faiblesse persistante de l'inflation**

Comme on devait s'y attendre, la faiblesse exceptionnelle du taux d'inflation en 1986 – due principalement à la baisse des prix du pétrole et des produits de base et à l'appréciation du taux de change – ne pouvait persister une fois que l'effet de ces facteurs spéciaux s'atténuerait. En 1987, bien que les prix à l'importation aient encore baissé et que le franc suisse se soit apprécié en termes effectifs, l'impact de ces deux facteurs a été nettement moins marqué qu'un an plus tôt, et le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) est passé de 0.8 pour cent en 1986 à 1.4 pour cent en 1987 (tableau 4). Au début de 1988, le franc suisse a commencé à se déprécier et les prix de gros des importations ont augmenté, en particulier ceux des matières premières et des produits semi-finis. Les prix de gros des biens d'origine intérieure s'étant inscrits en hausse dès l'automne de 1987, l'indice des prix de gros est monté, au total, de 2.3 pour cent l'an dernier après avoir fléchi de 2 pour cent en 1987 (graphique 5), son rythme de hausse s'accélégrant même jusqu'à 4.7 pour cent (d'une

**Tableau 4. Evolution des prix**  
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

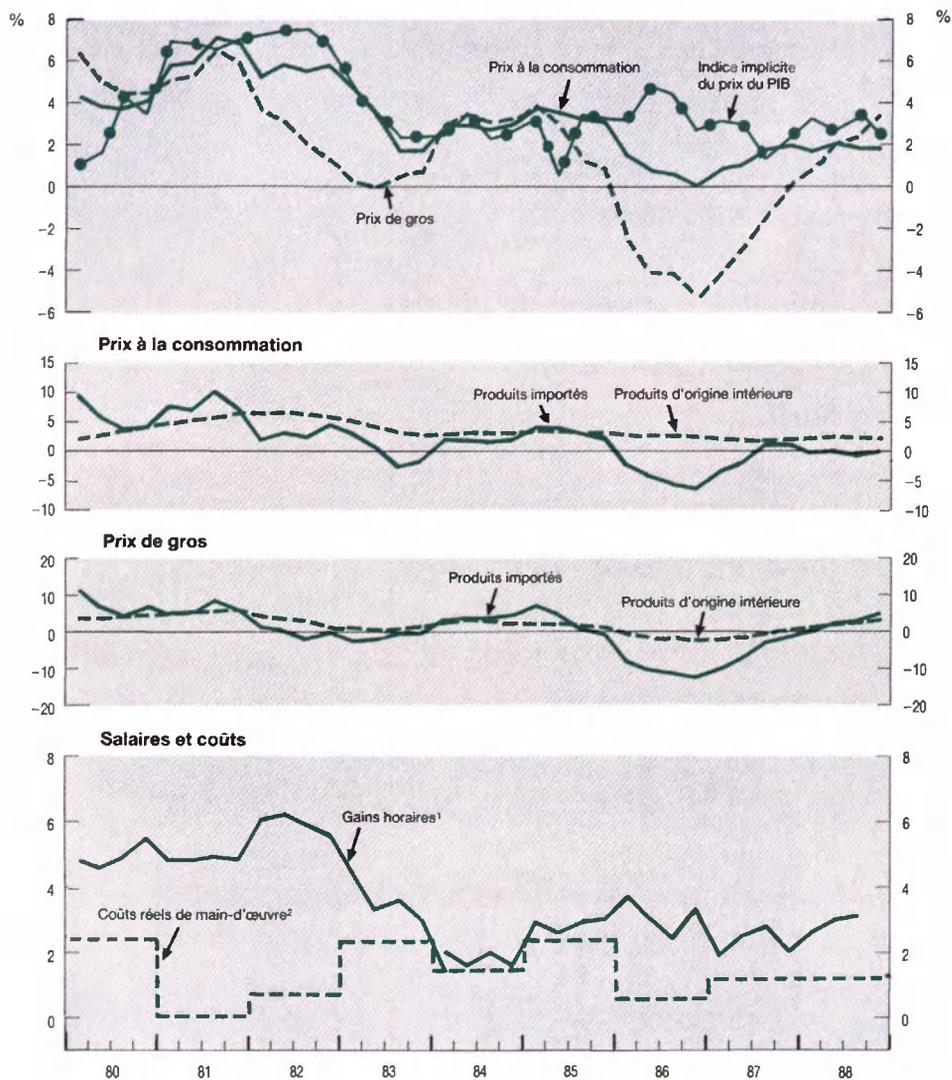
	Poids en pourcentage	1984	1985	1986	1987	1988	1987				1988			
							T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Indice des prix de gros (poids de 1963)	100.0	3.2	2.3	-4.0	-2.0	2.3	-4.1	-2.7	-1.3	0.1	1.0	2.1	2.5	3.5
Matières premières et produits semi-finis	61.4	3.5	2.1	-3.7	-3.1	3.8	-5.4	-4.0	-2.5	-0.2	1.6	3.1	4.5	6.1
Energie et produits connexes	9.0	2.6	3.2	-15.5	-3.8	-2.4	-9.7	-4.8	0.6	-0.5	-3.5	-2.2	-2.7	-1.1
Biens de consommation	29.6	3.0	2.3	0.8	0.5	1.2	0.4	0.3	0.2	1.0	1.4	1.9	1.0	0.7
Biens d'origine nationale	70.6	3.0	2.0	-1.3	-0.7	2.1	-1.7	-1.1	-0.7	0.6	1.3	2.0	2.3	3.0
Biens importés	29.4	4.0	2.9	-10.5	-5.4	2.7	-10.1	-6.8	-2.9	-1.1	0.0	2.4	3.2	5.0
Indice des prix à la consommation <sup>1</sup>	100.0	2.9	3.4	0.8	1.4	1.9	0.9	1.1	1.8	2.0	1.7	2.1	1.9	1.8
Biens	50.8	2.5	2.8	-2.0	0.4	0.9	-1.1	-0.2	1.3	1.5	0.9	1.3	0.7	0.9
Non durables	42.6	2.8	3.1	-2.7	0.2	0.9	-1.6	-0.5	1.4	1.5	0.8	1.4	0.6	0.9
<i>dont</i> : Produits alimentaires	21.0	3.8	3.0	1.3	1.1	2.5	1.1	0.5	1.1	1.6	2.3	3.3	2.0	2.2
Chauffage et éclairage	5.0	4.1	4.6	-24.6	-7.7	-5.4	-19.9	-12.9	3.5	2.9	-6.6	-3.6	-6.0	-5.2
Services	49.2	3.4	4.1	3.5	2.5	2.7	2.8	2.4	2.2	2.5	2.5	2.7	3.0	2.7
<i>dont</i> : Loyers	18.0	2.5	3.2	3.7	3.0	2.8	3.5	3.1	2.9	2.8	2.7	2.8	2.9	2.9
Biens d'origine nationale		3.3	3.4	2.9	2.2	2.6	2.5	2.2	2.0	2.2	2.4	2.7	2.7	2.4
Biens importés		2.1	3.6	-4.5	-0.6	0.0	-3.2	-1.6	1.3	1.3	-0.1	0.3	-0.4	0.2
Prix à l'exportation <sup>2</sup>		5.4	2.1	-0.3	-0.4	2.0	-0.2	0.9	-0.4	-1.8	0.8	0.8	3.6	2.7
Prix à l'importation <sup>2</sup>		5.5	3.3	-8.4	-3.0	1.6	-7.4	-4.4	0.7	-1.1	-1.8	1.3	2.9	3.6

1. Décembre 1982 = 100.

2. Variation de l'indice implicite des prix, sur la base des comptes nationaux.

Source : Département fédéral de l'économie publique, *La vie économique*; Office fédéral de la statistique, *Reflets de l'économie*.

Graphique 5. **PRIX, SALAIRES ET COÛTS**  
Variations par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1. Nouvelle série à partir du premier trimestre de 1984.

2. Rémunération par salarié divisée par l'indice implicite du prix du PIB.

Source : Département fédéral de l'économie publique, *La vie économique*, et Secrétariat de l'OCDE.

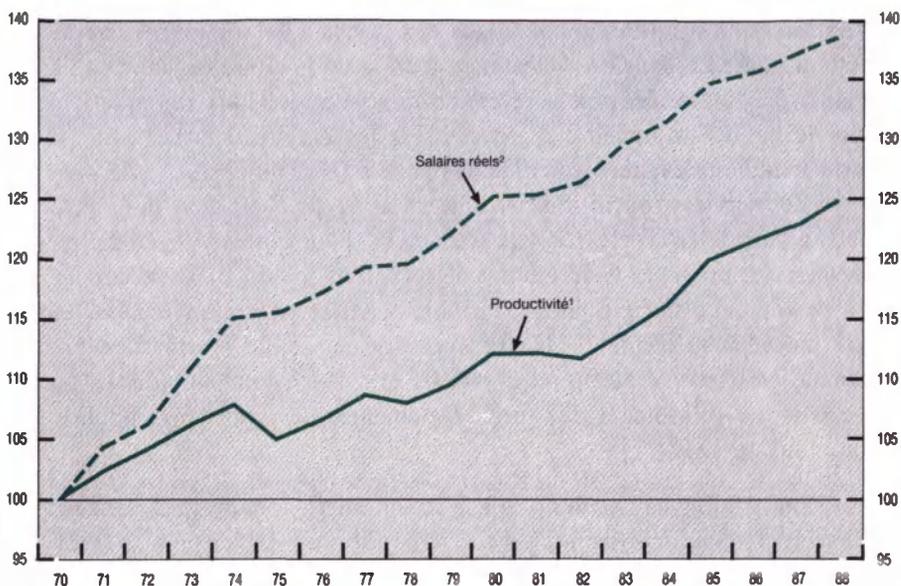
année sur l'autre) en mars 1989. Il a fallu un certain temps avant que cette progression ne se répercute sur les prix à la consommation, qui ont augmenté de 1.9 pour cent en 1988 et de 2.6 pour cent en avril 1989.

Cependant, les indicateurs généraux des tensions inflationnistes *intérieures* ne permettent guère de conclure à une aggravation de la situation dans ce domaine. C'est ainsi que l'indice des prix des biens de consommation hors alimentation et hors énergie, qui subit à un moindre degré les effets des facteurs externes et des mesures gouvernementales, s'est accru en 1988 au même rythme qu'en 1987 (2.2 pour cent). Les prix des services, autre indice supplétif utile de l'inflation intérieure, n'ont marqué qu'une légère accélération, passant de 2.5 pour cent en 1987 à 2.7 pour cent l'an dernier. La progression de l'indice de prix implicite du PIB, indicateur le plus général de l'inflation d'origine intérieure, paraît également être restée aussi faible que l'année précédente. Enfin, la légère accélération de la hausse des prix à la consommation observée au premier trimestre de 1989 a été imputable, pour une grande part, au relèvement des tarifs réglementés des transports publics et des télécommunications.

Suivant la faible hausse des prix à la consommation, la progression des salaires dans le secteur manufacturier ne s'est accélérée que d'un tiers de point, s'établissant à 2.9 pour cent en 1988. Les rémunérations dans le secteur du bâtiment, qui avaient pris du retard sur les salaires de l'industrie en 1987, ont augmenté un peu plus vite que la moyenne du fait du dynamisme de l'activité dans cette branche. Au total, la hausse des salaires nominaux dans le secteur secondaire est passée de 2.4 pour cent en 1987 à 3.0 pour cent en 1988, soit une progression des salaires réels d'environ 1 pour cent, comme l'année précédente. Selon des chiffres préliminaires, les marges bénéficiaires se seraient légèrement contractées en 1988. Comme on estime que la rémunération par salarié corrigée à l'aide de l'indice de prix implicite du PIB («taux de salaire réel») a augmenté un peu plus rapidement que la productivité du travail, la part des profits dans le revenu national semble avoir, elle aussi, cessé de s'élargir (graphique 6).

La hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre s'est maintenue à 2¾ pour cent. Jusqu'à présent, par conséquent, les pénuries de main-d'œuvre n'ont pas provoqué d'accélération des coûts du travail, ce qui aurait pu entraîner une poussée d'inflation. Afin de déterminer si les pressions qui s'exercent sur le marché du travail – telles qu'elles sont indiquées par le taux de chômage – ont atteint un niveau tel qu'elles risquent de déclencher une spirale salaires-prix, le Secrétariat a estimé une équation de salaire pour la Suisse<sup>4</sup>. Cette équation permet de calculer le taux de chômage «non accélérateur des salaires» (NAWRU), que l'on peut considérer comme un indicateur

**Graphique 6. COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE ET PRODUCTIVITÉ**  
Indice 1970 = 100



1. Production réelle par salarié.

2. Salaires et traitements par salarié corrigés par l'indice implicite du prix du PIB.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

approximatif du «taux de chômage naturel». Le calcul donne un NAWRU de 0.7 pour cent et semble indiquer que le taux de chômage actuel est probablement proche du «taux naturel».

## La contraction de l'excédent extérieur courant

*Effets bénéfiques de la forte progression des investissements mondiaux sur les exportations*

Au lendemain de la crise boursière d'octobre 1987, les perspectives d'évolution des exportations suisses en 1988 n'étaient, au départ, guère brillantes, et la plupart

des observateurs prévoient que le volume des exportations de marchandises n'augmenterait, dans le meilleur des cas, que faiblement. Or, cette supposition s'est révélée exagérément pessimiste. Les exportations de marchandises (d'après les statistiques douanières) se sont, en fait, vigoureusement redressées au second semestre de 1987 et elles ont, par la suite, continué de se développer. Les données disponibles pour 1988 font apparaître un taux de croissance des exportations de marchandises de 7 pour cent en volume et de 8.6 pour cent en valeur<sup>5</sup>. Cette croissance est, pour l'essentiel, imputable aux exportations des industries mécaniques, métallurgiques et chimiques. Le secteur de l'horlogerie a, lui aussi, fortement accru ses ventes à l'étranger (+16.5 pour cent) malgré la vive concurrence des pays d'Extrême-Orient, exemple qui montre que l'ajustement est possible dans les branches d'activité en difficulté<sup>6</sup>. Les exportations de produits alimentaires, de textiles et de vêtements ont, en revanche, marqué le pas. L'évolution récente paraît confirmer l'hypothèse selon laquelle la structure industrielle de la Suisse (38 pour cent de biens d'équipement et 34 pour cent de produits intermédiaires pour l'industrie) est favorable aux exportations lorsque les investissements des entreprises sont soutenus dans la zone de l'OCDE.

Les exportations à destination des pays de l'OCDE et celles à destination des autres régions du monde se sont développées à peu près au même rythme (tableau 5). En Europe, les ventes à la France, à l'Italie, au Royaume-Uni, à l'Espagne et au Portugal ont été particulièrement dynamiques ; les exportations à destination de l'Allemagne ont augmenté un peu moins que la moyenne. Celles à destination du Japon ont vigoureusement progressé, gonflées par la demande accrue de platine. Les exportations à destination des pays en développement non producteurs de pétrole se sont fortement redressées après avoir témoigné d'une certaine atonie en 1987, mais la demande des pays de l'OPEP ainsi que celle des Etats membres de l'AELE est restée timide.

### *Expansion des marchés et compétitivité des prix*

Les marchés d'exportation des produits manufacturés ont connu une vive expansion au second semestre de 1987 (à un taux annuel de 14 pour cent), et ce facteur a été le principal déterminant de la forte croissance des exportations industrielles de la Suisse. Cette tendance s'est poursuivie en 1988 – au taux encore soutenu de 11 pour cent selon les estimations. La compétitivité des prix s'est, elle aussi, améliorée en 1988. Le taux de change effectif nominal, qui avait marqué une appréciation sensible en 1986 et 1987, a commencé à fléchir au début de 1988<sup>7</sup>. Sur l'ensemble de l'année, la dépréciation effective nominale du franc suisse a été, en moyenne, de 0.9 pour cent. Si l'on tient compte des écarts de coûts relatifs de

Tableau 5. Exportations par région

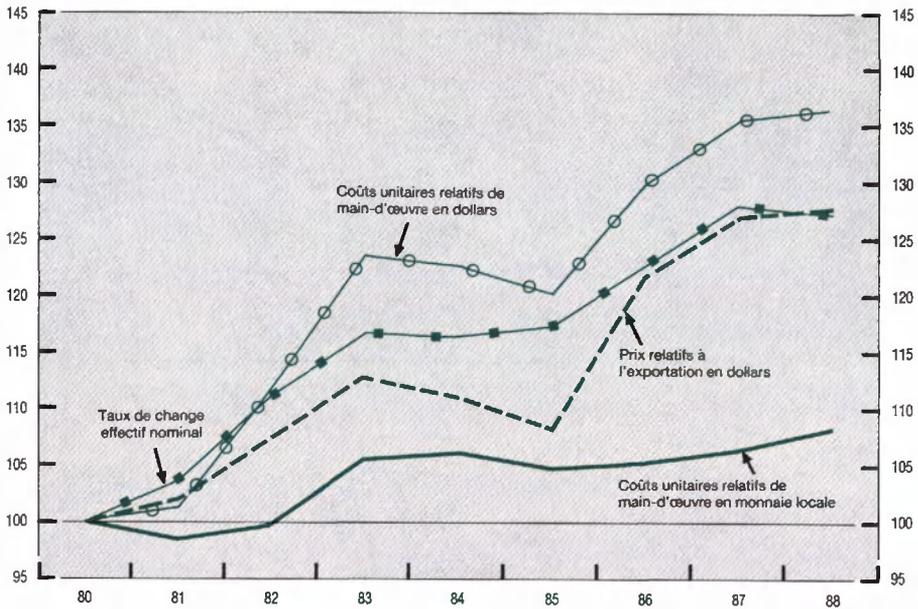
	Millions de FS	Répartitions en %	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, valeur en francs suisses											
			Valeur en 1986		1987	1988	1987				1988			
			1986	1987	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
OCDE	52 424	78.2	1.2	9.7	0.1	-2.6	0.2	7.4	11.0	7.7	11.7	8.5		
CEE <sup>1</sup>	36 790	54.9	2.3	10.3	2.1	-1.3	0.8	7.6	10.6	9.8	10.9	9.7		
Allemagne	14 146	21.1	1.6	7.7	3.5	-2.6	0.9	4.6	8.5	8.0	6.5	8.1		
France	6 065	9.1	1.7	12.5	2.4	-0.6	-0.9	5.7	5.9	8.8	19.4	15.9		
Italie	5 161	7.7	7.9	10.6	7.3	7.5	1.5	14.0	10.9	6.6	16.9	9.5		
Royaume-Uni	5 182	7.7	-2.8	15.5	-8.1	-6.4	-2.5	6.6	17.6	16.7	13.0	14.8		
AELE <sup>2</sup>	5 074	7.6	-2.0	4.2	-2.3	-6.3	-3.0	3.8	4.8	-0.4	9.4	3.5		
Etats-Unis	6 343	9.5	-6.7	6.4	-8.4	-10.4	-5.7	-2.1	4.2	0.0	12.4	8.2		
Japon	2 172	3.2	18.5	23.7	1.3	12.7	14.3	44.4	56.6	12.8	41.5	-3.1		
Pays non OCDE	14 580	21.8	-1.2	10.0	-2.3	-8.9	-2.1	8.3	10.5	12.7	11.0	6.7		
OPEP	3 053	4.6	-7.8	3.4	-27.7	-15.5	14.4	1.8	5.0	25.1	-15.5	2.0		
Pays non producteurs de pétrole	8 323	12.4	0.2	12.4	4.6	-7.4	-3.6	9.0	14.5	8.0	16.9	10.1		
Pays à économie planifiée	2 774	4.1	2.2	8.8	11.8	-7.2	-13.3	15.0	3.7	15.5	23.5	0.9		
Total	67 004	100.0	0.7	9.8	-0.4	-4.1	-0.4	7.6	10.9	8.7	11.6	8.1		

1. A partir de 1986, l'Espagne et le Portugal compris.

2. A partir de 1986, le Portugal non compris.

Source : Direction générale des Douanes.

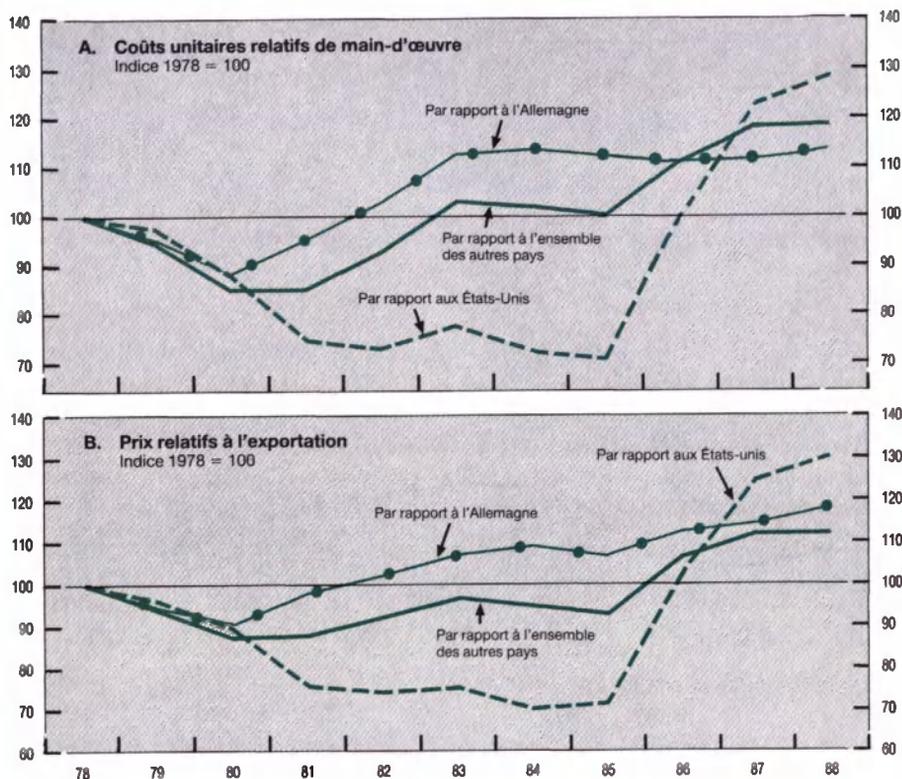
Graphique 7. **INDICATEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ**  
Indice 1980 = 100



Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

main-d'œuvre et de productivité relative entre la Suisse et ses partenaires commerciaux, sur la base d'une monnaie commune, le taux de change réel du franc suisse, ainsi défini, est resté à peu près inchangé alors qu'il s'était sensiblement apprécié en termes réels les deux années précédentes (graphique 7). On observe le même phénomène si l'on considère les prix relatifs à l'exportation exprimés dans une monnaie commune<sup>8</sup>. Il s'est donc produit une dépréciation nominale bilatérale par rapport à l'Allemagne, principal partenaire commercial de la Suisse, qui a tout juste compensé l'écart de croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre, de sorte que le taux de change bilatéral réel par rapport au deutschemark, selon cette définition, est resté inchangé en 1988 (graphique 8). Cette observation vaut aussi pour les autres pays du SME. Toutefois, l'analyse économétrique de la demande d'exportation

Graphique 8. COÛTS ET PRIX RELATIFS



Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

semblant indiquer que les chiffres des ventes à l'étranger tardent à réagir à la variation des prix relatifs, l'évolution du taux de change en 1988 a, sans doute, eu peu d'effet sur les exportations suisses cette année-là.

### *Facteurs de compétitivité autres que les prix*

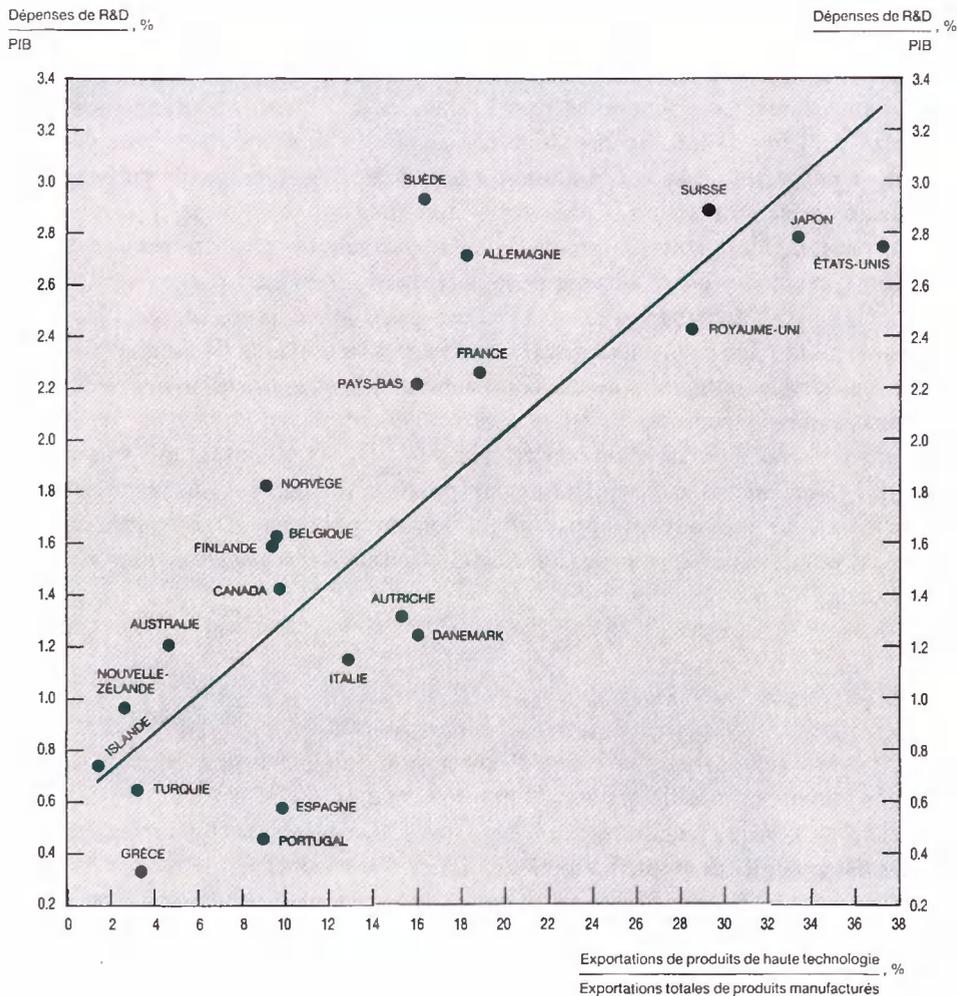
Comme l'indiquait l'étude économique de la Suisse de l'an dernier, le coût du

capital – qui est l'un des déterminants de la compétitivité – a été plus faible en Suisse qu'ailleurs. La forte expansion de l'investissement des entreprises ainsi rendue possible permet de supposer que l'accroissement ou l'amélioration du stock de capital a peut-être eu un effet positif sur la position concurrentielle des exportateurs suisses, du fait d'une amélioration des coûts unitaires de main-d'œuvre, ce qui devrait se répercuter sur les prix relatifs et les marges bénéficiaires relatives. Afin de vérifier cette hypothèse, le Secrétariat a établi un indice de l'investissement relatif, qui est le rapport entre l'investissement des entreprises suisses et celui de la moyenne pondérée des seize principaux concurrents de ce pays<sup>9</sup>. On a pris comme indicateur des résultats à l'exportation un indice des parts de marché d'exportation de la Suisse par rapport aux seize autres pays. Cela permet de tenir compte de la perte de parts de marché par rapport au reste du monde si l'investissement des concurrents non pris en considération est plus élevé. L'écart de la part relative de marchés d'exportation de produits manufacturés par rapport à sa tendance a été régressé sur l'écart de l'investissement relatif des entreprises par rapport à sa tendance<sup>10</sup>. Le résultat de la régression semble indiquer que l'investissement des entreprises a une incidence statistiquement significative sur les résultats à l'exportation : la variance de l'écart des parts relatives de marchés d'exportation des produits manufacturés suisses par rapport à leur tendance s'explique, pour près de moitié, par les variations de l'investissement relatif des entreprises. Il est donc probable que la croissance récente des investissements des entreprises aura un effet positif sur les parts de marché de la Suisse dans l'avenir.

### *Compétitivité technologique*

Eu égard aux parts de marchés d'exportation que la Suisse a perdues dans le passé, on est conduit à se demander si l'industrie manufacturière de ce pays a suivi le progrès technologique mondial et si elle est capable de soutenir la concurrence dans le secteur des produits de haute technologie. La part des dépenses de recherche et de développement (R&D) en Suisse serait passée, selon les estimations, de 2.6 pour cent du PIB en 1983 à 2.9 pour cent en 1986, ce qui place ce pays à l'extrémité supérieure de l'éventail des pays de l'OCDE (juste après la Suède et avant les Etats-Unis, le Japon et les autres pays d'Europe). Si l'on rapporte ce taux à la part des produits de haute technologie dans le total des exportations de produits manufacturés – et si l'on fait abstraction de la répartition régionale des activités de R&D et des fabrications des entreprises multinationales suisses –, l'efficacité globale des investissements de R&D est comparable à celle des autres pays hautement industrialisés (graphique 9).

Graphique 9. INTENSITÉ DE R&D DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ET EXPORTATIONS DE PRODUITS DE HAUTE TECHNOLOGIE<sup>1</sup>



1. Pour l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et la Suède, chiffres de 1987. Pour le Danemark, chiffres de 1985. Pour tous les autres pays, chiffres de 1986.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Une analyse de l'avantage comparatif révélé des industries manufacturières suisses apportera peut-être plus de lumière sur la question de la compétitivité technologique<sup>11</sup>. En 1987, l'avantage comparatif révélé (logarithmique) était positif pour onze des trente-quatre activités manufacturières analysées (71 pour cent des exportations) ; cela signifie que le rapport des exportations aux importations de ces catégories de produits était plus élevé que le rapport des exportations aux importations de l'ensemble du secteur manufacturier<sup>12</sup>. On peut dire que la plupart de ces industries relativement orientées vers l'exportation fabriquent des « produits différenciés » (moteurs et turbines, machines et matériel spéciaux pour l'industrie, et montres et horloges) (tableau 6). Deux des onze sous-secteurs ayant un avantage comparatif révélé entrent dans la catégorie des « industries à forte intensité de recherche » (appareils de mesure et de contrôle, et produits chimiques « de haute technologie »). Dans la production de produits différenciés de haute technologie, c'est-à-dire dans les industries « à forte intensité de recherche », la Suisse possède un avantage comparatif (montres et horloges), ou du moins n'a pas de désavantage comparatif. Il n'est pas surprenant qu'aucun des onze sous-secteurs relativement orientés vers l'exportation ne puisse être classé comme industrie « à forte intensité de ressources » et qu'un seul, la fabrication de produits chimiques industriels, entre dans la catégorie des industries « à fortes économies d'échelle ». Deux seulement des industries ayant un avantage comparatif révélé positif ont une « forte intensité de main-d'œuvre », notamment l'industrie textile<sup>13</sup>. Par conséquent, toutes les industries à forte intensité de ressources et la plupart des industries à forte intensité de main-d'œuvre et à fortes économies d'échelle souffraient d'un désavantage comparatif en 1987.

Afin de donner une idée de l'évolution de la compétitivité relative des industries examinées sur la période 1980-87, le graphique 10 indique le niveau de l'avantage comparatif révélé de 1987 sur l'axe y et la variation de l'avantage comparatif révélé entre 1980 et 1987 sur la ligne d'abscisse. On constate que, pour vingt des trente-quatre sous-secteurs industriels considérés, l'avantage comparatif révélé a diminué. L'économie suisse apparaît particulièrement compétitive dans la catégorie des produits « différenciés ». En ce qui concerne les industries « à forte intensité de recherche », l'analyse donne des résultats mitigés : le secteur des produits chimiques de haute technologie et celui des appareils de mesure et de contrôle disposent d'un avantage comparatif, mais ils ont perdu une partie de leur avance. La production aéronautique gagne du terrain, tandis que l'avantage comparatif de la production de machines de bureau et de machines à calculer semble s'amenuiser. Il convient toutefois de garder présent à l'esprit le fait que ces calculs sont influencés par le choix de la période considérée.

**Tableau 6. Classification des industries manufacturières**

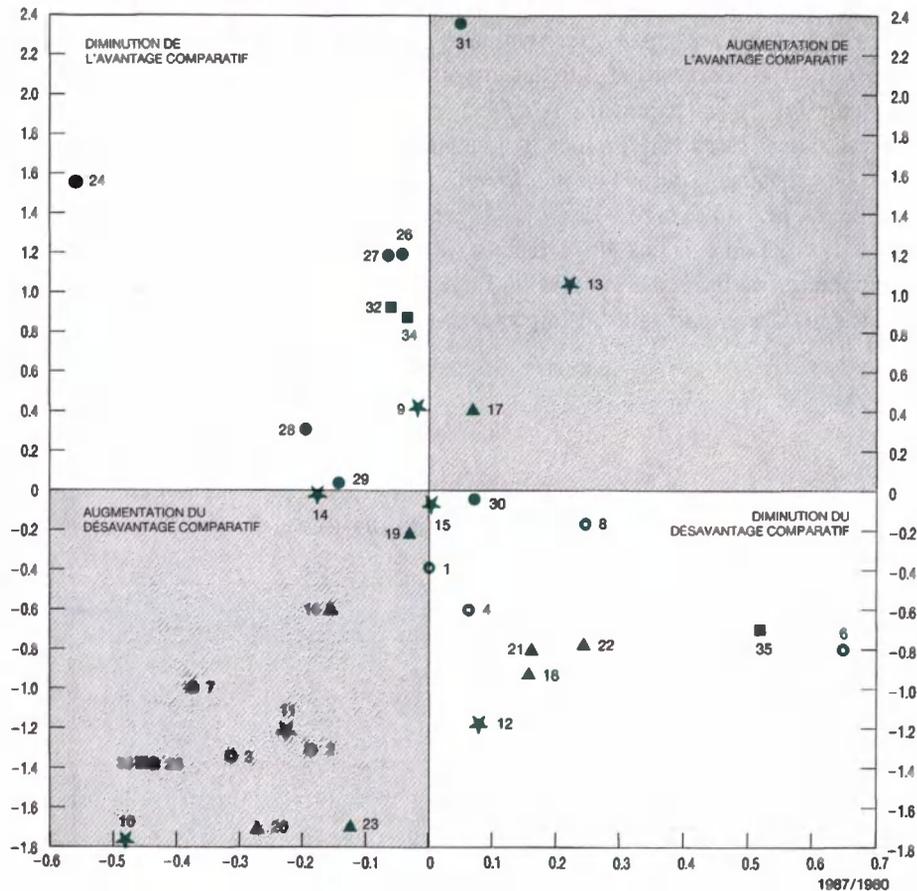
Secteurs des cinq catégories d'industries manufacturières avec leur classification dans la CITI	Pourcentage du total des exportations de produits manufacturés 1987
1. Industries à forte intensité de ressources	
1 Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs	3.5
2 Industrie du cuir, à l'exclusion des chaussures et des articles d'habillement	0.2
3 Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois et en liège, à l'exclusion des meubles	0.4
4 Fabrication de papier et d'articles en papier	1.1
5 Raffineries de pétrole	0.1
6 Fabrication de divers dérivés du pétrole et du charbon	0.1
7 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.4
8 Production et première transformation des métaux non ferreux	2.5
2. Industries à forte intensité de main-d'œuvre	
9 Industrie textile	5.3
10 Fabrication d'articles d'habillement	1.0
11 Industrie de la chaussure	0.3
12 Fabrication de meubles et d'accessoires, à l'exclusion des meubles et accessoires faits principalement en métal	0.6
13 Ferraille provenant de la fabrication d'ouvrages en métaux	0.1
14 Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel	4.3
15 Autres industries manufacturières	5.7
3. Industries à fortes économies d'échelle	
16 Fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition, à l'exclusion de la branche 4	2.3
17 Fabrication de produits chimiques industriels	13.6
18 Ouvrages en caoutchouc	0.4
19 Ouvrages en matière plastique non classés ailleurs	1.3
20 Fabrication des grès, porcelaines et faïences	0.1
21 Industrie du verre	0.3
22 Sidérurgie et première transformation de la fonte, du fer et de l'acier	1.5
23 Construction du matériel de transport, à l'exclusion de la catégorie 35	2.2
4. Produits différenciés	
24 Moteurs et turbines	0.2
25 Machines et matériel agricoles	0.1
26 Machines pour le travail du métal et du bois	5.7
27 Machines et matériel spéciaux pour l'industrie, à l'exclusion de la catégorie 26	10.0
28 Machines et matériel, à l'exclusion des machines électriques, non classés ailleurs	5.9
29 Machines, appareils et fournitures électriques	8.5
30 Matériel photographique et instruments d'optique	1.1
31 Montres et horloges	6.7
5. Industries à forte intensité de recherche	
32 Fabrication d'autres produits chimiques	9.3
33 Machines de bureau, machines à calculer et machines comptables	1.1
34 Matériel médico-chirurgical, instruments de précision, appareils de mesure et de contrôle	5.1
35 Construction aéronautique	0.6

Source : OCDE, *Ajustement structurel et performances de l'économie*, 1987 ; Secrétariat de l'OCDE.

**Graphique 10. AVANTAGE COMPARATIF RÉVÉLÉ  
DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES**

1987

1987



*Note :* Le secteur 5 (Raffineries de pétrole) a été omis ; ses coordonnées sont (1.1,-3.2). On trouvera la définition des secteurs des industries manufacturières au tableau 6.  
*Source :* Secrétariat de l'OCDE.

## *Forte poussée des importations et affaiblissement de la balance des opérations invisibles*

Stimulées par la vigueur de la demande globale, les importations ont progressé de près de 10 pour cent en termes nominaux et d'environ 8 pour cent en termes réels en 1988. L'étroite corrélation entre les importations de matières premières et de biens intermédiaires et les exportations suisses est vérifiée par le fait que le taux de croissance des importations des principales industries exportatrices (produits chimiques, construction mécanique, métallurgie) a atteint ou dépassé 10 pour cent. Par ailleurs, le dynamisme continu de l'investissement des entreprises s'est traduit par un accroissement des importations de machines et, plus particulièrement, d'équipements de bureau. En outre, la forte progression des revenus des ménages a favorisé une vive expansion des importations de voitures.

**Tableau 7. Balance des paiements**  
Milliards de dollars

	1986	1987	1988	1987		1988	
				I	II	I	II
<b>Données corrigées des variations saisonnières<sup>1</sup></b>							
Exportations (fob)	38.5	46.6	52.2	22.2	24.4	26.6	25.6
Importations (fob)	40.5	49.7	55.6	23.6	26.2	28.0	27.6
Balance commerciale	-2.0	-3.1	-3.4	-1.4	-1.7	-1.4	-2.0
Services	9.9	11.9	11.6	5.7	6.2	6.1	5.4
Solde des transferts privés	-1.2	-1.5	-1.7	-0.8	-0.8	-0.9	-0.8
Solde des transferts publics	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance des opérations courantes	6.9	7.3	6.4	3.5	3.7	3.8	2.6
<b>Données brutes</b>							
Balance courante	6.9	7.3	6.4				
Capitaux non-monétaires	-1.1	-3.0					
Balance des transactions non-monétaires	5.8	4.3					
Capitaux monétaires à court terme	-4.7	-1.1					
Balance des règlements officiels	1.1	3.1					
<b>Pour mémoire (en milliards de FS)</b>							
Tourisme	2.4	2.3	1.8				
Mouvements de capitaux	-10.5	-6.1					
Capitaux non-monétaires	-2.0	-4.4					
Capitaux bancaires	-8.5	-1.7					
Balance des règlements officiels	1.9	4.7					
Balance commerciale	-3.8	-4.6	-5.0				
Balance courante	12.3	10.8	9.1				

1. Correction des variations saisonnières par le Secrétariat de l'OCDE. Les chiffres pour 1988 sont des estimations.  
Source : Banque nationale suisse, *Bulletin mensuel*; Secrétariat de l'OCDE.

Les facteurs ci-dessus ont entraîné une dégradation du rapport entre les exportations et les importations en termes réels. Les termes de l'échange s'étant par ailleurs quelque peu détériorés ( $\frac{1}{2}$  pour cent), le déficit commercial (au sens étroit) s'est creusé de  $1\frac{1}{2}$  milliard de francs suisses pour atteindre 8.7 milliards en 1988. Toutefois, si l'on prend une définition plus large – qui englobe les échanges de métaux précieux, de pierres précieuses, d'œuvres d'art et d'antiquités –, le déficit a été légèrement moindre, à 8.3 milliards de francs. Avec le fléchissement des recettes du tourisme dû à la diminution du nombre de nuitées et à la hausse continue des dépenses des citoyens helvétiques à l'étranger, l'excédent de la balance du tourisme a continué de se contracter (tombant à 1.8 milliard de francs en 1988). La contribution du solde extérieur au PIB (biens et services selon la définition étroite) est devenue négative en termes nominaux en 1988. Le revenu net du capital en provenance de l'étranger a de nouveau augmenté (pour atteindre 16.1 milliards de francs, soit 6 pour cent du PIB), évolution qui a été largement compensée par une augmentation des sorties nettes de revenus du travail, de sorte que les revenus nets des facteurs n'ont marqué qu'une légère progression, s'établissant à 11.1 milliards de francs suisses en 1988. De ce fait, l'excédent extérieur courant s'est réduit de 1.7 milliard de francs suisses pour tomber à 9.1 milliards (3.4 pour cent du PIB) (tableau 7).

## II. Principales caractéristiques de la reprise après le deuxième choc pétrolier

### La phase actuelle d'expansion comparée aux précédentes

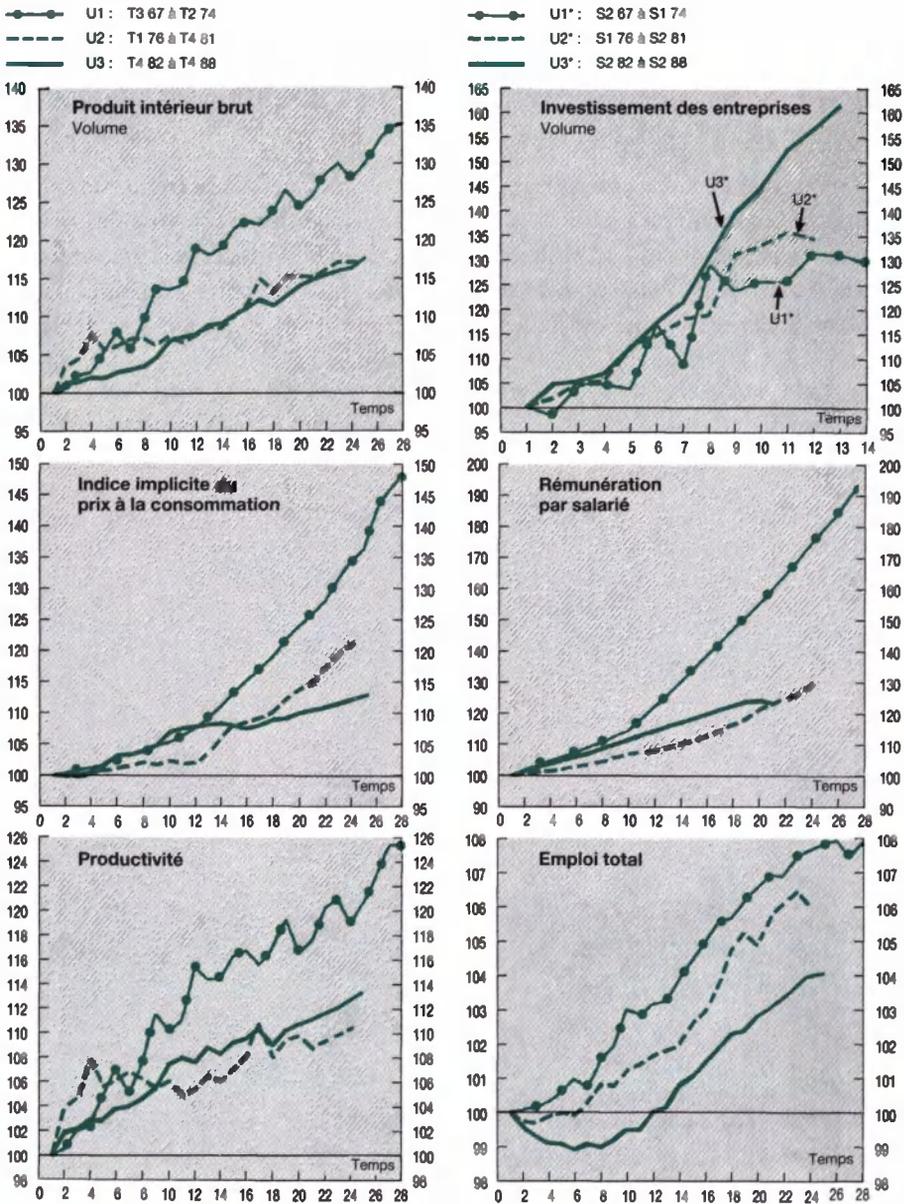
Le redressement économique actuel s'est amorcé au premier trimestre de 1983, sous l'impulsion d'un accroissement de la demande intérieure, notamment de la consommation publique et de la formation brute de capital fixe. Cette phase de reprise a déjà duré plus longtemps que la précédente (1976-1981), et le taux moyen de croissance de la production – 2.4 pour cent – y est nettement plus élevé (1.7 pour cent en 1976-81) et supérieur aux estimations officielles du potentiel d'expansion de la production (un peu moins de 2 pour cent). La croissance est, en outre, beaucoup plus régulière que lors des périodes comparables (tableau 8, graphique 11). Bien que

Tableau 8. Comparaison des phases de reprise  
Pourcentages de variation annuelle, prix de 1980

	1975-81	1983-88
Demande et production		
Consommation privée	1.8	2.0
Consommation publique	1.6	2.8
Formation brute de capital fixe	2.2	6.4
Construction	1.9	4.3
Machines et outillage	2.9	9.6
Demande intérieure finale	1.9	3.3
Demande intérieure totale	2.3	3.8
Exportations de biens et services	5.8	4.4
Importations de biens et services	7.6	6.3
PNB	2.0	2.3
<i>Pour mémoire</i>		
Coûts unitaires de main-d'œuvre	3.3	2.5
Indice implicite du prix de la consommation privée	3.2	2.2
Indice implicite du prix du PNB	3.0	3.1
Emploi	0.5	0.9
Productivité	1.1	1.1
Taux de chômage	-9.2	-3.0

Source : Département fédéral de l'économie publique, *La vie économique* ; Office fédéral de la statistique, *Reflets de l'économie* ; Secrétariat de l'OCDE.

**Graphique 11. COMPARAISON DES CYCLES CONJONCTURELS**  
Indices (données désaisonnalisés)

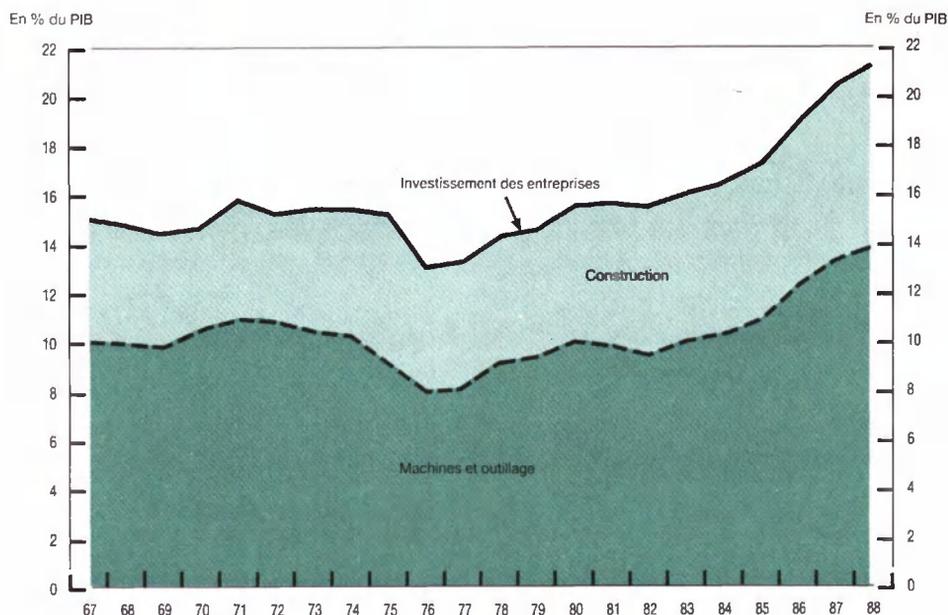


Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

le redressement de l'économie se révèle relativement durable et fondé sur des bases solides, le fait n'est pas sans précédent. Comparée aux périodes de reprise qui avaient précédé les deux chocs pétroliers, l'expansion actuelle est sensiblement plus faible : par exemple, le taux moyen de croissance annuelle ne représente qu'un peu plus de la moitié de celui de la reprise observée de 1967 à 1974 (4.3 pour cent), et la phase de haute conjoncture amorcée au troisième trimestre de 1958 s'est poursuivie sans discontinuer pendant plus de trente-cinq trimestres.

L'investissement des entreprises s'est redressé dès le début du cycle, alors que les perspectives économiques étaient encore assez incertaines et que la situation financière des entreprises portait encore les marques de la récession précédente. Sa part dans le PIB réel s'est accrue de pas moins de 5 points, contre 2½ points au cours de la période de reprise qui a suivi le premier choc pétrolier et 1 point seulement au

Graphique 12. **PART DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES**  
Prix de 1970



Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

cours de celle qui l'avait précédé (graphique 12). L'investissement des entreprises s'est donc développé de façon beaucoup plus vigoureuse qu'il n'aurait été nécessaire pour reconstituer la part de l'investissement à long terme dans le revenu national, de sorte que celle-ci s'établissait, en 1988, à un niveau sans précédent depuis les années 50.

Le redressement de l'emploi a été relativement tardif – en 1985 – et le taux de chômage a dépassé 1 pour cent en 1984. Du fait de la lenteur de la réaction de l'emploi alors même que la croissance de la production s'accélérait, les premières années de la phase de reprise ont vu la productivité du travail s'améliorer plus rapidement qu'au cours des périodes antérieures d'expansion. Comme l'indiquait l'étude économique de la Suisse de l'an dernier, la productivité totale des facteurs a, elle aussi, augmenté. Ces facteurs, conjugués au freinage de la progression des salaires, ont aidé à contenir la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre. Le «partage» entre la croissance de la production et l'inflation a, de ce fait, évolué favorablement : le «taux de réussite de la politique économique», que mesure la croissance du PIB réel divisée par la croissance du PIB nominal, a augmenté, alors qu'il avait baissé lors des deux phases précédentes de reprise (tableau 9).

Lors des deux cycles précédents, ce sont des chocs intervenant sur le marché pétrolier ou sur celui des produits de base qui ont annoncé la fin de la reprise. Dans les deux cas, toutefois, ces événements avaient pour toile de fond une forte expansion de la masse monétaire et une dégradation de l'évolution des salaires et des prix. Cette fois-ci, en revanche, la faiblesse des prix du pétrole a eu tendance à tempérer l'évolution des prix, les cours des produits de base non pétroliers sont restés peu élevés en termes réels, et la croissance de la base monétaire s'est ralentie. Comme lors des phases précédentes de haute conjoncture, la durabilité de la reprise pourrait, cette fois encore, dépendre largement de l'évolution de l'inflation. Si celle-ci venait à s'aggraver, il faudrait peut-être alors finir par durcir la politique monétaire afin

Tableau 9. **Partage entre la croissance de la production et l'inflation**

Pourcentages annuels de variation

	1959-66	1968-73	1976-81	1983-88
PIB nominal	9.4	10.8	4.7	5.4
PIB réel	5.2	4.3	1.7	2.4
Taux de réussite de la politique économique <sup>1</sup>	56	40	35	44

1. Croissance du PIB réel divisée par la croissance du PIB nominal (en pourcentage).

Source : Comptes nationaux des pays de l'OCDE et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

d'éviter que les anticipations inflationnistes ne s'établissent à un palier plus élevé. Un regain d'inflation aurait aussi des effets de patrimoine négatifs et accroîtrait l'incertitude, néfaste à la confiance des entreprises et aux perspectives d'investissement. Toutefois, il est évident que l'ampleur des améliorations qui auront pu être opérées du côté de l'offre au cours du cycle actuel sera également déterminante.

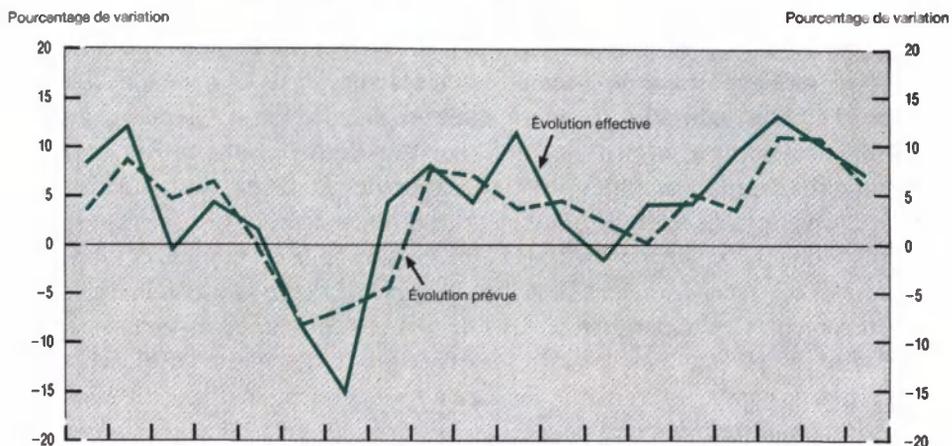
## L'économie vue du côté de l'offre

Le Secrétariat a établi récemment des modèles de l'offre pour un certain nombre de pays de l'OCDE, dont la Suisse. Ces blocs de l'offre doivent permettre de déterminer simultanément la demande de main-d'œuvre et l'investissement, la production et les prix à la production qui sont compatibles avec une estimation de la fonction globale de production à deux facteurs<sup>14</sup>. La demande de facteurs de production est estimée à partir de l'hypothèse que les entreprises s'emploient à réduire au minimum leurs coûts, et le modèle est établi en fonction de l'intensité d'utilisation des facteurs, des prix relatifs de ceux-ci, et de la rentabilité marginale<sup>15</sup>. Les variables sont dérivées d'une estimation empirique de la structure de la production.

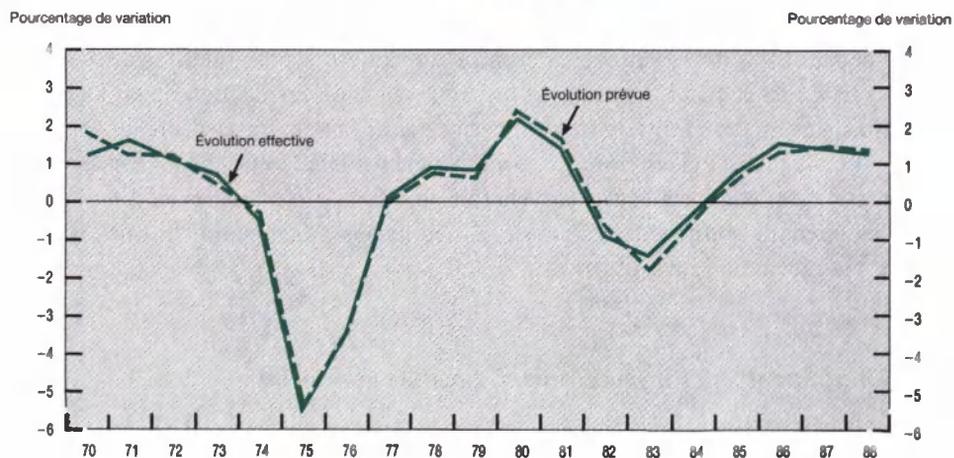
Le graphique 13 compare le taux effectif et le taux estimé de croissance de l'emploi et de l'investissement des entreprises au cours de la période d'estimation (qui se termine en 1986) et les résultats d'une simulation statique pour 1987 et 1988. Comme on peut le constater, la fonction d'emploi rend bien compte de l'évolution effectivement observée, mais – ce qui n'est guère surprenant – l'erreur d'estimation de l'équation de l'investissement est un peu plus importante. Néanmoins, l'erreur d'estimation type de l'équation paraît acceptable. L'élasticité de substitution estimée dans le cas de la Suisse est de 0.63, ce qui signifie que, en moyenne, une hausse de 1 pour cent du coût de la main-d'œuvre par rapport au coût du capital entraîne une augmentation de 0.63 pour cent du rapport capital/travail. En d'autres termes, une majoration de 1 pour cent de la rémunération par unité d'efficacité de la main-d'œuvre (productivité tendancielle du travail) par rapport au coût d'usage du capital relève le ratio de 0.63 pour cent en Suisse. Cette élasticité est proche de la valeur médiane calculée pour les sept grands pays de l'OCDE, et nettement supérieure à la moyenne des petits pays (0.48). Par conséquent, l'incidence des variations des prix relatifs des facteurs sur l'investissement est particulièrement prononcée en Suisse et semble dominer l'influence de l'utilisation des capacités et de la rentabilité marginale (telle qu'elle est définie dans le modèle) sur la demande de facteurs. L'élasticité de la demande de main-d'œuvre et de capital par rapport à l'intensité d'utilisation des facteurs (« utilisation des capacités ») est à peu près égale à

### Graphique 13. ÉVOLUTION EFFECTIVE ET ESTIMÉE DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES

#### Croissance de l'investissement des entreprises



#### Croissance de l'emploi dans le secteur des entreprises



Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

la moyenne des petits pays de l'OCDE, tandis que l'incidence de la rentabilité est un peu plus faible qu'ailleurs. Il semble donc qu'en Suisse les variations de la rentabilité doivent être durables pour avoir un effet sur la demande de facteurs.

Il ressort de ce calcul qu'une amélioration durable des marges bénéficiaires de 1 pour cent – toutes les autres variables restant inchangées – majorerait le taux de croissance de l'investissement des entreprises d'un cinquième de point au cours des trois premières années suivant le choc initial. Sept ans plus tard, l'investissement des entreprises serait supérieur de 1 point à son niveau de départ. Au cours de la même période, l'emploi industriel ne marquerait qu'une légère progression, pour se retrouver finalement à un peu plus de  $\frac{1}{2}$  point au-dessus de son niveau initial. Si l'utilisation des capacités (intensité d'utilisation des facteurs) était supérieure de 1 point à son niveau de référence, l'ampleur de la réaction de l'investissement serait à peu près le double de l'effet exercé par l'amélioration de la rentabilité, et l'incidence sur l'emploi correspondrait à un peu plus de la moitié de la variation marginale de l'investissement. Une majoration du taux de salaire de 1 pour cent – *ceteris paribus*, c'est-à-dire compte non tenu des autres effets de prix et de revenu – déclencherait la substitution de capital au travail de sorte qu'au bout de sept ans l'investissement des entreprises serait supérieur de 5 pour cent à son niveau de base et l'emploi inférieur de  $\frac{3}{4}$  pour cent. Il convient également de noter qu'une baisse de 1 point du taux d'intérêt nominal à long terme entraîne une réaction relativement marquée de l'investissement<sup>16</sup>. La croissance de l'investissement des entreprises serait plus forte de  $\frac{3}{4}$  de point pendant les trois premières années suivant le choc, tandis que l'emploi accuserait un léger recul, abstraction faite des effets de rétroaction de la demande. Toutefois, une analyse partielle ne peut permettre de donner qu'un ordre de grandeur des élasticités ; il est évident que, dans un modèle complet – et dans le monde réel –, l'interaction des effets est complexe. De fait, une simulation au moyen d'un modèle complet – tenant compte des effets de la demande – fait apparaître une réaction encore plus forte de l'investissement.

## **Les déterminants de l'investissement dans les années 80**

Si l'on applique ce modèle au passé récent, on constate qu'en 1981 et 1982, l'intensité d'utilisation des facteurs a baissé en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure et extérieure. Dans la logique du bloc de l'offre, on peut supposer que cela a eu un effet négatif sur les anticipations relatives à la production, et, par conséquent, sur les niveaux souhaités du stock de capital et de la consommation de travail. Cependant, au cours de la même période, les marges bénéficiaires, qui

s'étaient rétrécies en 1979 et 1980, semblent s'être améliorées. Mais comme les effets négatifs de la demande ont sans doute compensé l'effet positif de la rentabilité, l'incidence globale sur la demande de facteurs a été négative, ce qui a contribué au recul de l'investissement industriel en 1982. Un autre facteur plus important est intervenu à cet égard : il s'agit du sensible alourdissement du coût d'usage du capital en 1980/81, lié à la hausse des taux d'intérêt, qui a sans doute ralenti encore la croissance du stock de capital.

A partir de 1982 – avec un brusque, mais court, écart de trajectoire en 1985 –, le coût du capital a baissé par rapport à celui du travail, ce qui a favorisé le processus de substitution. La rentabilité marginale semble, dans le même temps, s'être quelque peu redressée – modérément, il est vrai. Plus nette a été l'augmentation du taux d'utilisation des capacités sous l'effet de la pression de la demande – selon la définition du modèle, qui correspond à peu près à l'indicateur de la KOF. La substitution de capital au travail qui a résulté de la variation des prix des facteurs a entraîné une contraction de l'emploi des entreprises en 1983 et 1984. Par conséquent, un facteur déterminant de la relative vigueur de l'investissement en Suisse est la conjugaison d'une forte sensibilité-prix de la demande de facteurs – ce dont témoigne la forte élasticité de substitution – et d'une faible croissance du coût du capital par rapport aux coûts unitaires de main-d'œuvre durant la plupart des périodes. Les conditions monétaires jouent, dans ce contexte, un rôle important qui favorise les investissements productifs : comme on l'a indiqué, les taux d'intérêt à long terme sont traditionnellement bas, et le taux d'intérêt réel (au sens classique) a souvent été pratiquement nul ou négatif malgré la faiblesse de l'inflation.

## Potentiel de production

L'accélération du taux de croissance du stock de capital dans le secteur des entreprises, qui est passé de  $2\frac{3}{4}$  pour cent pendant le creux conjoncturel de 1982/83 aux environs de 4 à  $4\frac{1}{4}$  pour cent actuellement, appelle une révision des estimations de la croissance du potentiel productif de l'économie<sup>17</sup>. Les résultats des calculs confirment le point de vue des autorités selon lequel la croissance de la production potentielle a été légèrement inférieure à 2 pour cent pendant la première moitié des années 80. L'accélération de l'accroissement du stock de capital – en particulier depuis 1986 – semble cependant indiquer une hausse du taux de croissance de la production potentielle, qui aurait atteint  $2\frac{1}{4}$  à  $2\frac{1}{2}$  pour cent entre 1986 et 1988. Il semble, par conséquent, que l'économie suisse pouvait avoir le taux moyen de croissance qui a été effectivement enregistré au cours de la période 1982-88 sans que l'inflation s'accélère pour autant.

### **III. Politique économique**

#### **La politique monétaire dans le nouveau cadre réglementaire**

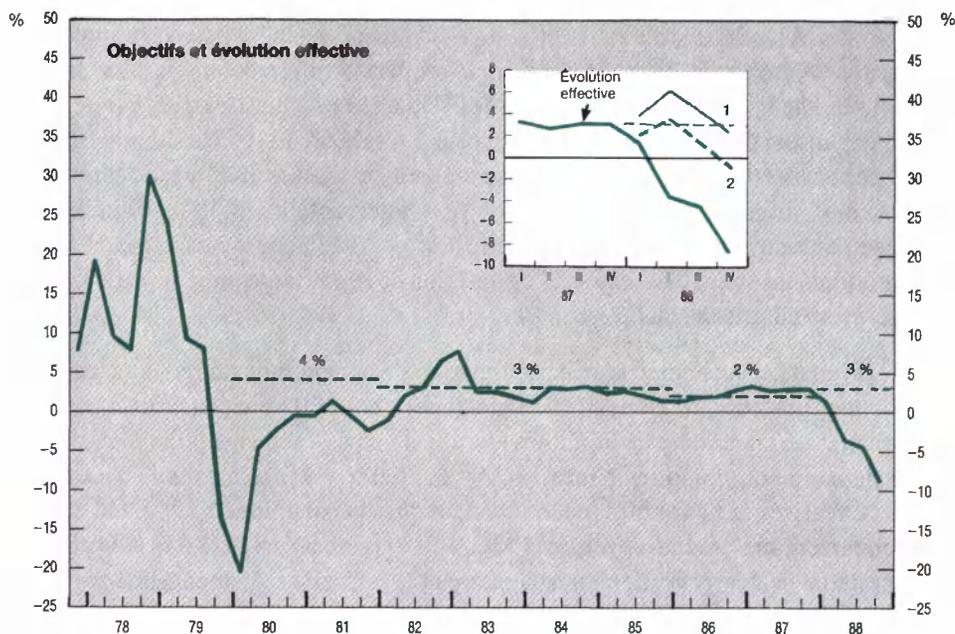
La mise en œuvre du système suisse de compensation interbancaire durant l'été 1987 et l'application, à compter de janvier 1988, d'une nouvelle réglementation en matière de liquidités bancaires ont modifié le rapport qui existait jusque-là entre la base monétaire et les agrégats macro-économiques. Le système entièrement informatisé de compensation interbancaire a accéléré les opérations entre banques et a, donc, réduit le besoin de soldes de trésorerie. Par ailleurs, la nouvelle réglementation régissant les liquidités a libéré les banques de l'obligation de détenir un pourcentage fixe d'actifs à la fin de chaque mois, ce qui a régularisé dans le temps leur demande de liquidités. Les autorités monétaires s'attendaient, de ce fait, à voir diminuer la demande de liquidités des banques, sans que l'on puisse cependant prévoir avec exactitude l'incidence quantitative de ces innovations.

En 1988, compte tenu de ces incertitudes, la Banque nationale suisse (BNS) a fixé l'objectif de croissance de la monnaie centrale ajustée<sup>18</sup> à 3 pour cent en moyenne. La BNS a justifié le relèvement de 1 point de cet objectif par rapport à 1987 par la décélération attendue de la croissance de la production, dont on estimait que le taux tomberait aux environs de 1 pour cent en 1988, et par les incertitudes qui planaient sur les marchés de capitaux et les marchés des changes au lendemain de l'effondrement des marchés boursiers d'octobre 1987.

Sur la base de la fonction de demande de monnaie centrale, telle qu'elle a été estimée par le Secrétariat de l'OCDE<sup>19</sup>, et des prévisions de croissance du PIB établies en décembre 1987 par la Commission pour les questions conjoncturelles, et compte tenu du niveau des taux d'intérêt effectifs en 1988, une expansion de 1½ pour cent du stock de monnaie centrale aurait pu être jugée suffisante (graphique 14), et si les taux d'intérêt à court terme étaient restés à leur niveau de la fin de 1987, le rythme requis de croissance de la masse monétaire aurait pu être estimé à ¼ pour cent seulement. Les résultats de l'estimation semblent donc indiquer que l'objectif fixé par la BNS pour la monnaie centrale ajustée (MCA) en 1988 supposait d'entrée de jeu une certaine détente des conditions monétaires.

### Graphique 14. EXPANSION EFFECTIVE ET SIMULÉE DE LA MONNAIE CENTRALE AJUSTÉE

Variations par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1. Pas de changement institutionnel, PIB effectif.
  2. Pas de changement institutionnel, prévision officielle de décembre 1987.
- Source : Banque nationale suisse, *Bulletin mensuel*, et Secrétariat de l'OCDE.

Les changements de comportement résultant de la nouvelle réglementation en matière de liquidités et de la mise en place du système de compensation interbancaire se sont manifestés au cours des premiers mois de 1988 : les dépôts à vue des banques à la BNS, qui se chiffraient au total à 8.9 milliards de francs suisses en janvier 1988, ont diminué de façon presque continue et ne dépassaient pas 4 milliards à la fin de l'année. La BNS n'avait pas prévu une chute si brutale. La nouvelle réglementation régissant les liquidités a aussi mis un terme à la forte hausse des taux d'intérêt à court terme à la fin de chaque mois (problème dit de l'«ultimo»). Les liquidités détenues par les banques augmentent encore un peu au-delà de leur niveau normal à la fin de

chaque trimestre, mais cela n'est rien comparé au brusque gonflement de la demande de liquidités qui se produisait auparavant durant les derniers jours de chaque mois.

La monnaie en circulation, l'autre principale composante de la monnaie centrale ajustée (MCA), s'est accrue sous l'effet du dynamisme de l'activité économique à un taux annuel moyen de 4.2 pour cent en 1988. Cette progression a cependant été compensée par la contraction marquée des liquidités détenues par les banques : le taux d'expansion de la MCA, qui s'était accéléré vers la fin de 1987, a diminué de plus de 20 pour cent (en taux annuel désaisonnalisé) en janvier 1988 et a continué de baisser tout au long de l'année – avec une interruption en juin et juillet ; le fléchissement moyen a été de 3.9 pour cent par rapport à l'année précédente. Si l'on se base uniquement sur cet indicateur, l'orientation de la politique monétaire de la BNS semble avoir été assez restrictive.

L'estimation économétrique de la fonction de la demande de monnaie centrale peut donner un ordre de grandeur de l'incidence quantitative globale de la nouvelle réglementation en matière de liquidités et du système de compensation interbancaire sur la demande de liquidités bancaires. A cet effet, on a inséré dans l'équation les valeurs effectives des variables macro-économiques pertinentes en 1988. On obtient ainsi un taux de croissance moyen de la MCA de 4 pour cent en 1988 dans l'hypothèse où le système de compensation interbancaire et la nouvelle réglementation régissant les liquidités n'auraient pas été mis en œuvre (graphique 14). L'écart entre l'expansion fictive estimée et l'expansion effective de la masse monétaire en 1988 est donc de 8 pour cent du stock de monnaie centrale. Si l'on peut supposer que ce résultat reflète un certain nombre de facteurs, le rôle des innovations institutionnelles a, sans doute, été déterminant. A supposer que l'ajustement du système bancaire au nouveau cadre réglementaire soit maintenant achevé, cet écart de 8 pour cent peut donner une idée générale de l'effet des innovations sur la demande de liquidités.

L'impression que l'orientation de la politique monétaire a été, en fait, plutôt expansionniste malgré la contraction observée de la liquidité bancaire est aussi confirmée par l'évolution des autres indicateurs monétaires. L'agrégat M1, qui n'a pas subi *directement* les effets des récents changements institutionnels, s'est accru à un rythme beaucoup plus rapide que le PIB nominal, ce qui implique une diminution sensible de la vitesse de circulation-revenu de la monnaie au sens étroit (tableau 10). Cependant, l'accélération de l'expansion de M1, dont le taux (annuel désaisonnalisé) est monté à 33.5 pour cent au premier trimestre de 1988, est un effet *indirect* de la nouvelle réglementation en matière de liquidités et semble faire paraître la croissance monétaire plus forte qu'elle ne l'est en réalité. Cela s'explique par la diminution de la

Tableau 10. Agrégats monétaires et croissance du PIB

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente						
Monnaie centrale ajustée (MCA)	2.5	3.6	2.5	2.2	2.0	3.0	-3.9
M1	3.8	7.3	2.6	0.1	5.0	7.5	14.5
M2	1.8	-5.1	5.5	7.3	5.9	9.8	7.9
M3	2.2	6.9	6.2	4.8	6.7	9.5	9.8
Expansion du crédit intérieur	5.9	4.5	7.4	9.7	9.8	9.9	11.3
PIB nominal	6.1	4.0	4.6	6.8	5.9	4.8	6.0
	Pourcentages de variation de la vitesse de circulation de la monnaie						
PIB/MCA	3.4	0.4	2.0	4.6	4.5	1.7	10.3
PIB/M1	2.2	-3.0	2.0	6.8	1.9	-2.5	-7.4
PIB/M2	4.2	9.7	-0.9	-0.4	0.2	-4.6	-1.8
PIB/M3	3.8	-2.7	-1.5	2.0	-0.3	-4.3	-3.5

Source : Banque nationale suisse, *Bulletin mensuel*; Secrétariat de l'OCDE.

demande de liquidités des banques, qui a contribué à la forte baisse des taux d'intérêt à court terme au début de 1988, et qui a incité les déposants à réaménager leur portefeuille à court terme, délaissant les dépôts à terme au profit des dépôts à vue. De surcroît, la forte hausse des taux du marché monétaire, observée régulièrement en fin de mois avant la modification de la réglementation, avait incité les déposants à convertir leurs dépôts à vue en dépôts à court terme. Les statistiques monétaires publiées par la BNS étant établies sur la base des chiffres en fin de mois, elles sous-estiment le volume effectif de M1. Comme le nouveau régime des liquidités a fait cesser les flambées temporaires des taux d'intérêt du marché monétaire, il n'est plus intéressant pour les détenteurs d'actifs financiers de transformer ces derniers en dépôts à terme pour de courtes périodes. Par conséquent, à partir du début de 1988, les séries établies pour M1 sont plus représentatives qu'elles ne l'étaient dans le passé, mais les taux de variation d'une année sur l'autre sont encore faussés. Les chiffres annuels désaisonnalisés indiquent une décélération de la croissance de M1 au cours du premier semestre de 1988 et un fléchissement pendant les six mois suivants. Ce ralentissement est dû au fait que les déposants préfèrent de nouveau les dépôts à terme aux dépôts à vue en raison du niveau plus élevé des taux d'intérêt. Le taux de croissance de M2 et de M3, agrégats qui n'ont pas été affectés par le réaménagement des portefeuilles, a été supérieur à celui du PIB nominal ; la vitesse de circulation de la monnaie a donc encore diminué. Ce ralentissement mérite d'être suivi de près car il pourrait être le signe de la formation de tensions inflationnistes potentielles. Tout au long de l'année, le taux d'expansion du crédit intérieur a été élevé – se situant dans les

nombres à deux chiffres (en taux annuel désaisonnalisé) – et il s'est encore accéléré au second semestre de l'année, ce qui semble une indication supplémentaire de l'orientation expansionniste de la politique monétaire menée l'an dernier.

Le niveau relativement élevé de la liquidité bancaire depuis la crise des marchés boursiers d'octobre 1987 a entraîné un repli des taux d'intérêt à court terme (tableau 11). La Banque nationale a déclenché une baisse rapide des taux du marché monétaire en ramenant le taux d'escompte de  $3\frac{1}{2}$  à  $2\frac{1}{2}$  pour cent et le taux Lombard de 5 à 4 pour cent en deux étapes, en novembre et décembre 1987. Le taux des dépôts à trois mois sur le marché de Zurich n'était plus que de  $\frac{1}{2}$  pour cent en février 1988 contre  $3\frac{1}{2}$  pour cent en octobre 1987, et il est resté à ce niveau jusqu'en mai. Ce chiffre est le plus bas que l'on ait enregistré pour les taux à court terme depuis 1979, époque à laquelle la BNS avait abandonné les objectifs d'expansion monétaire au profit de la stabilisation du taux de change. Les taux d'intérêt de l'eurofranc suisse à trois mois ont aussi diminué d'environ 2 points entre octobre 1987 et février 1988. Par contre, le rendement des obligations a baissé de moins d'un quart de point, d'où un redressement sensible de la courbe des rendements.

Lorsqu'il est progressivement devenu manifeste que la crise boursière d'octobre 1987 n'entraînerait pas les bouleversements que l'on avait redoutés, les taux du marché monétaire se sont inscrits en hausse dans toute la zone de l'OCDE. La BNS a soutenu cette tendance en relevant le taux Lombard de  $\frac{1}{2}$  point pour le porter à  $4\frac{1}{2}$  pour cent en juillet 1988. En août, la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et la pression à la baisse qui s'exerçait sur les taux de change en Europe ont provoqué un nouvel ajustement en hausse des taux d'intérêt officiels dans les pays européens. En concertation avec les autres banques centrales, la BNS a relevé de  $\frac{1}{2}$  point le taux Lombard et le taux d'escompte, qui sont passés à 5 et 3 pour cent respectivement. Par conséquent, les taux à court terme ont continué de monter peu à peu pour retrouver à la fin de l'automne 1988 leur niveau de 1987. Enfin, la BNS a majoré le taux Lombard et le taux d'escompte en décembre 1988, puis de nouveau en janvier 1989, les portant à 6 et 4 pour cent respectivement ; de ce fait, le taux des dépôts à trois mois est passé à  $4\frac{1}{2}$  pour cent. En avril 1989, la politique monétaire a été encore durcie, le taux Lombard et le taux d'escompte étant portés à 7 et  $4\frac{1}{2}$  pour cent respectivement.

Le durcissement progressif de la politique monétaire n'est évidemment pas resté sans effet sur les marchés de capitaux ; les rendements des obligations sont remontés après le creux marqué en avril 1988. Néanmoins, le mouvement ascendant des taux à long terme s'étant interrompu durant l'été, la courbe des rendements s'est aplatie (graphique 15, panneau B), et elle s'est légèrement inversée à la fin de 1988 et au

Tableau 11. Taux d'intérêt nominaux et réels dans quelques pays de l'OCDE

	1985	1986	1987	1988	1987				1988				1989
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
<b>Taux à court terme<sup>1</sup></b>													
<b>Taux nominaux</b>													
Suisse	4.4	3.6	3.2	2.8	3.2	3.3	3.3	3.2	1.7	1.8	3.2	3.7	5.2
Etats-Unis	8.0	6.4	6.8	7.7	6.0	6.8	7.0	7.5	6.7	7.3	8.2	8.6	9.4
Allemagne	5.4	4.6	4.0	4.3	4.2	3.8	4.0	4.1	3.4	3.6	5.1	5.1	6.3
Japon	6.6	5.1	4.2	4.5	4.2	3.9	4.1	4.5	4.4	4.3	4.9	4.5	··
Royaume-Uni	12.2	10.9	9.7	10.3	10.6	9.2	9.8	9.2	9.0	8.4	11.3	12.5	13.1
France	9.9	7.7	8.3	7.9	8.3	8.2	8.0	8.6	8.0	7.8	7.7	8.2	9.0
<b>Taux à long terme<sup>2</sup></b>													
Suisse	4.7	4.2	4.0	4.0	4.0	4.0	4.1	4.0	3.9	3.9	4.2	4.1	4.8
Etats-Unis	11.4	9.0	9.4	9.7	8.4	9.2	9.8	10.2	9.6	9.8	10.0	9.5	9.7
Allemagne	6.9	5.9	6.0	6.2	5.8	5.7	6.3	6.3	5.9	6.1	6.4	6.3	6.7
Japon	6.5	5.2	5.0	4.8	4.8	4.1	6.0	5.2	4.3	4.6	5.5	4.7	··
Royaume-Uni	11.1	10.1	9.6	9.7	9.8	9.0	9.9	9.7	9.5	9.4	9.9	9.9	9.9
France	11.9	9.1	10.2	9.2	9.6	9.9	10.7	10.7	9.6	9.3	9.2	8.8	9.2
<b>Court terme</b>													
<b>Taux corrigés de l'inflation<sup>3</sup></b>													
Suisse	0.9	2.9	1.8	0.7	2.3	2.1	1.5	1.2	0.0	-0.3	1.3	1.9	3.0
Etats-Unis	4.5	4.5	3.2	3.6	3.8	3.1	2.8	3.0	2.7	3.3	4.1	4.3	4.6
Allemagne	3.3	4.9	3.7	3.2	4.7	3.7	3.3	3.2	2.5	2.6	3.9	3.6	3.6
Japon	4.6	4.7	4.4	4.0	5.5	4.1	4.0	4.1	3.8	4.3	4.3	3.6	··
Royaume-Uni	6.2	7.5	5.6	5.4	6.7	5.0	5.5	5.1	5.6	4.1	5.9	6.0	5.3
France	4.1	5.2	5.0	5.2	5.1	4.8	4.6	5.4	5.6	5.3	4.9	5.2	5.6
<b>Long terme</b>													
Suisse	1.3	3.5	2.6	2.2	3.1	2.9	2.3	2.0	2.2	1.8	2.3	2.3	2.5
Etats-Unis	7.8	7.1	5.7	5.6	6.2	5.4	5.6	5.7	5.6	5.9	5.9	5.2	4.9
Allemagne	4.7	6.2	5.7	5.0	6.4	5.6	5.6	5.3	5.0	5.1	5.3	4.8	4.0
Japon	4.5	4.8	5.2	4.3	6.0	4.3	5.9	4.7	3.7	4.7	5.0	3.7	··
Royaume-Uni	5.0	6.6	5.4	4.7	5.8	4.8	5.6	5.6	6.1	5.1	4.5	3.4	2.1
France	6.0	6.6	6.9	6.5	6.4	6.5	7.3	7.5	7.1	6.8	6.4	5.8	5.8

1. Taux intérieurs à trois mois, en général.

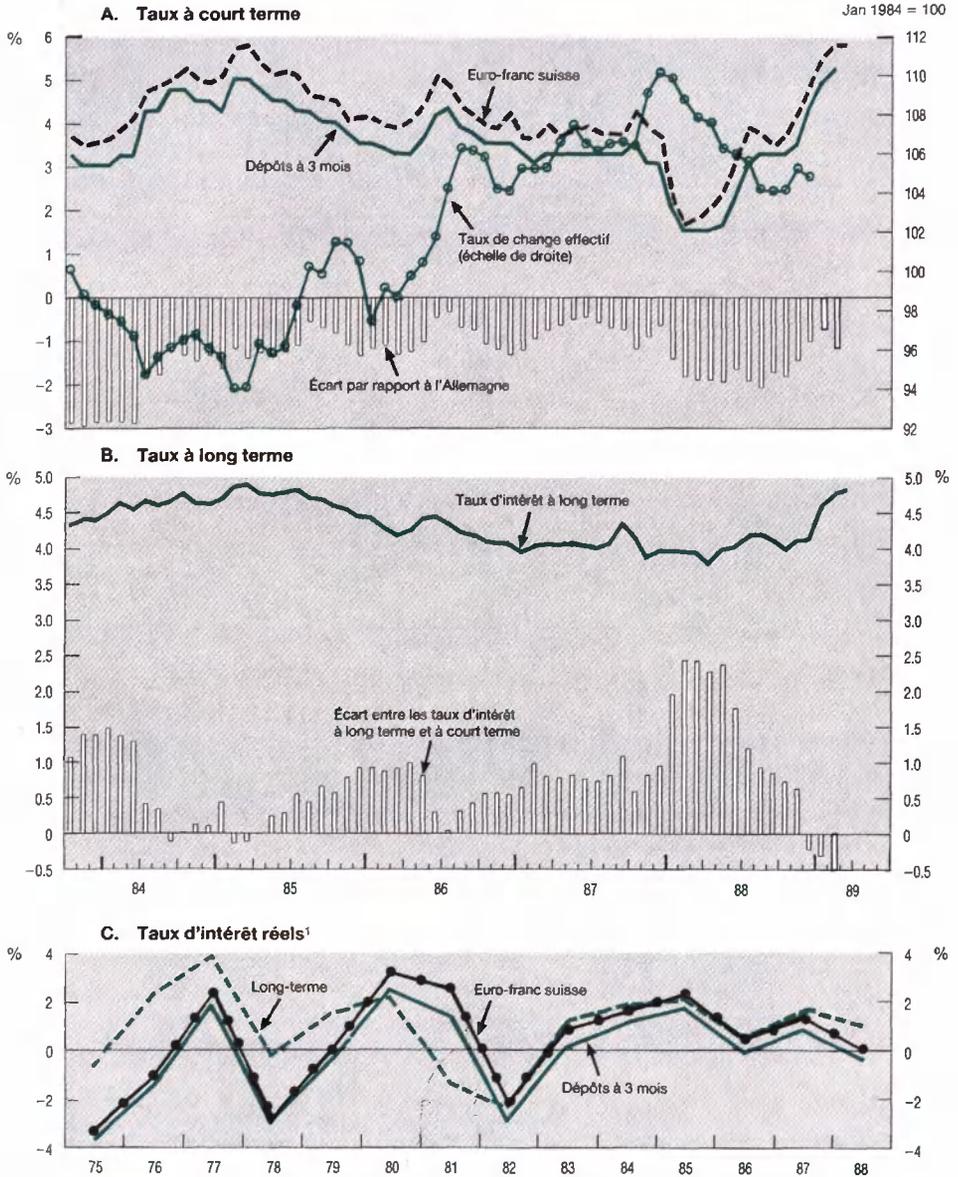
2. Taux des obligations d'Etat, en général.

3. Taux nominaux, moins variation annuelle des prix à la consommation.

Source : OCDE, *Statistiques financières mensuelles*; Secrétariat de l'OCDE.

début de 1989. Cet écart entre les taux à longs terme et les taux à courts terme semble indiquer que les opérateurs sur les marchés de capitaux ne doutaient pas que le resserrement de la politique monétaire avait été suffisant pour contenir les pressions inflationnistes ; les anticipations inflationnistes semblent donc s'être stabilisées à un niveau relativement bas.

Graphique 15. TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE CHANGE



1. Taux nominaux moins la variation de l'indice des prix à la consommation par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

Au début de 1988, les taux d'intérêt réels à court terme étaient voisins de zéro, signe supplémentaire de l'assouplissement très sensible des conditions monétaires, mais les taux réels à long terme restaient à peu près stables à 2¼ pour cent. Après le tour restrictif donné à la politique monétaire dans le courant de l'année, les taux réels à court et à long terme ont retrouvé les niveaux auxquels ils s'établissaient un an plus tôt.

Il est peut-être particulièrement important, dans le contexte actuel, de suivre de près l'évolution du taux de change dans la mesure où les indicateurs monétaires plus directs ne semblent guère fournir – du moins temporairement – de points de repère précis pour l'orientation de l'action gouvernementale. En 1988, le franc suisse a témoigné d'une faiblesse inhabituelle sur les marchés des changes. Le taux de change bilatéral vis-à-vis du sterling et du yen avait déjà baissé en 1987, tandis qu'il se raffermissait par rapport au deutschemark et au dollar des Etats-Unis. En 1988, non seulement l'affaiblissement observé vis-à-vis du sterling et du yen a persisté, mais le franc suisse a aussi commencé à perdre du terrain par rapport au deutschemark et au dollar. Cette dépréciation s'est poursuivie pendant la majeure partie de l'année. Le taux de change effectif (pondéré par les échanges) a également baissé au cours de cette période : en décembre 1988, il était inférieur de 5.9 pour cent en termes nominaux et de 7.2 pour cent en termes réels à son niveau un an plus tôt. Ces mouvements ont été apparemment liés à l'écart de taux d'intérêt. S'il est vrai qu'après la crise boursière, les taux d'intérêt ont aussi fléchi aux Etats-Unis et en Allemagne, leur baisse a été beaucoup plus prononcée en Suisse. Par conséquent, l'écart négatif s'est creusé, ce qui a rendu les placements financiers en francs suisses relativement moins attrayants (graphique 15, panneau A). A titre d'exemple, tandis que pendant l'été 1987 les taux à trois mois en Suisse n'étaient inférieurs que de ½ point aux taux comparables en Allemagne, l'écart était d'environ 2 pour cent au second semestre de 1988. La dépréciation extérieure du franc suisse a momentanément cessé à la fin de 1988 lorsque le resserrement de la politique monétaire a réduit les écarts de taux d'intérêt. Pour l'année 1988 en moyenne, le taux de change effectif nominal du franc suisse a été inférieur de 0.9 pour cent au niveau enregistré un an plus tôt, ce qui signifie une dépréciation de 1.9 pour cent en termes réels (après correction de la hausse des prix à la consommation). L'affaiblissement du taux de change nominal et effectif en termes réels du franc suisse s'est poursuivi pendant les trois premiers mois de 1989.

Pour 1989, la Banque nationale suisse a fixé un objectif de 2 pour cent à la croissance de la monnaie centrale ajustée. Le nouvel objectif est maintenant défini comme la moyenne des douze taux mensuels annualisés de croissance par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente<sup>20</sup>. Dans l'hypothèse d'une expansion

régulière au cours de l'année, le nouvel objectif implique une diminution annuelle moyenne de la base monétaire de  $2\frac{3}{4}$  pour cent, due aux retombées négatives de 1988. Le nouvel objectif est basé sur la prévision d'un taux de croissance de la production réelle de 2 pour cent et d'un taux moyen d'inflation annuelle de 2 pour cent. Sur la base de ces hypothèses, la BNS s'attend à une expansion de 4 pour cent de la demande de monnaie centrale entre le quatrième trimestre de 1988 et le quatrième trimestre de 1989. Par conséquent, l'accroissement envisagé de la masse monétaire, de 2 pour cent seulement, impliquerait un durcissement de la politique monétaire, conduisant à une nouvelle hausse des taux d'intérêt. La BNS estime que le nouvel objectif de croissance de la masse monétaire pour 1989 est compatible avec l'objectif de stabilisation de l'inflation à moyen terme. Cependant, pour que l'expansion prévue de la masse monétaire ait l'effet restrictif souhaité, il faut que les dépôts à vue des banques à la BNS cessent de se contracter, suivant l'hypothèse retenue dans les prévisions. Si l'on suppose que l'ajustement des banques commerciales aux innovations financières est terminé et que la relation antérieurement observée entre la demande de monnaie centrale et les agrégats macro-économiques est rétablie, la réalisation du nouvel objectif entraînera une hausse sensible des taux d'intérêt à court terme en 1989.

## **Une politique budgétaire de soutien**

### *Evolution budgétaire*

Les budgets de la Confédération, des cantons et des communes ont été excédentaires en 1986, mais l'on prévoyait pour 1987 un déficit global des comptes consolidés des administrations publiques. L'administration fédérale s'attendait à un léger excédent, tandis que les autorités locales prévoient d'importants déficits (cf. Etude économique de la Suisse 1987/88, tableau 14). En fin de compte, les résultats ont été bien meilleurs que prévu : l'excédent fédéral a dépassé de près de 1 milliard de francs le niveau escompté et, loin d'être déficitaires, les cantons ont enregistré des excédents supérieurs à ceux de 1986, tandis que les communes ont presque égalé leurs résultats de 1986 (tableau 12). L'excédent plus important que prévu des comptes de l'administration centrale s'explique principalement par l'augmentation du produit des contributions directes et de la taxe sur le chiffre d'affaires prélevées à l'échelon fédéral, mais les dépenses ont, elles aussi, été en retrait sur les prévisions. L'effet négatif de l'allégement fiscal sur les recettes des cantons en 1987 a été, finalement, moins sensible qu'on ne l'avait escompté et largement compensé par la forte croissance tendancielle des recettes. Depuis dix ans, les

Tableau 12. **Comptes des administrations publiques**  
Millions de francs suisses et pourcentages de variation

	1984	Résultats			Budgets <sup>1</sup>	
	Millions de francs suisses	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Confédération</b>						
Dépenses	21 644	5.7	1.3	3.0	7.3	6.0
Recettes	21 196	4.7	13.3	-1.0	11.6	3.0
Solde	-448	-696	1 968	1 041	1 219	476
<b>Cantons</b>						
Dépenses	27 754	5.1	7.7	3.5	6.0	6.6
Recettes	27 492	7.0	8.1	3.8	6.3	6.5
Solde	-262	262	388	506	-1 300	-1 400
<b>Communes</b>						
Dépenses	20 950	5.4	5.9	4.3	5.3	5.0
Recettes	21 005	5.8	6.6	4.2	5.4	5.1
Solde	55	141	313	300	-400	-400
<b>Administrations publiques<sup>2</sup></b>						
Dépenses	59 779	5.0	4.1	3.9	5.8	6.0
Recettes	59 124	5.7	8.9	2.5	7.5	4.9
Solde	-655	-293	2 669	1 847	-481	-1 324
<b>Sécurité sociale</b>						
Dépenses	20 185	2.5	5.6	2.7		
Recettes	20 646	4.5	6.9	4.6		
Solde	461	872	1 194	1 673		
<b>Comptes consolidés des administrations publiques et de la sécurité sociale</b>						
Dépenses	74 198	4.4	4.4	3.6		
Recettes	74 004	5.4	8.6	3.1		
Solde	-194	579	3 863	3 520		

1. Budget initial sur budget initial.

2. Sécurité sociale non comprise.

Source : Administration fédérale des finances.

résultats financiers sont régulièrement sous-estimés ; l'erreur positive de prévision s'établit, en moyenne, à 1.9 milliard de francs suisses par an. Les cantons, qui semblent particulièrement prudents dans leurs prévisions budgétaires, sont responsables pour moitié de l'erreur d'estimation.

Les grandes lignes du budget de la Confédération pour 1988 ont été présentées dans l'étude économique de l'an dernier. Compte tenu du gonflement traditionnel des recettes de l'administration centrale les années paires et du climat économique favorable, on prévoyait un excédent de 1 219 millions de francs suisses. Or, en

l'occurrence, la croissance des recettes a été encore plus importante. Les recettes au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires, des impôts directs fédéraux et des droits prélevés sur les importations et sur les carburants pour automobiles ont toutes dépassé l'objectif ; seul le produit du droit de timbre a été un peu plus faible que prévu. Les dépenses ont cependant aussi dépassé les prévisions, les principales raisons en étant la participation au mécanisme élargi d'ajustement structurel du FMI, l'augmentation des prêts au fonds de garantie des risques à l'exportation, et les dépenses supplémentaires entraînées par la réparation des dégâts causés par les inondations de 1987. Au total, l'excédent financier de la Confédération a été légèrement supérieur au niveau initialement prévu (1 248 millions de francs suisses).

Les cantons et les communes s'attendaient, une fois encore, à ce que leurs soldes financiers deviennent déficitaires. Les résultats définitifs de l'exercice budgétaire de l'an dernier n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de la présente étude, il semble cependant, d'après des indicateurs partiels, que les collectivités locales aient, à nouveau, dégagé des excédents. En conséquence, les comptes des administrations publiques seront, sans doute, encore largement excédentaires en 1988.

L'objectif des autorités fédérales est de stabiliser aux environs de 10 pour cent la part des dépenses de la Confédération dans le PIB. Cependant, le taux de 6 pour cent prévu pour la croissance des dépenses budgétaires en 1989 est supérieur au taux de croissance du PIB nominal fixé par hypothèse à 4 pour cent. La croissance attendue du budget fédéral exagère toutefois l'évolution tendancielle étant donné que le budget comporte plusieurs postes spéciaux non négligeables parmi lesquels les versements d'indemnités dus à la décision d'arrêter un projet de centrale nucléaire, et les dépenses exceptionnelles liées aux inondations de l'été 1987. Abstraction faite de ces postes spéciaux, la croissance estimée des dépenses n'est que de 3.6 pour cent. A première vue, les dépenses d'investissement, qui ne représentent que 2 pour cent du total des dépenses fédérales, semblent, en 1989, particulièrement soutenues (+20.9 pour cent) (tableau 13). Cependant, sur les 108 millions de francs de dépenses d'investissement supplémentaires (par rapport aux chiffres du budget de 1988), 87 millions sont consacrés à l'achat de métaux précieux destinés à la frappe d'une pièce de monnaie commémorative. Déduction faite de ces achats de métaux, la croissance de l'investissement ne dépasse pas 4 pour cent en 1989. Les transferts, qui représentent près des deux-tiers des dépenses fédérales, devraient augmenter de 4.6 pour cent selon les prévisions. Les principaux paiements à ce titre vont au secteur des transports, notamment aux routes et aux transports publics. Les transferts affectés à l'investissement (compte non tenu des transferts aux chemins de fer nationaux) seraient en hausse de 5 pour cent par rapport aux estimations du budget de 1988. Du fait de la contraction de la dette de la Confédération – les excédents

**Tableau 13. Budget de l'administration centrale**  
Millions de francs suisses et pourcentages de variation

	1985		1986		1987		1988		1989	1987 <sup>1</sup>	1988 <sup>1</sup>	1989 <sup>1</sup>
	Compte définitif	Structure en %	Budget initial	Compte définitif	Budget initial	Compte définitif	Budget initial	Compte définitif	Budget initial	1986	1987	1988
Dépenses totales	22 881	100.0	23 609	23 176	24 225	23 861	26 000	26 633	27 555	2.6	7.3	6.0
Classification économique												
Rémunérations	2 546	11.1	2 652	2 616	2 774	2 671	2 764	2 762	2 950	4.6	-0.4	6.7
Consommation	4 352	19.0	4 182	4 087	4 194	4 104	4 456	4 415	5 039	0.3	6.2	13.1
Investissements	402	1.8	412	416	474	434	517	576	625	15.0	9.1	20.9
Intérêts, prêts et participations	1 455	6.4	1 594	1 463	1 585	1 522	1 510	2 074	1 422	-0.6	-4.7	-5.8
Transferts	14 126	61.7	14 769	14 594	15 198	15 130	16 753	16 806	17 519	2.9	10.2	4.6
Recettes totales	22 185	100.0	23 711	25 144	24 396	24 902	27 219	27 881	28 031	2.9	11.6	3.0
Recettes fiscales	20 558	92.7	22 039	23 426	22 712	23 315	25 420	25 957	25 997	3.1	11.9	2.3
Impôts directs	8 571	38.7	9 721	10 470	9 631	9 677	11 524	11 546	11 084	-0.9	19.7	-3.8
Impôts indirects	11 987	54.0	12 318	12 956	13 081	13 638	13 896	14 411	14 913	6.2	6.2	7.3
Autres recettes	1 627	7.3	1 672	1 718	1 684	1 587	1 799	1 924	2 034	0.7	6.8	13.1
Solde budgétaire	-696		+102	+1 968	+171	+1 041	+1 219	+1 248	+476			
En pourcentage du PIB	-0.3		+0.1	+0.8	+0.1	+0.4	+0.4	+0.5	+0.2			

1. Budget initial sur budget initial.  
Source : Budget de la Confédération suisse.

financiers dégagés depuis 1986 ont permis de rembourser 4 milliards de francs de la dette fédérale – mais en raison aussi de la baisse des taux d'intérêt, il est prévu que les versements nets d'intérêts tomberont de 1.8 pour cent des recettes totales en 1988 à 1.3 pour cent en 1989 (graphique 16).

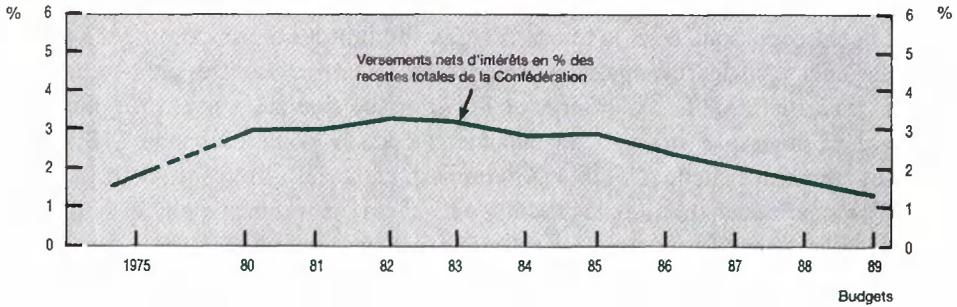
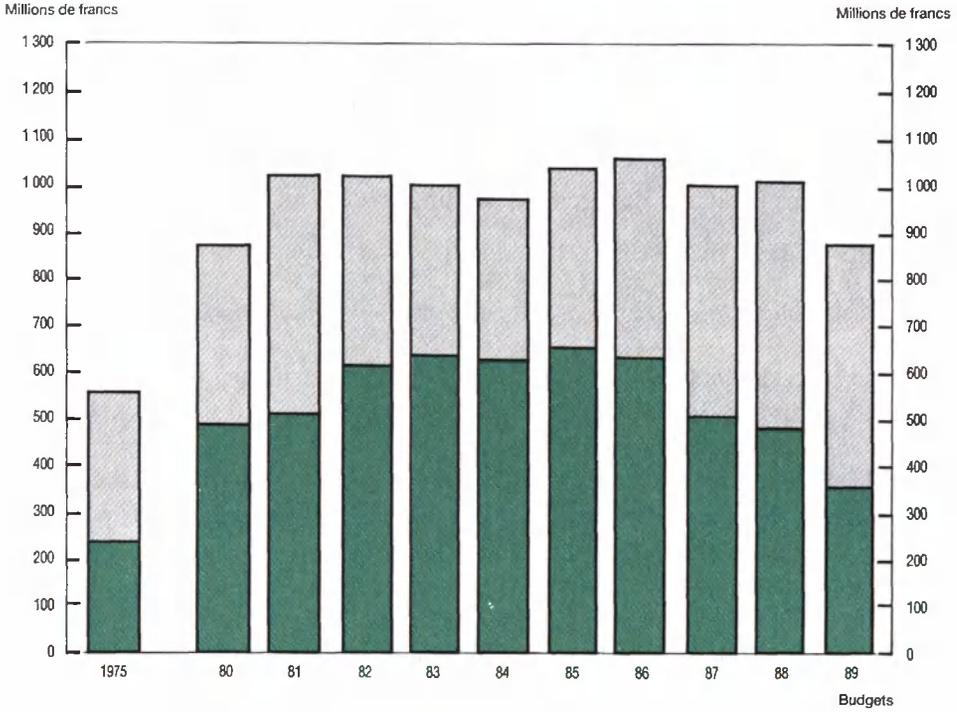
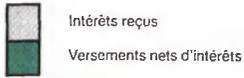
On prévoit que les recettes de l'administration fédérale progresseront de 3 pour cent, compte tenu du cycle de recouvrement des impôts<sup>21</sup>. Par rapport à 1987, l'année impaire précédente, on estime leur accroissement à 6 pour cent (taux annuel) en 1989, ce qui implique un élargissement de leur part dans le PIB. Par ailleurs, la croissance prévue des recettes, de 3 pour cent en 1989 par rapport au budget de 1988, est exceptionnelle étant donné que, dans le passé, les recettes de la Confédération avaient tendance à rester stationnaires les années impaires.

La forte augmentation des recettes fiscales par rapport à 1987 s'explique, principalement, par l'important gonflement du produit de l'impôt fédéral direct (dont les deux-tiers sont fournis par les impôts sur le revenu des ménages), de la retenue à la source sur le revenu du capital et de la taxe sur le chiffre d'affaires. Les revenus bruts des ménages ont progressé d'environ 10 pour cent en 1985/86 (période de référence pour le calcul de l'impôt acquitté en 1989) par rapport à 1983/84 (période de référence pour les recettes fiscales de 1987). Par ailleurs, malgré la possibilité qu'ont maintenant les contribuables de déduire de leur revenu imposable certaines cotisations aux caisses de retraite, le produit de l'impôt sur le revenu devrait s'accroître de 12 pour cent en raison de la progressivité du système. Bien que l'on procède régulièrement à une compensation de l'érosion fiscale du revenu, l'ajustement ne devient effectif que lorsque la hausse de l'indice des prix à la consommation depuis l'ajustement précédent des tranches d'imposition atteint 7 pour cent. Or, au cours de la période de référence – 1984 et 1985 –, l'inflation a été de 6.3 pour cent seulement et donc inférieure au seuil requis. Bien qu'en hausse sensible par rapport à 1987, les recettes nettes de la retenue à la source seront sans doute plus faibles qu'en 1988, en raison des importants remboursements effectués au titre de cet impôt les années impaires et de la diminution prévue des revenus des intérêts et des dividendes. La forte augmentation du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires reflète le dynamisme attendu de la consommation des ménages et des dépenses d'investissement des entreprises. Les recettes du droit de timbre resteront probablement à leur niveau élevé de 1987, la crise boursière d'octobre 1987 semblant avoir freiné l'activité sur les marchés de capitaux.

Les budgets des cantons prévoient une progression des dépenses de 6.6 pour cent en 1989, ce qui représente une forte croissance en termes réels et une augmentation en pourcentage du PIB. Les dépenses d'investissement devraient s'accroître à un taux

Graphique 16. VERSEMENTS NETS D'INTÉRÊTS DE LA CONFÉDÉRATION

Intérêts versés



Source : Budget de la Confédération suisse.

particulièrement élevé en 1989 (7.8 pour cent), stimulées peut-être par les anticipations relatives à la vigueur persistante de la progression des recettes fiscales (+8.5 pour cent). La forte expansion prévue des recettes fiscales est habituelle pour une année impaire. Les recettes totales ne devraient, cependant, augmenter que de 6.4 pour cent, et le solde financier des cantons sera, sans doute, négatif (-1.4 milliard de francs).

Selon les estimations, le budget des communes ferait apparaître un déficit de 400 millions de francs en 1989, de sorte que les comptes des administrations publiques devraient, eux aussi, être largement déficitaires. Toutefois, on l'a vu plus haut, la situation financière des administrations locales s'est souvent, dans le passé, révélée nettement meilleure que prévu et il n'est pas exclu que les comptes des administrations publiques dégagent encore un excédent en 1989.

### *Soldes budgétaires corrigés des influences conjoncturelles*

La réduction du solde financier des administrations publiques en 1987, après l'excédent record de 1986, et les modifications prévues des recettes et des dépenses en 1988 et en 1989, posent la question de savoir si la politique budgétaire a pris un tour expansionniste. Pour répondre à cette question, il faut dissocier les éléments conjoncturels et les éléments structurels des soldes budgétaires. Il faut pour cela calculer les recettes et les dépenses potentielles (le budget de plein-emploi) à partir d'estimations de la production potentielle. Il existe différents moyens de calculer la croissance de la production potentielle, qui donnent des résultats différents, mais le *taux de variation* des soldes budgétaires structurels semble relativement insensible à la précision des estimations de la production potentielle.

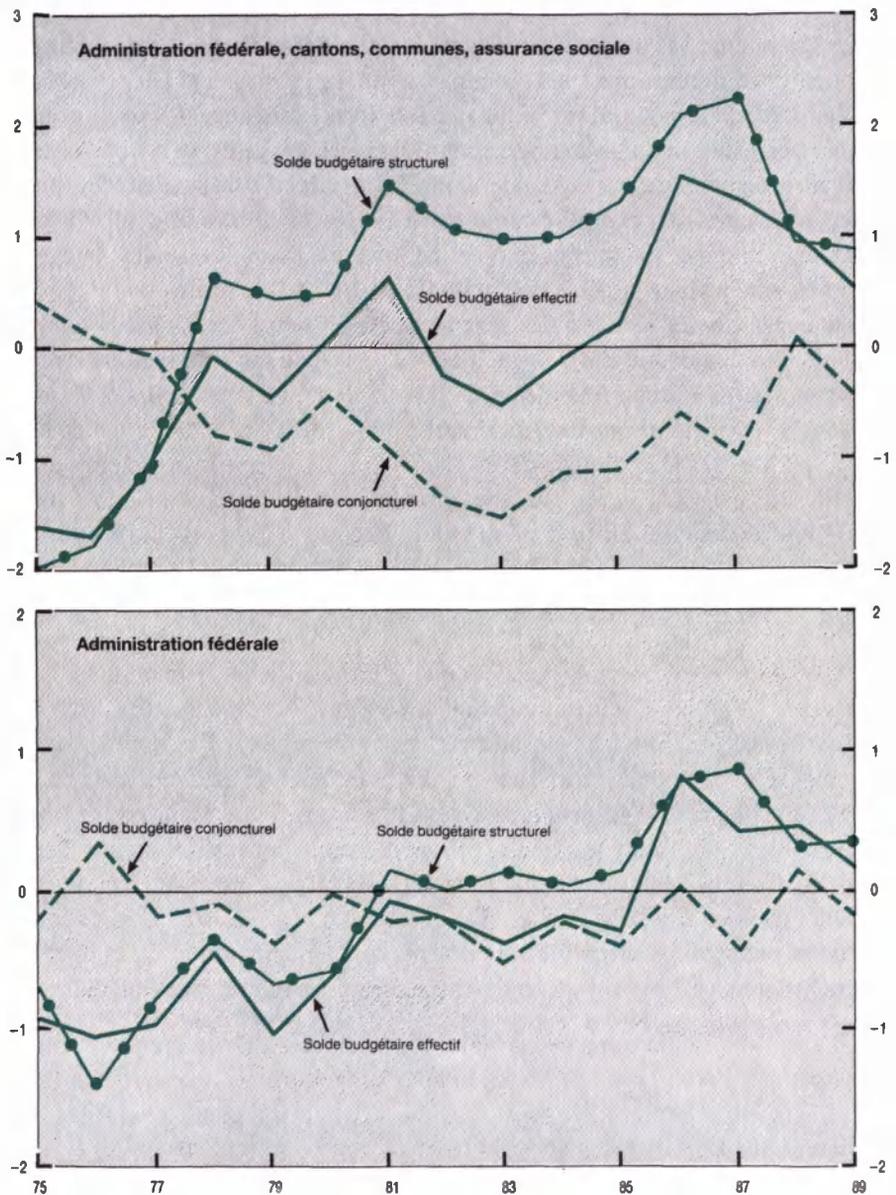
Le calcul des soldes budgétaires corrigés des influences conjoncturelles se trouve grandement compliqué dans le cas de la Suisse du fait des divers décalages existant entre la génération des revenus et leur imposition. Les autres recettes publiques, telles que la taxe sur le chiffre d'affaires et les droits de douane, suivent de plus près l'activité économique, mais ils dépendent aussi de la composition du PIB. Il est particulièrement difficile d'établir un rapport entre les droits de timbre et les variables macro-économiques, le produit de ces taxes étant principalement déterminé par des opérations très diverses sur les marchés boursiers, monétaires et financiers. Les décalages liés au système d'imposition des revenus peuvent entraîner une augmentation des recettes fiscales au cours d'années de récession, c'est-à-dire à des moments où la demande globale aurait besoin d'un certain soutien. Par exemple, lors de la récession de 1976, les recettes de la Confédération se sont accrues de 16.8 pour

cent, la principale raison en étant que l'impôt fédéral direct a été calculé sur la base des revenus de 1973/74, période où l'activité était en expansion. Du fait de cet effet fiscal retardé, le système suisse présente, en certaines périodes, un caractère pro-conjoncturel lié à sa nature même.

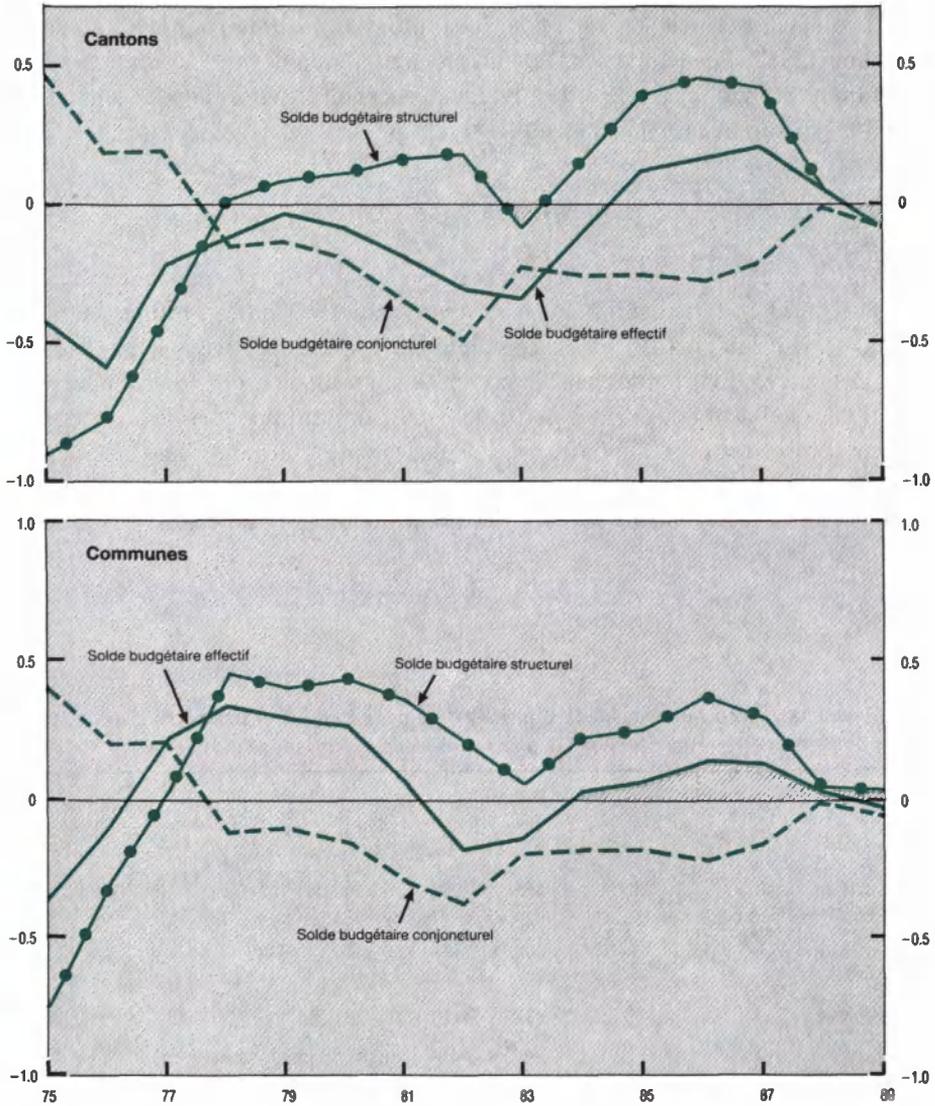
Le graphique 17 illustre les soldes budgétaires effectifs, conjoncturels et structurels des différents niveaux d'administration. Le cycle biennal de recouvrement de l'impôt fédéral direct, qui provoque une très forte croissance des recettes fiscales les années paires et une faible progression les années impaires, se reflète nettement dans le profil en dents de scie des soldes budgétaires effectifs de la Confédération. On observe aussi que – à l'exception de l'année 1981 – les soldes effectifs du budget fédéral ont culminé les années paires. Si l'on examine les soldes budgétaires structurels – indicateur possible de l'action délibérée des autorités budgétaires –, il apparaît que la Confédération a trouvé le moyen, à plusieurs occasions, de compenser l'incidence pro-conjoncturelle du système fiscal. Ainsi, le solde budgétaire structurel est devenu négatif à proportion d'environ  $\frac{3}{4}$  pour cent du PIB au cours de l'année de récession 1976, ce qui a contribué à la reprise qui a suivi. Cependant, lors de la crise économique de 1975, le budget de la Confédération paraît avoir exercé un effet restrictif sur l'activité, entraînant une accentuation de la récession. Les mesures expansionnistes décidées en 1975 ne se sont reflétées que dans les chiffres du budget de 1976. Un budget supplémentaire a également été adopté en 1978, l'appréciation du franc suisse fournissant une justification *a priori* à un accroissement des dépenses en 1979. En 1979, les autorités fédérales ont effectivement donné à leur politique budgétaire un tour expansionniste, alors que la croissance de l'économie suisse était satisfaisante (+2.5 pour cent) et que l'inflation s'accélérait pour atteindre 3.6 pour cent (indice de prix implicite de la consommation privée). Par contre, les effets stimulants de l'action budgétaire sont venus à point nommé au cours de la récession de 1982, ainsi qu'en 1984, lorsque la croissance économique était assez faible. En 1988, le budget de la Confédération a également eu un effet expansionniste d'environ  $\frac{1}{2}$  pour cent, ce qui était voulu dans la mesure où les prévisions relatives à la production étaient affaiblies par la crise boursière d'octobre 1987. Les estimations des soldes budgétaires structurels semblent aussi indiquer que le budget de la Confédération pour 1989 est globalement neutre du point de vue conjoncturel.

En revanche, si l'on compare les soldes conjoncturels et structurels des cantons et des communes, l'orientation de leur politique budgétaire semble avoir, en fait, été relativement pro-cyclique. Cela tient probablement au fait que les autorités locales considèrent que les variations de leurs recettes sont de nature structurelle, qu'elles ajustent leurs dépenses en conséquence et que le produit de l'impôt ne comporte, à leurs yeux, aucun élément conjoncturel. Lorsque les soldes financiers tendent à se

Graphique 17. **VARIATIONS CONJONCTURELLES ET STRUCTURELLES DES SOLDES FINANCIERS DES ADMINISTRATIONS**



Graphique 17. (suite)



Source: Y. Ammann, "Das Vollbeschäftigungsbudget", *Mitteilungsblatt für Konjunkturfragen*, 2/88, pp. 26-32.

dégrader en raison d'une récession économique, les responsables paraissent adopter des mesures restrictives afin de redresser leurs comptes, aggravant ainsi la tendance au ralentissement de l'activité. Ce phénomène est illustré par le fait que les creux conjoncturels se produisent à peu près en même temps que les sommets structurels (c'est le cas, par exemple, en 1982 pour les cantons, et en 1986 pour les cantons et les communes). Selon les estimations les plus récentes, il semble que – comme dans le cas de l'administration centrale – les budgets des collectivités locales ont stimulé l'activité économique en 1988 et qu'ils seront neutres en 1989.

### *Le plan financier à moyen terme de la Confédération*

Afin de définir sa stratégie budgétaire et financière en moyenne période, le Conseil fédéral établit régulièrement un plan financier à moyen terme. Le plan en cours s'étend jusqu'en 1991 et est complété par les « perspectives » financières pour 1992. Les calculs sont fondés sur l'hypothèse d'un taux de croissance annuel moyen du PIB nominal de 4 pour cent à partir de 1989 (soit un taux de croissance réelle de 1½ pour cent et un taux d'inflation de 2½ pour cent). Sur cette base, les dépenses pourraient s'accroître en moyenne de 4.1 pour cent et les recettes de 3.5 pour cent entre 1989 et 1992 (tableau 14). Il est à noter que le taux de croissance prévu des

Tableau 14. **Plan financier de la Confédération pour 1990-91 et perspectives pour 1992**

Millions de francs suisses et pourcentages

	Budget 1989	Plan 1990	Plan 1991	Perspec- tives 1992	Taux de croissance annuel moyen 1989-92	Structure 1989	Structure 1992
Dépenses totales	27 555	29 121	29 866	31 119	4.1	100.0	100.0
Dépenses courantes	24 077	25 443	26 177	27 415	4.4	87.4	88.1
Investissements totaux <sup>1</sup>	3 478	3 678	3 689	3 704	2.1	12.6	11.9
Dépenses directes	9 493	9 803	10 256	10 648	3.9	34.5	34.2
Transferts	18 062	19 318	19 610	20 471	4.3	65.5	65.8
Recettes totales	28 031	29 184	29 426	31 106	3.5	100.0	100.0
Recettes fiscales	25 997	27 354	27 593	29 222	4.0	92.7	93.9
Directes	11 084	11 930	11 691	12 836	5.0	39.5	41.2
Indirectes	14 913	15 424	15 902	16 386	3.2	53.2	52.7
Recettes non fiscales	2 034	1 830	1 833	1 884	-2.5	7.3	6.1
Solde	476	1 893	-440	-13			

1. Dépenses directes et contribution à des investissements.

Source : Plan financier de la Confédération.

dépenses d'investissement (y compris les transferts destinés au financement d'investissements) est relativement faible, entraînant une diminution de la part des investissements dans les dépenses publiques totales. Les autorités fédérales expliquent le ralentissement de la progression moyenne des recettes par les modifications récentes ou prévues du système fédéral d'imposition directe : compensation de l'alourdissement automatique de la fiscalité en 1990, déductibilité de certaines cotisations aux caisses de retraite, et abattements fiscaux pour les contribuables chargés de famille. Il est également tenu compte de la moins-value de recettes qui résultera de la réforme prévue de la fiscalité des sociétés. Sur la base de l'actuel plan financier fédéral, l'objectif d'une stabilisation à 10 pour cent de la part des dépenses de la Confédération dans le PIB paraît réaliste. La part des recettes fiscales dans le PIB serait un peu plus faible (9.4 pour cent). Dans ces conditions, le solde financier de l'administration fédérale ne pourrait rester positif qu'en 1990, et devenir négatif au cours des deux années suivantes. Il est, cependant, possible que les estimations de recettes soient trop faibles : le produit de l'impôt fédéral direct en 1990 et 1991 est calculé à partir d'estimations des revenus de 1987 et 1988. Lors de l'élaboration du plan financier à moyen terme, les estimations officielles des revenus de 1988 étaient généralement en deçà du taux effectif de croissance. Par ailleurs, l'hypothèse d'un taux moyen de croissance annuelle du PIB nominal de 4 pour cent jusqu'en 1992 est peut-être trop pessimiste. A supposer que l'élasticité des recettes fédérales par rapport aux revenus soit d'au moins 1 (cf. l'étude économique de la Suisse 1987/88, tableau 15), 1 point supplémentaire de croissance du PIB nominal – éventualité qui paraît tout à fait plausible – entraînerait aussi, toutes choses égales par ailleurs, un excédent budgétaire pour la Confédération en 1991 et 1992.

### *Vers une réforme de la fiscalité*

La base légale de l'impôt direct et de la taxe sur le chiffre d'affaires prélevés par la Confédération – telle qu'elle est définie dans la Constitution fédérale – expire à la fin de 1994, et les autorités y voient l'occasion de réformer le système fiscal helvétique. Les principaux points à l'étude sont les suivants : prorogation du système fiscal de la Confédération pour une durée indéfinie, réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires, révision du droit de timbre sur les opérations financières, instauration d'une taxe sur l'énergie et adoption d'un système d'imposition annuelle des revenus. Le Conseil fédéral propose, en outre, des dotations supplémentaires pour faire face à l'alourdissement des dépenses du régime d'assurance-vieillesse et survivants (AVS) dû à l'évolution démographique (voir chapitre V). A cet effet, il est proposé de majorer (pour une période de temps limitée) la taxe sur le chiffre d'affaires, en fonction des besoins de l'AVS.

Le principal objectif de la modernisation de la taxe sur le chiffre d'affaires est de supprimer, comme prévu, la «taxe occulte», c'est-à-dire le système actuel d'imposition en cascade des biens d'équipement. Actuellement, la taxe sur le chiffre d'affaires qui frappe les biens d'équipement s'élève à 6.2 pour cent pour les équipements en machines et outillage et à 4.65 pour cent pour les bâtiments. Ces taux majorent le coût du capital dans une proportion non négligeable, mais – comme semble l'indiquer le chapitre II ci-dessus – il est difficile de prouver que la taxe sur le chiffre d'affaires a faussé de manière notable la formation de capital. Toutefois, comme les autres pays réforment leurs systèmes fiscaux et corrigent leurs problèmes structurels, il est probable qu'à l'avenir cette particularité du système fiscal suisse pèsera davantage sur la compétitivité du pays. Les solutions possibles seraient de remplacer le système actuel par une taxe sur la valeur ajoutée ou d'apporter d'autres modifications qui éviteraient l'imposition cumulée. Afin de compenser la perte de recettes découlant de la réforme, on envisage d'élargir l'assiette de l'impôt, principalement en étendant la taxe sur le chiffre d'affaires à certains services (ou à tous) et à l'énergie, ou en instaurant une taxe spécifique sur l'énergie, que les autorités fédérales jugent en tout état de cause nécessaire si on veut limiter la consommation d'énergie pour préserver l'environnement.

Le Conseil fédéral est également conscient de ce que le droit de timbre qui frappe les opérations financières constitue un handicap pour la compétitivité des banques suisses. Il est, par conséquent, envisagé de supprimer ce droit sur l'émission d'obligations et d'actions étrangères et d'en exonérer les opérations des courtiers, les titres du marché monétaire intérieur dont l'échéance ne dépasse pas douze mois, et les transferts d'obligations qui s'effectuent uniquement entre étrangers. Toutefois, étant donné que les recettes du droit de timbre jouent un rôle assez important dans le budget fédéral – elles représentent environ 8 pour cent des recettes totales –, il faut trouver des recettes compensatoires si l'on veut éviter des déficits budgétaires. Le gouvernement jugeant inacceptable de transférer la charge fiscale des opérateurs des marchés de capitaux au contribuable moyen, il est proposé d'instaurer une imposition compensatoire des opérations financières : un droit d'émission sur les obligations intérieures, un droit d'émission sur les titres du marché monétaire intérieur en fonction de leur échéance, une révision de la définition légale des «autres courtiers» qui permettrait d'accroître les recettes, l'imposition des placements fiduciaires et l'instauration d'un droit de timbre sur les primes d'assurance-vie.

Afin de mettre au point un programme de réforme fiscale qui permette de réunir le consensus le plus large, le Conseil fédéral a engagé un processus de consultations dans le cadre duquel quatre projets différents ont été soumis aux milieux intéressés. Chacune de ces quatre variantes prévoit la suppression de la «taxe occulte» et la

révision du droit de timbre selon les grandes lignes exposées. Toutes les variantes sont conçues de manière à ne pratiquement pas modifier les recettes. Par conséquent, les pertes de recettes liées à la suppression de la «taxe occulte» sont compensées par des recettes provenant de sources nouvelles, principalement de l'imposition de l'énergie et des services. L'une des variantes reprend une proposition qui avait été rejetée auparavant et qui consiste à instaurer une taxe générale sur la valeur ajoutée, applicable aussi aux services et à l'énergie. Le résultat de ce processus de consultations sera la base d'un message au Parlement en juin 1989.

Le Conseil fédéral est également à l'adoption d'un système d'imposition annuelle des revenus. Cependant, vingt-deux des vingt-six cantons prélèvent leurs impôts selon un cycle de deux ans et ne souhaitent pas être contraints d'adopter un système différent. Ils font notamment valoir que les dépenses administratives s'en trouveraient alourdies et qu'il faudrait davantage de personnel pour traiter chaque année les formulaires de déclaration de revenu, même si cela avait l'avantage de rendre superflue l'imposition intermédiaire qui est actuellement nécessaire. Un autre argument en faveur du système actuel est que le recouvrement biennal de l'impôt atténue les effets d'un barème progressif (si, par exemple, une année d'expansion est associée à une année de stagnation). Toutefois, une analyse des flux de recettes fiscales dans le temps révèle que cet argument a peu de poids.

La réforme fiscale sera, sans nul doute, une entreprise difficile, étant donné qu'au fil des ans le système actuel s'est écarté progressivement des exigences de l'évolution économique. Le soutien de l'ensemble de la population étant une condition *sine qua non* pour la mise en œuvre d'une réforme, ce ne sera certainement pas sans mal que l'on pourra faire accepter des arguments souvent hautement techniques mais impératifs du point de vue économique. Force est cependant de reconnaître que l'économie suisse pourrait subir un désavantage concurrentiel et voir sa croissance future compromise si son système fiscal présentait beaucoup plus de distorsions que ceux des autres pays industrialisés – et plus particulièrement de ses partenaires européens.

## IV. L'économie en 1989 et 1990

La plupart des indicateurs laissent présager la poursuite de l'activité économique à un rythme satisfaisant au cours des dix-huit prochains mois. Néanmoins, le taux élevé d'utilisation des capacités, les pénuries de main-d'œuvre et le nombre grandissant d'heures supplémentaires ouvrées dans l'industrie sont autant de signes que des contraintes de plus en plus importantes s'exercent du côté de l'offre.

Compte tenu des décisions déjà prises par la Banque nationale et des déclarations officielles concernant la conduite de la politique monétaire, les taux d'intérêt devraient encore monter. Cela devrait resserrer l'écart d'intérêt par rapport aux principales devises, et contribuer à stabiliser le taux de change effectif du franc suisse. On estime que la politique budgétaire sera légèrement expansionniste cette année et l'an prochain.

Les salaires contractuels devraient augmenter un peu plus vite que les prix à la consommation. Les revenus réels des ménages continueront de bénéficier du glissement des salaires, de l'augmentation de l'emploi et de la fermeté des revenus de la propriété. L'amélioration des perspectives de croissance et la situation de plein emploi devraient, en outre, gonfler les anticipations en matière de revenu, ce qui pourrait encore renforcer la consommation privée. Les abattements fiscaux pour les contribuables chargés de famille et la compensation de l'alourdissement automatique de la fiscalité, qui doivent entrer en vigueur en 1990, viendront encore élargir les revenus des ménages. Dans ce contexte favorable, le taux d'épargne des particuliers pourrait cesser de s'accroître. Etant donné le fort taux d'utilisation des capacités industrielles et les niveaux satisfaisants de rentabilité ainsi que les perspectives d'évolution favorables des exportations et de la consommation, il est probable que les investissements des entreprises continueront d'augmenter à un rythme relativement soutenu malgré la récente hausse des taux d'intérêt. La décélération prévue des investissements en machines et outillage résultera en partie de l'achèvement du programme d'investissements de remplacement dans les transports aériens. L'évolution du nombre des permis de construire laisse présager une croissance toujours aussi forte de la construction industrielle et commerciale ainsi que de la construction

Tableau 15. Prévisions à court terme

	Prix courants milliards de FS 1986	Pourcentages de variation			
		1987	1988	1989 <sup>4</sup>	1990 <sup>4</sup>
Demande et production (volume) <sup>1</sup>					
Consommation privée	144.9	2.0	2.5	2½	2¼
Consommation publique	32.3	2.3	3.2	4	4
Formation brute de capital fixe	59.0	7.6	5.8	5¼	4½
Construction	38.6	5.1	4.6	4¼	3½
Machines et outillage	20.4	11.3	7.5	6½	5½
Demande intérieure finale	236.2	3.6	3.4	3½	3¼
Variation de la formation de stocks <sup>2,3</sup>	4.4	0.6	1.2	-¼	0
Demande intérieure totale	240.6	4.2	4.4	3	3
Exportations de biens et services	89.1	1.7	5.4	5¼	6
Importations de biens et services	86.4	5.4	7.9	6	7
Variation de la balance extérieure <sup>2</sup>		-2.1	-1.8	-1	-1¼
Produit intérieur brut	243.3	2.3	3.0	2½	2¼
Production industrielle		0.6	7.2	3	3¼
Prix					
Indice implicite du prix du PIB		2.5	3.0	3¼	3½
Indice implicite du prix de la consommation privée		1.6	2.0	3¼	3½
Balance courante (en milliards de dollars)	6.9	7.3	6.4	5¼	4¼
En pourcentage du PIB	5.0	4.2	3.4	3	2½

1. Aux prix de 1970.

2. En pourcentage du PIB de l'année précédente.

3. Y compris les ajustements statistiques.

4. Prévisions du Secrétariat de l'OCDE.

Source : Comptes nationaux suisses et Secrétariat de l'OCDE.

résidentielle, et la situation financière satisfaisante de tous les niveaux d'administration aura probablement un effet positif sur la réalisation des projets d'infrastructure prévus.

La conjonction d'une croissance vigoureuse des marchés d'exportation et d'une compétitivité générale améliorée devrait continuer de favoriser les exportations de biens et de services. On s'attend cependant aussi à voir les importations progresser rapidement du fait de la fermeté de la demande intérieure et des exportations. La croissance de l'emploi se ralentira vraisemblablement quelque peu, mais comme l'accroissement de la population active sera lui aussi relativement lent, le taux de chômage devrait rester inchangé. La progression des coûts unitaires de main-d'œuvre pourrait s'accélérer légèrement, les gains de productivité exerçant un effet modérateur. Néanmoins, le relèvement des prix réglementés opéré au début de 1989, l'effet

de la hausse des taux hypothécaires sur les charges locatives, l'alourdissement des coûts de la construction et la nette augmentation des prix des importations du fait de l'évolution des prix à l'étranger pousseront vraisemblablement à la hausse le taux relativement faible d'inflation. La balance extérieure réelle aussi bien que les termes de l'échange se dégradant, l'excédent extérieur courant pourrait se réduire pour s'établir peut-être entre 2½ et 3 pour cent du PIB en 1989 et 1990 (tableau 15).

## V. Les conséquences économiques du vieillissement démographique

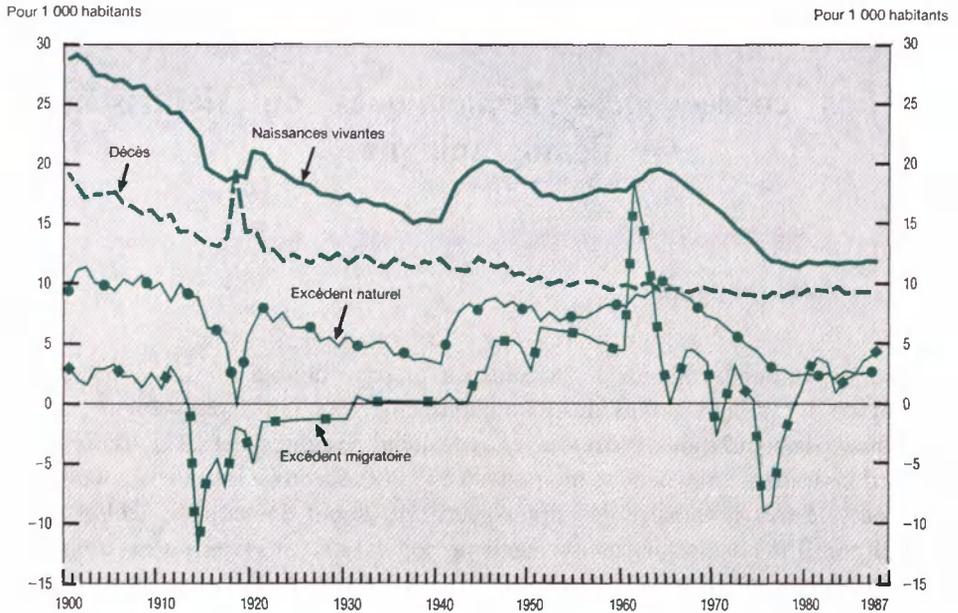
### Facteurs démographiques

La population résidante de la Suisse a presque doublé durant le 19<sup>e</sup> siècle passant de 1.7 million à plus de 3.3 millions en 1900. Un accroissement relatif identique de la population a été réalisé entre le début de ce siècle et 1987, année où la population résidante moyenne se montait à 6 545 100. La croissance de la population a surtout été très prononcée de l'après-guerre au début des années 70. Un solde naturel positif important des mouvements de population – à savoir un excédent net des naissances sur les décès – coïncidait avec une immigration vigoureuse qui était à l'origine d'une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 1.3 pour cent. Depuis, cependant, la croissance de la population s'est nettement ralentie (0.2 pour cent) sous l'effet conjugué de la chute de la fécondité, apparue déjà vers le milieu des années 60, et du solde migratoire qui est même devenu fortement négatif durant les quatre années qui ont suivi la crise économique de 1974/75.

Le mouvement naturel mesuré par la différence entre le nombre des naissances et des décès explique les changements à long terme de la population (graphique 18). Depuis le début du siècle, on observe une chute des taux bruts de natalité et de mortalité. La mortalité a été réduite de moitié et le nombre de naissances n'est plus que des trois cinquièmes du niveau de 1900. L'excédent naturel est passé de 9.3 à 2.5 pour mille. On note, cependant, l'accroissement temporaire du taux de natalité dans les années 40 et 60 («baby boom»). Cela ne peut cependant cacher la modification sensible du comportement de la population suisse en matière de procréation. L'indice conjoncturel de fécondité s'est en effet réduit, passant de 3.9 au début du siècle à un peu plus de 1.5 dans les années 80, alors que le remplacement des générations exige une valeur de l'indice estimée à 2.1.

L'immigration constitue le second facteur qui influence l'évolution démographique du pays. L'analyse du solde migratoire montre deux périodes de forte

Graphique 18. **MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE EN SUISSE DEPUIS 1900**



Source: Office fédéral de la statistique, *Annuaire statistique de la Suisse*.

immigration : la première se situe entre 1890 et 1910, et la seconde après la Seconde Guerre mondiale. Cette seconde vague d'immigration a atteint son point culminant en 1974 lorsque la population étrangère représentait plus de 17 pour cent (15.4 pour cent en 1914) de la population résidante. Le départ massif des travailleurs étrangers consécutif à la crise de 1974/75 a largement dépassé en nombre la faible croissance naturelle, provoquant ainsi une baisse de la population résidante. Cette évolution n'était cependant pas définitive puisqu'elle s'est inversée très rapidement à la suite de l'amélioration de la situation conjoncturelle. Durant la récession de 1982, le solde migratoire est resté positif.

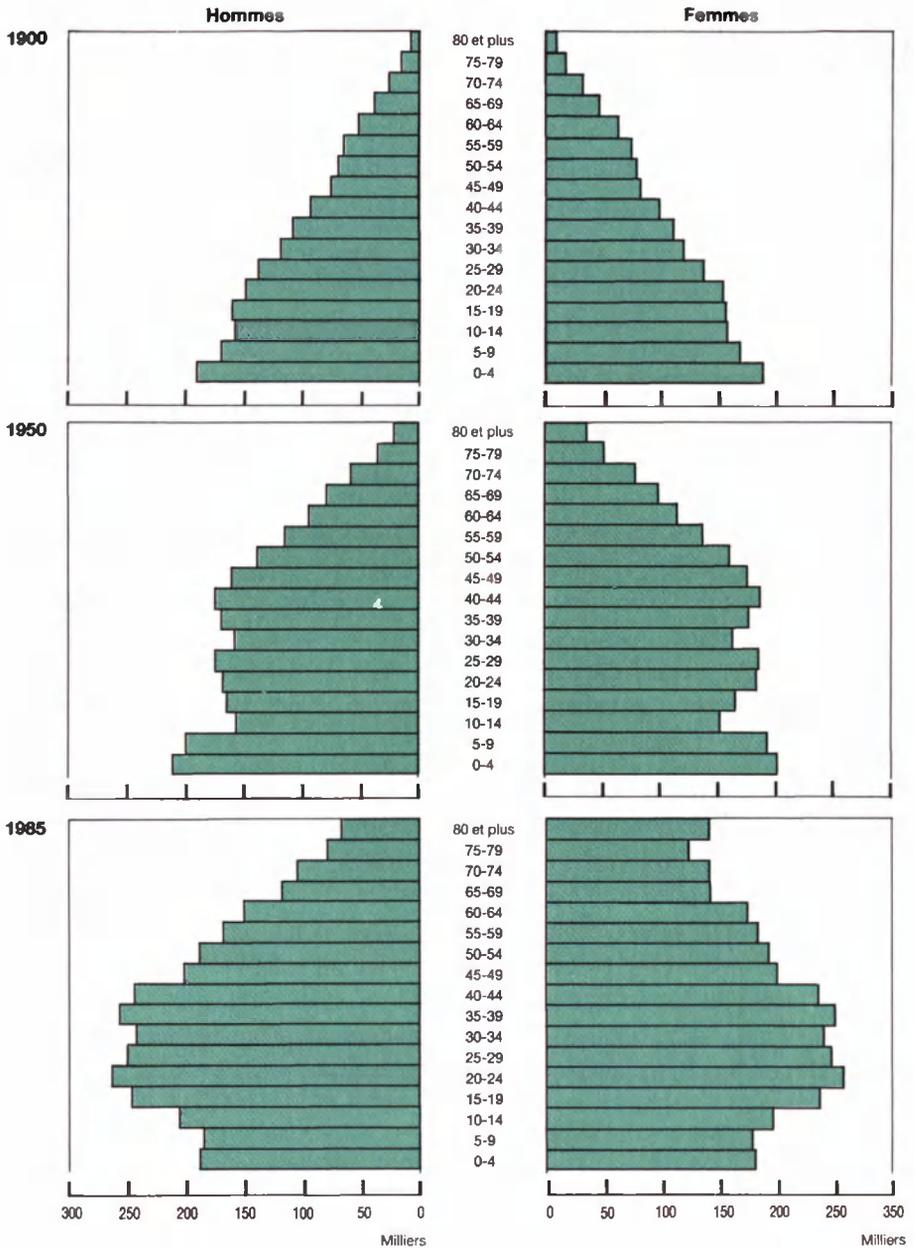
L'évolution observée des taux bruts de natalité et de mortalité, ainsi que l'augmentation progressive de l'espérance moyenne de vie, sont à l'origine d'une

modification fondamentale de la structure par âge de la population. La natalité a connu de fortes fluctuations mais s'est, en fait, ajustée au recul séculaire de la mortalité, notamment celle des enfants. Si ces facteurs ne peuvent faire l'objet d'une réglementation dirigiste, l'immigration, devenue structurelle en Suisse, constitue indéniablement un facteur compensatoire, en fonction des conditions régnant sur le marché du travail et de la situation démographique. Ainsi, la forte immigration des années 50 et 60 a comblé et au-delà le vide créé sur le marché du travail par la baisse importante des naissances dans la période de l'entre deux guerres.

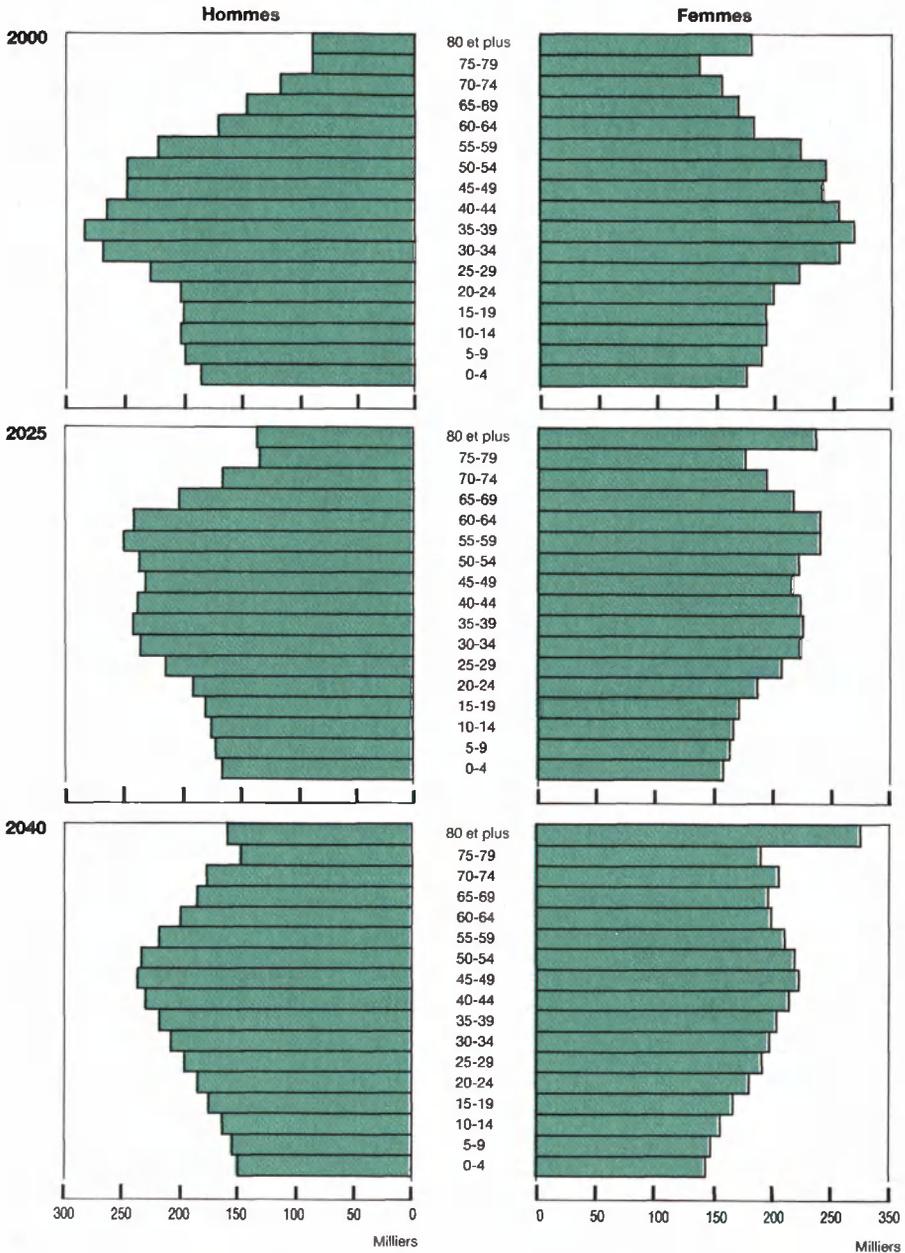
Le maintien du taux de fécondité en-dessous du seuil nécessaire pour le remplacement engendre deux types d'effets démographiques : le premier, en l'absence d'un flux migratoire venant de l'extérieur, est, à terme, une diminution de la population totale. Sur ce plan, les projections démographiques présentées par l'Office fédéral de la statistique prévoient dans leur scénario principal une baisse significative de la population totale à partir de l'an 2020. Sur la base d'hypothèses différentes, en matière d'immigration principalement, l'OCDE a projeté un taux de croissance moyen négatif dans la première décennie du prochain millénaire<sup>22</sup>. La différence des résultats peut être illustrée, par exemple, par le rapport entre la population résidente en 2040 et en 1985, qui s'établirait à 1.02 pour les projections nationales et à 0.84 pour celles de l'OCDE. Le second effet est une réduction du nombre des jeunes avec une augmentation parallèle de l'importance relative des personnes âgées. L'élargissement progressif du sommet de la pyramide des âges reproduite dans le graphique 19 témoigne visuellement de la modification passée et future de la structure d'âge de la population.

Le vieillissement de la population n'est en aucune façon une particularité suisse. Le tableau 16 indique l'évolution prévue de la population par tranches d'âge entre 1980 et 2040 selon les projections comparables de l'OCDE pour un certain nombre de pays. Afin d'appréhender le rôle des migrations pour la Suisse, les chiffres résultant de la projection nationale (scénario principal 2A-86) figurent également dans ce tableau (ligne b). On observe que la part des jeunes est plus faible, et celle des personnes âgées plus élevée, que la moyenne correspondante de l'OCDE. Sans tenir compte de l'immigration (ligne a), les chiffres indiquent un vieillissement très rapide de la population. En 2040, la part des personnes âgées de plus de 65 ans s'établirait à 28.3 pour cent (13.8 pour cent en 1980), chiffre le plus élevé des pays industrialisés et légèrement supérieur à celui de l'Allemagne. En revanche, comme l'indiquent les pourcentages calculés à partir des projections nationales qui incorporent une hypothèse réaliste concernant la politique d'immigration future, cette dernière ralentit notablement le vieillissement – la part des personnes âgées tombe à 23.4 pour cent en fin de période – mais ne peut absolument pas inverser la tendance.

Graphique 19. PYRAMIDES D'ÂGE



Graphique 19. (suite)



Source : Office fédéral de la statistique, *Annuaire statistique de la Suisse* et soumission.

Tableau 16. **Structure d'âge**  
En pourcentage de la population totale

	En dessous de 15 ans				Entre 15 et 64 ans				65 ans et plus			
	1980	2000	2020	2040	1980	2000	2020	2040	1980	2000	2020	2040
Autriche	20.5	18.8	16.8	17.3	64.0	66.3	63.8	58.7	15.5	14.9	19.4	23.9
Belgique	20.0	18.3	16.3	17.3	65.6	67.0	66.0	60.8	14.4	14.7	17.7	21.9
France	22.3	19.2	17.0	17.9	63.8	65.5	63.6	59.4	14.0	15.3	19.5	22.7
Allemagne	18.2	15.5	13.4	15.2	66.3	67.4	64.8	57.2	15.5	17.1	21.7	27.6
Japon	23.5	17.5	16.8	17.4	67.4	67.3	62.3	60.0	9.1	15.2	20.9	22.7
Espagne	25.9	19.8	15.9	18.0	63.3	65.8	67.1	59.4	10.9	14.4	17.0	22.7
Suède	19.6	17.4	16.3	17.4	64.1	66.0	62.9	60.1	16.3	16.6	20.8	22.5
Royaume-Uni	21.1	20.5	19.9	17.9	64.0	65.0	63.8	61.7	14.9	14.5	16.3	20.4
Etats-Unis	22.5	21.1	19.2	18.9	66.2	66.8	64.7	61.3	11.3	12.1	16.2	19.8
Suisse (a)	19.7	16.4	14.5	15.1	66.5	66.9	61.1	56.7	13.8	16.7	24.4	28.3
Suisse (b)	19.7	16.7	14.5	13.9	66.5	67.5	65.3	62.7	13.8	15.8	20.2	23.4
OCDE <sup>1</sup>	23.4	19.5	17.2	17.9	64.4	66.6	64.9	60.2	12.2	13.9	17.9	21.9

1. Moyenne non pondérée des 24 pays de l'OCDE.

Source : OCDE, *Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale*, 1988, où l'on se fonde sur l'hypothèse d'une immigration nulle (a) ; données fournies par l'Office fédéral de la statistique, *Scénario principal 2A-86*, (b).

Il convient donc de souligner le rôle spécifique qu'ont joué et que vont encore jouer les étrangers dans l'évolution et la composition de la population suisse. Le processus de vieillissement est ralenti et différé dans le temps, comme cela s'est passé, notamment, au cours des dernières décennies puisqu'une grande partie des migrants étaient des jeunes actifs. Cet apport d'étrangers entre 1950 et 1970 ne représente cependant qu'un avantage limité dans la mesure où les immigrants ajustent leur comportement social (y compris en matière de fécondité) sur celui de la population locale. Néanmoins, grâce à l'immigration nette positive envisagée et à la politique de naturalisation qui sera suivie par les autorités au cours des prochaines années dans le cadre de leur action visant à stabiliser et intégrer la population étrangère, la baisse du nombre de résidents permanents sera retardée d'une quinzaine d'années, jusqu'en 2017.

La Suisse n'a pas de politique démographique au sens étroit, visant à influencer de façon cohérente l'évolution démographique ou la natalité en particulier. L'immigration est, depuis 1964, le seul domaine dans lequel l'intervention de l'Etat a des conséquences démographiques importantes. Comme dans la plupart des pays industrialisés, la politique familiale suisse ne vise pas spécifiquement des objectifs démographiques, mais est inspirée par des considérations de justice sociale. Il existe

toute une série de mesures financières qui compensent partiellement les charges supplémentaires dues à la présence d'enfants. C'est le cas des différents régimes d'allocations familiales, dont la responsabilité principale incombe aux cantons, et des allègements fiscaux accordés dans le cadre de l'imposition des revenus et de la fortune (déduction pour enfants à charge). Ces aides relevant essentiellement des autorités cantonales, il en résulte une très grande diversité des allocations et des avantages fiscaux. Les dépenses médicales liées à la maternité sont, pour l'essentiel, couvertes par l'assurance-maladie, mais la perte de gain consécutive n'est en général pas compensée totalement par l'employeur.

Une analyse quantitative des dépenses fiscales et des allocations familiales reçues grâce à la présence d'enfants montre que ces aides ponctuelles ne peuvent pas constituer une incitation à la procréation<sup>23</sup>. Elles ne représentent qu'un très faible pourcentage du revenu familial, alors que le coût moyen du premier enfant est estimé à 24 pour cent et celui du second à 19 pour cent du budget familial, sans considérer la perte de gains de la femme en cas de cessation temporaire ou définitive de son activité professionnelle. De plus, en raison de leur caractère forfaitaire, ces sommes sont fortement dégressives par rapport au niveau de revenu de la famille. Il est intéressant de noter que les prestations ne tiennent en général pas compte du niveau de vie et des facteurs qui influencent le « coût » des enfants, tels que le nombre ou l'âge de ces derniers.

### **Aspects économiques**

L'évolution démographique décrite ci-dessus a sans doute d'importantes répercussions économiques et sociales. Sous l'effet des amples variations de la fécondité observées au cours de ce siècle, la structure d'âge de la population se modifiera encore sensiblement ces prochaines années avant de se stabiliser éventuellement. En particulier, du fait de la baisse de la fécondité intervenue depuis vingt ans, la proportion de jeunes tend à diminuer au fil du temps, alors que celle des personnes âgées augmente progressivement. Cette phase de transition démographique pose de nombreux problèmes structurels à l'économie. On examinera successivement ici, de façon schématique compte tenu de la complexité des effets, les implications du vieillissement démographique sur les finances publiques, son impact sur le comportement en matière d'épargne et ses répercussions sur le marché du travail.

Le taux de dépendance (ou son inverse) mesure de façon approximative la pression économique qui s'exerce sur les personnes actives. Il rapporte la population

active, en général la population active potentielle définie comme la population en âge de travailler, à une partie ou à la totalité de la population inactive. Le tableau 17 montre l'évolution projetée du taux de dépendance des personnes âgées pour une dizaine de pays industrialisés de 1980 à 2040. Selon les projections démographiques de l'OCDE qui excluent, par hypothèse, une immigration nette, le taux de la Suisse devrait très rapidement augmenter pour atteindre dès 2010 le niveau le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. Seule l'Allemagne pourrait connaître une évolution semblable : le taux de dépendance de ce pays indique que 48 personnes âgées de 65 ans et plus seront, en 2040, à la charge de 100 personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) ; pour la Suisse, ce rapport sera de 50/100. Si l'on ajoute au numérateur du rapport de dépendance des personnes âgées la population jeune (0 à 14 ans), dont le nombre se réduit, la Suisse occupe encore la première position. Le taux de dépendance total passerait alors de 50.5 en 1980 à 76.5 en 2040, la moyenne des pays de l'OCDE étant de 55.6 et 66.3 pour cent respectivement. La charge économique qui pèserait ainsi sur la population active serait nettement moindre si l'on autorisait un apport extérieur de main-d'œuvre. Ainsi, vers la fin de la période examinée, 100 personnes d'âge actif n'auraient à leur charge que 60 personnes inactives, soit en retraite, soit en cours de formation (ligne b).

Tableau 17. Taux de dépendance<sup>1</sup>  
Pourcentages

	Personnes âgées							Personnes jeunes et âgées						
	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040
Autriche	24.2	21.7	22.6	26.6	30.4	38.0	40.8	56.2	48.5	50.9	52.5	56.7	66.6	70.2
Belgique	21.9	21.1	22.0	23.5	26.9	33.3	36.0	52.4	49.2	49.3	48.0	51.6	60.2	64.4
France	21.9	20.9	23.3	24.5	30.6	35.8	38.2	56.8	51.8	52.6	50.8	57.3	64.4	68.3
Allemagne	23.4	22.3	25.4	30.6	33.5	43.6	48.2	50.8	44.0	48.3	50.5	54.3	68.7	74.8
Japon	13.5	16.2	22.6	29.5	33.6	31.9	37.8	48.4	42.2	48.6	58.6	60.6	59.5	66.8
Espagne	17.2	19.4	21.8	23.0	25.3	31.1	38.2	58.1	52.5	51.9	47.8	49.0	58.4	68.4
Suède	25.4	27.3	25.1	26.6	33.1	35.4	37.4	56.0	53.7	51.5	52.5	59.0	63.2	66.4
Royaume-Uni	23.2	23.0	22.3	22.3	25.5	31.1	33.1	56.2	51.9	53.8	52.7	56.7	61.9	62.1
Etats-Unis	17.1	18.5	18.2	18.8	25.0	31.7	32.3	51.1	51.6	49.8	47.2	54.6	62.4	63.1
Suisse (a)	20.8	21.6	25.0	31.7	39.9	47.2	49.9	50.5	46.1	49.6	54.6	63.6	73.1	76.5
Suisse (b)	20.8	21.6	23.4	26.3	30.9	35.9	37.3	50.5	46.6	48.1	48.8	53.1	58.6	59.5
OCDE <sup>2</sup>	18.9	19.4	20.8	22.9	27.6	33.3	36.6	55.6	50.4	50.2	49.5	54.1	61.9	66.3

1.  $(\text{Population 65 ans et plus} / \text{population 15-64 ans})$  et  $[(\text{population 0-14 ans} + 65 \text{ ans et plus}) / \text{population 15-64 ans}] \times 100$ .

2. Moyenne non pondérée des 24 pays de l'OCDE.

Source : OCDE, *Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale*, 1988, où l'on se fonde sur l'hypothèse d'une immigration nette nulle (a) ; Office fédéral de la statistique, *Scénario principal 2A-86*, (b).

## Effet sur les finances publiques

Le tableau 18 donne quelques détails sur l'effort de redistribution opéré par le biais des dépenses de l'Etat et des institutions de sécurité sociale en faveur des personnes inactives et malades. Il énumère en particulier les divers postes de dépenses sociales qui sont influencés directement par l'évolution de la structure par âge de la population. Ces dépenses sociales se montaient en 1985 à 34 pour cent environ de la masse salariale sur laquelle sont prélevées les cotisations sociales. Toutes les couches de la population bénéficient des dépenses publiques de santé – un quart des dépenses figurant dans le tableau – et participent à leur financement par le biais des primes versées aux caisses-maladie et des subventions de l'Etat. Il apparaît que la structure des coûts et le financement du système de santé comportent des éléments très importants de redistribution en faveur des personnes âgées. En revanche, les dépenses d'éducation et les allocations familiales profitent, de façon directe et indirecte, surtout aux couches jeunes de la population (30 pour cent du total). Cependant, l'éducation et la formation des enfants et des jeunes peuvent être considérées en partie comme un investissement en capital humain qui devrait accélérer le taux de

Tableau 18. **Dépenses publiques**<sup>1</sup>

Domaines	Modes de financement	Dépenses 1985		Projections 2040 <sup>2</sup>	
		Niveau en millions de FS	En % du revenu soumis à l'AVS	Niveau en millions de FS, 1985	Variation en %
Education	Impôt	12 229	8.8	9 300	-24
Allocations familiales	Cotisations sociales	2 310	1.7	1 800	-22
Santé	Primes d'assurances-maladie, impôt	11 945	8.6	14 300	+20
Pensions (AVS)	Cotisations sociales, impôt	15 034	10.8	26 800	+78
Assistance sociale	Impôt	2 205	1.6	2 700	+22
Sous-total		43 723	31.5	54 900	+26
Chômage	Cotisations sociales	700	0.5	n.a.	
Invalidité	Cotisations sociales, impôt	3 104	2.2	n.a.	
Total		47 527	34.2		

1. Y compris les institutions de sécurité sociale (à l'exclusion des régimes de retraite professionnelle).

2. Sous l'hypothèse d'une dépense par tête constante à l'intérieur d'un groupe d'âge.

Source : OCDE, *Etude économique de la Suisse 1987/88* (tableau 22) ; estimations du Secrétariat.

croissance économique, allégeant par là-même la charge supportée par les actifs, de moins en moins nombreux. Les personnes âgées, normalement inactives au-delà de l'âge légal de retraite, les invalides et les chômeurs absorbent les derniers 40 pour cent des dépenses.

Selon une estimation très approximative, le vieillissement de la population entraînera une augmentation totale du volume des dépenses de 26 pour cent d'ici l'an 2040. Cette estimation est établie à partir des indications disponibles sur les dépenses par groupes d'âge, en supposant constant le niveau de dépenses par habitant à l'intérieur de chaque groupe. En raison de la réduction du nombre d'enfants et de jeunes, les dépenses consacrées à l'éducation et aux allocations familiales reculeraient de plus de 20 pour cent. Les dépenses de santé et d'assistance sociale progresseraient en revanche de 20 pour cent. C'est l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), financée selon le principe de la répartition, qui est surtout affectée par le processus de vieillissement démographique, puisque le total des dépenses de pensions devrait s'accroître, selon les estimations nationales, d'environ 80 pour cent. Ce chiffre appelle cependant quelques commentaires en raison de l'existence du système d'indexation mixte des pensions, en place depuis 1982.

### *Régime public de retraite*

L'assurance-vieillesse fédérale, instituée en 1948, a pour objectif principal d'assurer aux retraités le minimum vital par le versement de pensions en espèces<sup>24</sup>. Ses ressources proviennent, à raison de 80 pour cent, des cotisations sociales acquittées par les employeurs et les employés selon un certain pourcentage (8.4 pour cent actuellement) du revenu salarial brut des actifs. Depuis la 9<sup>e</sup> révision opérée en 1979, toutes les pensions, nouvelles et anciennes, sont régulièrement revalorisées en fonction de l'évolution des prix et des salaires au moyen d'un indice mixte formé par la moyenne arithmétique de l'indice des prix et de l'indice des salaires<sup>25</sup>. Le taux de remplacement moyen, à savoir la pension moyenne par retraité exprimée en proportion du revenu moyen imposable, est passé d'environ 13 pour cent en 1960 à 20 pour cent en 1970 et à 30 pour cent en 1985/86 seulement. En complément à l'assurance-vieillesse publique a été instaurée, en 1985, la prévoyance professionnelle obligatoire, financée par capitalisation. Cette mesure devrait permettre d'atteindre un taux de remplacement d'environ 60 pour cent pour un revenu moyen. L'équilibre financier de la prévoyance professionnelle ne dépend en principe pas de la structure démographique, sauf pendant la phase de maturation en cours, en raison de l'élément de répartition existant au niveau du financement des prestations à la première

génération de bénéficiaires, et en raison de la différenciation des cotisations selon l'âge et le sexe.

Le tableau 19 présente les principaux résultats de la simulation détaillée effectuée par l'Office fédéral de la statistique pour calculer le taux moyen de cotisation qui serait nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Se basant sur la variante principale des projections démographiques du mois de juin 1987 – légère augmentation de l'espérance de vie à la naissance, taux de fécondité constant à 1.53, et stabilisation à 15.3 pour cent de la part des étrangers –, le taux de cotisation effectif devrait passer, d'ici 2025, de 8.2 à 13.4 pour cent dans le cas d'une revalorisation périodique des pensions en fonction de l'évolution des salaires, et à 9.2 pour cent seulement si l'on s'en tient à l'indexation mixte des pensions. L'utilisation de deux scénarios alternatifs d'un «vieillessement plus rapide» (allongement de l'espérance de vie) et d'un «vieillessement moins rapide» (immigration plus forte jusqu'en 2010) ne modifie pas fondamentalement ces ordres de grandeur. En revanche, on remarque que l'équilibre financier dépend étroitement de la politique d'indexation (mixte) des prestations et, par conséquent, de la croissance future des revenus réels qui peut alléger considérablement le budget de l'assurance-vieillesse.

L'avantage financier que constitue, pour l'assurance-vieillesse, la présence d'étrangers en Suisse est illustré par le graphique 20. Ce graphique montre l'évolution de l'écart entre le taux effectif de cotisation, extrait des estimations officielles qui se fondent sur le scénario gouvernemental de stabilisation de la part des étrangers (tableau 19), et le taux correspondant calculé à partir des projections de l'OCDE (sans immigration), selon une méthode mise au point par le Secrétariat<sup>26</sup>.

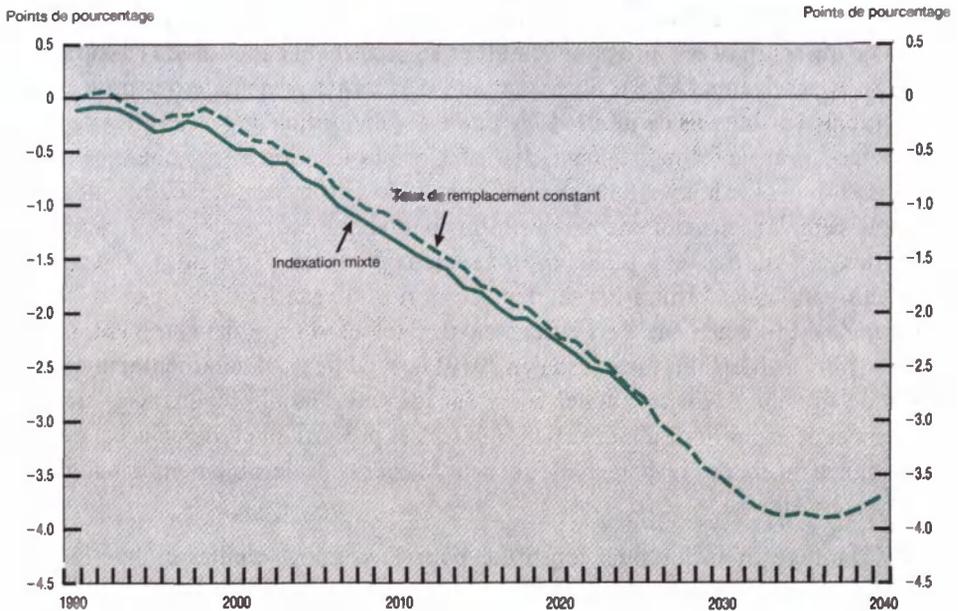
Tableau 19. **Evolution prévue du taux de cotisation effectif<sup>1</sup>**  
En pourcentage des salaires imposables

	1990	2000	2010	2015	2020	2025	2040
Taux de remplacement constant							
Age de retraite 62/65 ans	8.2	9.2	11.0	11.9	12.6	13.4	14.7
Age de retraite 65/65 ans	8.2	8.9	10.6	11.5	12.2	12.9	14.3
Age de retraite 64/64 ans	8.2	9.3	11.1	12.1	12.8	13.6	14.9
Age de retraite 62/62 ans	9.2	10.2	12.3	13.2	14.1	15.0	16.3
Indexation mixte (retraite 62/65 ans)	7.8	7.9	8.6	9.0	9.1	9.2	–

1. Taux de cotisations nécessaire pour couvrir les dépenses totales actuelles au titre des retraites.

Source : Office fédéral de la statistique, *L'influence de l'évolution démographique sur le financement de l'AVS*, Berne, mars 1988.

**Graphique 20. EFFET DE L'IMMIGRATION SUR LE TAUX DE COTISATION EFFECTIF A LA SÉCURITÉ SOCIALE**



*Note :* Le graphique ne donne qu'une idée approximative de l'incidence de l'immigration sur le taux effectif des cotisations de sécurité sociale, les calculs ne tenant pas compte des pensions versées aux étrangers qui ne sont plus résidents.  
*Source :* Secrétariat de l'OCDE.

Les deux cas envisagés sont l'indexation intégrale des pensions sur l'indice des salaires, qui permettrait de maintenir le niveau relatif des pensions par rapport au salaire (taux de remplacement constant) et l'indexation mixte telle qu'elle est actuellement en vigueur, avec un taux de croissance du PIB réel de 2 pour cent jusqu'en 2005 et de 1.8 jusqu'en 2025. On remarque que le gain dû à l'immigration, exprimé ici par le montant de la hausse évitée du taux de cotisation, croît avec le temps pour atteindre environ 4 points en 2035 avant d'amorcer une baisse. Cela représente tout de même plus de la moitié de la hausse prévue à taux de remplacement constant, et deux fois et demie celle prévue en cas de l'application de l'indexation mixte.

Les propositions concernant les mesures à prendre si l'on ne tient pas à laisser évoluer le taux en fonction de la structure démographique posent, en fait, un problème d'équité entre générations. L'introduction de l'indexation mixte en 1982 répond déjà, partiellement, à cette préoccupation en répartissant la charge future du vieillissement entre actifs et inactifs. La génération d'entrée a bénéficié de l'instauration et de l'amélioration de l'assurance-vieillesse que les jeunes actifs, toujours plus nombreux, ont financées sans trop de peine. Le choix de la structure et du niveau des prestations futures détermine inévitablement la surcharge que les actifs devront supporter dans une vingtaine d'années lorsque le taux de dépendance commencera à s'élever fortement. Ces actifs seront appelés à financer les retraites d'une population en expansion, ce qui représentera une charge particulièrement élevée si la croissance économique reste faible. En relevant dès maintenant le taux de cotisation, on pourrait accumuler des réserves financières supplémentaires pour amortir les effets du vieillissement de la population<sup>27</sup>. Cette capitalisation partielle aurait pour effet de transférer aux actifs actuels une partie des charges de financement liées à la faiblesse actuelle de la natalité. Pour apprécier d'une telle mesure, qui a l'avantage non négligeable de parer à temps à une dégradation prévisible des finances de l'assurance-vieillesse, il faut tenir compte de ce que, d'une part, la prévoyance professionnelle complémentaire est déjà basée sur le principe de capitalisation et, d'autre part, de ce que, en relevant les taux, il ne faudrait pas négliger les effets potentiels de cette décision sur le marché du travail.

Sur le plan des prestations, le relèvement de l'âge légal de la retraite à partir duquel toute personne a droit à une pension de vieillesse serait une autre possibilité, mais bien moins efficace que l'indexation mixte pour ce qui est de freiner l'augmentation des dépenses. Les chiffres du tableau 19 montrent, par analogie, en inversant les signes des variations des taux calculés pour l'abaissement de l'âge de retraite, les limites relatives de l'effet financier d'une modification de l'âge de retraite. En effet, l'alignement de l'âge de la retraite des hommes sur celui des femmes à moins de 65 ans augmenterait de peu le taux de cotisation. A l'inverse, le relèvement de l'âge de retraite des femmes au niveau de celui des hommes n'aurait pas d'effets importants sur le budget de l'AVS. Les effets favorables de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes – au-dessus de 62 ans – sont plus faibles que les effets défavorables liés à l'abaissement de l'âge de la retraite des hommes en raison des différences des taux d'activité et des rémunérations. Cependant, d'autres considérations, relatives au marché du travail par exemple, peuvent militer en faveur d'un âge de retraite élevé ou plus élevé, comme nous le verrons plus loin. Finalement, la participation de l'Etat, fixée depuis 1982 à 20 pour cent des dépenses, pourrait être révisée en hausse. Le taux de cotisation diminuerait alors dans la même proportion

que le taux de subvention. Cette mesure transférerait la charge supplémentaire à l'Etat, ce qui revient indirectement à relever les taux des autres impôts et donc à répartir plus largement les coûts du vieillissement<sup>28</sup>.

### *Santé et éducation*

Les dépenses de santé, qui couvrent les services généraux, les coûts hospitaliers et les subventions accordées aux caisses-maladie agréées, sont l'une des catégories des dépenses sociales de l'Etat les plus touchées par la démographie. Une rapide projection à l'horizon 2040 indique cependant une progression approximative, à dépenses publiques constantes par habitant, de 20 pour cent seulement, si on se réfère à la répartition des dépenses par âge indiquée au tableau 20, colonne A. Leu et Frey (1981) ont calculé pour la période allant de 1976 à 2040 un accroissement de 35 pour cent des dépenses de santé en maintenant constant le niveau de dépenses par habitant, et de 46 pour cent en extrapolant la demande et en utilisant les projections démographiques les plus récentes. Selon les auteurs, le coût total engendré par les personnes âgées de plus de 80 ans devrait presque quadrupler, compte tenu de la forte progression réelle des coûts unitaires. En l'occurrence, le taux d'accroissement des dépenses publiques au titre des pensions est proche de la moyenne des taux calculés par l'OCDE pour douze pays Membres (Suisse non comprise), mais probablement inférieur dans le cas des dépenses de santé<sup>29</sup>. L'écart considérable entre le niveau des dépenses de santé par habitant et par âge donne, en tout cas, une idée de l'ampleur de la redistribution qui reste à opérer en faveur des personnes du troisième et du quatrième âge.

Le vieillissement de la population va encore aggraver le problème déjà latent du financement des caisses d'assurance-maladie agréées par la Confédération. Afin de bénéficier des subventions fédérales prévues par la loi fédérale de 1911 sur l'assurance-maladie et accident, les caisses-maladie sont tenues de respecter certaines règles concernant les prestations, l'affiliation, le liberté de transfert entre les caisses et l'exclusion des membres. Les prestations d'assurance comprennent le remboursement intégral des soins médicaux, déduction faite d'une éventuelle franchise et de la participation propre plafonnée à 10 pour cent, et le versement d'indemnités journalières en cas de pertes de gain pour cause de longue maladie. Le financement des caisses, basé sur le principe de la répartition, repose essentiellement sur le paiement de primes par les assurés. Les subventions de la Confédération (deux tiers des transferts publics aux caisses-maladie en 1986) sont fixées en francs par personne assurée et par naissance. Après avoir suivi régulièrement l'évolution des coûts, elles ont été abaissées à plusieurs reprises. Selon le tableau 21, les contributions

**Tableau 20. Coût de la santé, par âge**  
Francs suisses courants

Age	A. Dépenses en santé <sup>1</sup>	B. Hôpital et soins ambulatoires <sup>2</sup>	C. Frais médico-pharmaceutiques <sup>3</sup>
	Par résident 1976	Par adulte 1980	Par assuré 1986
0-9	776	-	-
10-19	536	-	-
20-29 (A), 29 et moins (B,C)	1 027	806	786
30-39	1 180	880	925
40-49	1 215	918	1 235
50-59	1 479	1 101	1 491
60-69 (A,B), 60 et plus (C)	2 009	1 985	2 667
70-79	3 163	2 427	-
80-89 (B), 80 et plus (A)	4 789	2 687	-
90 et plus	-	8 344	-
Tout âge	1 321	1 253	1 000

1. Représentant 83 pour cent des dépenses totales en santé de l'année.

2. Représentant 48 pour cent des dépenses pour soins hospitaliers et ambulatoires.

3. Résultats établis à partir de 277 sur 432 caisses-maladie (69 pour cent des assurés).

Source : A. R.L. Frey et R.E. Leu, "Demographie und Inzidenz der öffentlichen Ausgaben im Gesundheitswesen", *Revue Suisse d'Economie politique et de Statistique*, septembre 1981.

B. R.E. Leu et R.L. Frey, "Distributional impacts of government policies in Switzerland", *Government and Policy*, 1985, vol. 3.

C. Office fédéral des assurances sociales, *Statistique de l'assurance-maladie*, Berne, mai 1988.

**Tableau 21. Indices choisis de recettes et de dépenses des assurances-maladie reconnues, 1986**  
1974 = 100

Indice des prix à la consommation	147.4
Indice des salaires de l'OFIAMT	163.5
Déflateur de la santé	180.0
<b>Recettes</b>	
Primes totales payées par les assurés	282.8
Primes payées par assuré	261.2
<b>Contributions totales des pouvoirs publics</b>	165.8
Contributions fédérales par assuré pour soins médicaux	
Homme	137.8
Femme	136.5
Enfant	128.6
Maternité	130.8
<b>Dépenses</b>	
Prestations totales versées aux assurés	253.2
Prestations versées par assuré	233.9
<b>Frais des soins médico-pharmaceutiques, par assuré</b>	
Homme	250.4
Femme	235.7
Enfant	209.7

Source : Office fédéral des assurances sociales, *Zahlenspiegel*, 1988 ; *Statistique de l'assurance-maladie*, mai 1988.

publiques par habitant n'ont pas suivi la hausse du niveau général des prix, et encore moins l'explosion des coûts de santé. En effet, les prestations par habitant versées par les caisses-maladie ont plus que doublé, alors que les subventions, les prix et les salaires n'ont augmenté que de 50 pour cent environ entre 1974 et 1986. L'alourdissement des coûts de santé et l'abaissement relatif des subventions ont dû être financés par des augmentations successives des primes d'assurance.

La redistribution entre les classes d'âge est encouragée par le système tarifaire en vigueur qui ne fait pas intervenir le principe d'équivalence entre le paiement des primes et le coût probable de la morbidité. En effet, l'effet primaire recherché est naturellement une redistribution entre les personnes saines et les personnes malades, les principaux bénéficiaires en étant les personnes à haut risque. Ceci est vrai pour les femmes, puisque la différence des coûts moyens des soins dépasse largement la majoration maximale admise des primes de 10 pour cent. Cette différence est cependant compensée, pour les caisses d'assurance-maladie, par les subventions fédérales dont le montant par habitant est plus de cinq fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Aucune compensation de ce type n'existe pour les personnes âgées qui sont de « mauvais risques » pour les caisses-maladie. De plus, la différenciation des primes d'assurance est limitée par la loi. Les études menées par Leu et Frey sur l'incidence des dépenses médicales publiques et privées montrent que les bénéfices nets – définis comme la consommation de services médicaux moins la contribution financière propre de la classe d'âge – sont positifs et croissants pour les personnes âgées, négatifs pour les personnes âgées de 30 à 60 ans, et nuls ou positifs pour les plus jeunes.

Le système d'assurance-maladie pourrait tenir compte de la charge financière croissante due à l'évolution démographique en introduisant, par exemple, une formule de tarification des soins de santé davantage inspirée des principes de l'assurance. A l'instar du système d'assurance-vieillesse, cela reviendrait à faire payer aux jeunes actifs d'aujourd'hui une contribution additionnelle qui servirait plus tard à couvrir les dépenses accrues occasionnées par le vieillissement. Sur le plan des caisses individuelles, la question qui se pose pour le moment est de savoir comment instaurer un système de péréquation financière efficace entre elles pour tenir compte des charges proportionnellement plus élevées des assurés âgés. Cependant, le problème de base n'est pas uniquement lié à l'augmentation du nombre de malades à haut risque, mais aussi à l'augmentation générale des coûts de santé qui résulte parfois, il est vrai, de facteurs institutionnels. Si l'évolution actuelle des prix relatifs devait se poursuivre, la santé devrait absorber une part toujours croissante des ressources pour maintenir les services à leur niveau actuel. Dans cette perspective, la croissance réelle des dépenses de santé illustrée au tableau 18, serait fortement sous-estimée. Il serait

alors souhaitable d'adapter la politique de santé à la nouvelle situation démographique pour contenir les coûts moyens. Le vieillissement général de la population, les progrès des techniques permettant de prolonger la vie, ainsi que la modification de la situation socio-économique de la famille (nombre d'enfants plus réduit, travail féminin accru, plus grande mobilité, etc.) entraîneront, notamment, un accroissement de la demande de soins de longue durée. Le placement en institutions médico-sociales ou l'hospitalisation des personnes âgées pourraient faire place à un système, moins coûteux, privilégiant les soins à domicile, domaine qui ne connaît encore qu'un financement public réduit.

Quant aux ressources consacrées à l'enseignement, la réduction du nombre de jeunes devrait alléger, à dépenses constantes par habitant, ce poste de dépenses de l'Etat. D'après les projections des dépenses d'éducation fondées sur l'évolution de la démographie dans douze pays de l'OCDE, la baisse moyenne serait de l'ordre de 20 pour cent d'ici 2040, ce qui correspond à l'ordre de grandeur donné au tableau 18 pour la Suisse. Cependant, le recoupement entre la démographie générale et la «démographie scolaire» n'est parfait qu'au niveau de la scolarité obligatoire. De tous temps, le lien entre les dépenses d'éducation et l'évolution démographique a été tenu en Suisse, notamment en raison de la forte croissance des taux de scolarisation au niveau secondaire et universitaire. Ce phénomène de rattrapage (par rapport aux autres pays industrialisés) n'est probablement pas terminé, mais la diminution du nombre absolu de jeunes a, malgré tout, ralenti la croissance des dépenses depuis dix ans. En effet, la part des dépenses d'éducation dans le PIB est passée de 3.1 pour cent en 1960 à 5.8 en 1976 et s'est stabilisée depuis (5.3 pour cent en 1985). Avec la baisse des effectifs scolaires, une certaine rigidité des dépenses d'éducation pourrait apparaître du fait de l'existence d'infrastructures supérieures aux besoins ; en revanche, celles-ci pourraient servir à satisfaire la demande croissante dans le domaine de la formation des adultes.

Les dépenses d'allocations familiales, estimées à 1.7 pour cent de la rémunération des salariés en 1985, suivent depuis dix ans l'évolution des revenus. Etant donné la baisse du nombre de jeunes, cela signifie que la progression, en termes réels, des prestations versées par les 800 caisses d'allocations familiales a été supérieure à celle de l'économie. Au niveau de prestations constant par habitant, les allocations devraient baisser d'environ 22 pour cent d'ici 2040. Quant à l'évolution probable des dépenses d'assistance sociale qui concernent principalement les personnes âgées (aide à la vieillesse, hospices, etc.) et les jeunes, elle dépend beaucoup des options prises au niveau des différents programmes sociaux et de l'attitude qu'adoptera la collectivité face aux personnes âgées.

## Effet sur l'épargne

L'étude de l'épargne dans le contexte du processus de vieillissement de la population est importante à plus d'un titre. En effet, sur le plan macro-économique, l'épargne nationale (et personnelle) est une source de financement des investissements susceptible d'accroître, du moins à moyen terme, le potentiel de croissance de l'économie. Sur le plan individuel, elle est essentiellement destinée à compléter les pensions durant les années d'inactivité. Le tableau 22 montre l'évolution de l'épargne par secteur depuis 1960 par rapport au revenu disponible des ménages. On observe, dans l'ensemble, un net fléchissement du taux d'épargne des ménages depuis le milieu des années 60 et une stabilisation du volume de l'épargne des entreprises. En revanche, l'excédent de recettes sur les dépenses a permis aux institutions de sécurité sociale d'accroître leur épargne. Il s'agit donc de savoir par quels mécanismes le vieillissement de la population peut affecter les taux d'épargne et si l'existence d'un lien négatif peut être démontrée dans les faits. En ce qui concerne les ménages, la question cruciale est celle du degré de substitution entre l'épargne volontaire et les prélèvements forcés au titre de l'assurance-vieillesse (cotisations de sécurité sociale et primes versées à la prévoyance professionnelle).

Le volume de l'épargne des ménages est déterminé par de nombreux facteurs, le tout premier étant l'existence de régimes publics de retraite financés selon le système de répartition. Ces régimes ont une double influence sur l'espérance de revenu des ménages : le revenu disponible pendant la vie active est diminué du montant des cotisations sociales, alors que le versement des pensions accroît le revenu après le départ à la retraite. Dans une optique de cycle de vie, selon laquelle les ménages

Tableau 22. **Epargne par secteurs**  
En pourcentage du revenu disponible des ménages

	1960-64	1965-69	1970-74	1975-79	1980-84	1985	1986	1987
Ménages	5.8	8.1	10.0	5.0	5.1	5.7	7.0	8.4
Entreprises <sup>1</sup>	10.7	9.7	8.6	7.2	8.8	11.0	10.9	10.7
	16.5	17.8	18.6	12.2	13.9	16.7	17.9	19.1
Assurances sociales	7.4	7.1	7.6	7.9	8.9	9.3	9.3	9.3
	23.8	24.9	26.2	20.2	22.8	26.0	27.2	28.3

1. Profits non distribués des entreprises.

Source : Comptes nationaux suisses.

chercheraient à répartir au mieux sur l'ensemble de leur vie le bien-être dérivé de la consommation, l'effort d'épargne devrait se réduire s'il y a constitution d'un «patrimoine de sécurité sociale», comme cela semble être le cas<sup>30</sup>. En effet, les analyses empiriques confirment une substitution au moins partielle entre l'épargne volontaire et l'épargne forcée par le biais de la sécurité sociale. Cependant, les taux de substitution estimés, qui atteignent des valeurs parfois très élevées, dépassant même l'unité, sont susceptibles de baisser au fil du temps à la suite de la montée en charge du système de répartition dans les années 90, de la stabilisation de la population et de l'indexation mixte des prestations qui réduisent le «rendement» de l'AVS.

L'impact du vieillissement de la population sur l'épargne personnelle n'est pas, théoriquement, déterminé. Dans la mesure où l'on peut s'attendre à une plus forte croissance du revenu par habitant consécutive au ralentissement démographique, et où la propension moyenne à consommer (à épargner) diminue (augmente), la proportion du revenu consacrée à l'épargne pourrait s'accroître tendanciellement. La forte dénatalité actuelle diminue la proportion de la population jeune en cours de formation et grossit les rangs de la population active, ce qui tendrait à accroître, toutes choses égales par ailleurs, le taux de l'épargne à court terme en modifiant la distribution du revenu sur l'ensemble de la population. De même, l'augmentation continue de l'espérance de vie incitera probablement les personnes actives à élargir leur patrimoine pour financer leur consommation durant une plus longue période de retraite. Il faut aussi noter que les retraités suisses conservent en moyenne un taux d'épargne élevé, ce qui peut contribuer à stabiliser le taux d'épargne global.

L'impact de la sécurité sociale sur le volume de l'épargne dépend aussi des mesures futures qui devront être prises pour assurer l'équilibre financier de l'AVS. Une forte hausse des taux de cotisation dans le but de maintenir, voire de relever, le niveau des prestations sociales devrait, inmanquablement, décourager la formation d'épargne – à moins que les actifs actuels n'estiment que les problèmes financiers du système de retraite risquent de compromettre le paiement de leurs propres pensions. Une réduction du taux de remplacement serait, en revanche, de nature à favoriser l'épargne. Le report de l'âge de retraite, qui allégerait les problèmes financiers en réduisant le nombre des bénéficiaires et en assujettissant aux cotisations le surcroît de revenus du travail, a un effet mitigé sur l'épargne. Si, en effet, les deux facteurs mentionnés ci-dessus sont bénéfiques pour l'équilibre financier du système et encouragent l'épargne, les raisons de constituer une épargne de précaution s'en trouvent, quant à elles, amoindries en raison de la diminution escomptée du nombre d'années de retraite.

La prévoyance professionnelle (deuxième pilier du système), introduite de façon facultative par les employeurs, est devenue obligatoire en 1985 pour compléter

l'assurance-vieillesse de base. Cette prévoyance étant financée selon le principe de la capitalisation, les institutions de prévoyance sont en train de se constituer un patrimoine financier important grâce à leurs excédents annuels de recettes (environ 6.3 milliards de francs suisses en 1984, soit 4.4 pour cent du revenu disponible). Les études empiriques montrent que le taux de substitution entre l'épargne des ménages et celle de la prévoyance professionnelle est, en tout cas, inférieur à l'unité. Cette accumulation nette de ressources par le système de prévoyance professionnelle pourrait, cependant, prendre fin avec la montée en charge progressive du système et en cas d'une libre transférabilité des droits entre les différentes caisses de prévoyance.

L'impact direct du vieillissement (et de la sécurité sociale) sur le volume d'épargne des ménages ne peut être apprécié que de manière empirique. Les études prospectives dans ce domaine sont rares. Un certain nombre d'analyses empiriques portant sur le passé font intervenir des variables démographiques<sup>31</sup>. L'introduction de deux variables reflétant l'évolution de la structure démographique – à savoir la proportion des jeunes de moins de 15 ans et celle des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population résidante totale – dans la fonction de consommation (épargne) donne des résultats satisfaisants et confirme l'effet de freinage des régimes de retraite sur l'épargne personnelle observé dans les études empiriques disponibles<sup>32</sup>. On peut s'attendre à ce que ces variables rendent compte d'une grande partie des influences directes exercées par la structure de la population sur le taux d'épargne, y compris celles de l'assurance-vieillesse. Et en effet, l'inclusion dans les facteurs explicatifs des cotisations sociales prélevées sur les revenus du travail des ménages s'avère incompatible avec les variables démographiques.

A la lumière des éléments disponibles, il est pratiquement certain que l'épargne personnelle a souffert du développement de la sécurité sociale. Les ménages suisses ont, apparemment, réagi assez fortement au développement de l'assurance-vieillesse. La baisse de l'épargne des ménages ne semble pas cependant avoir affecté le volume de l'épargne nationale du fait de l'épargne supplémentaire des caisses de prévoyance et de la substitution imparfaite entre l'épargne personnelle et celle des entreprises. Malgré la crise économique sévère qu'a connue la Suisse dans les années 70, le niveau de l'épargne brute s'est maintenu bien au-dessus de celui de la moyenne des pays industrialisés. La capacité de financement des investissements n'a apparemment pas été affectée.

Les facteurs qui freinent l'épargne des ménages persisteront probablement à l'avenir. Il s'agit principalement de l'augmentation du nombre des retraités, même si ce facteur est compensé en partie par la baisse de la population jeune, ainsi que de la

montée en charge progressive du système de prévoyance professionnelle et des hausses prévisibles des taux de cotisation de l'assurance-vieillesse. A plus long terme, lorsque les caisses de prévoyance professionnelle n'accumuleront plus de ressources, l'épargne nationale pourrait amorcer une baisse tendancielle.

## Effet sur le marché du travail

Dans les quinze années à venir, selon les projections nationales, la population active potentielle – couvrant par convention l'ensemble des hommes et des femmes entre 15 et 65 ans – connaîtra un taux de croissance plus faible que celui de la population totale. Le pourcentage de la population active potentielle diminuera donc lentement jusqu'à l'an 2005. Par la suite, le nombre d'actifs potentiels baissera de façon significative (tableau 23), l'un des corollaires en étant une augmentation du taux de dépendance total. Mais le phénomène de vieillissement touche l'ensemble de la population, y compris les classes d'âge de forte activité. Le taux de remplacement, défini comme le rapport entre les individus actifs jeunes (de 15 à 39 ans ou de 15 à 20 ans) et les individus actifs plus âgés (de 40 à 64 ans, ou de 60 à 64 ans), permet d'apprécier la possibilité de remplacer les personnes partant à la retraite par de nouvelles forces de travail. En forte diminution depuis le début du siècle (de 180 à 117 en 1950), le taux de remplacement du groupe d'âge de 40 à 64 ans s'est redressé

Tableau 23. Population active potentielle

	Niveau	Part à la population	Taux de dépendance total	Indices de remplacement <sup>1</sup>	
	1980=100	En %	En %	(a)	(b)
1980	100.0	66.5	50.0	133.6	179.6
1985	105.0	68.4	46.2	128.3	149.0
1990	107.3	68.2	46.6	118.6	125.4
1995	108.2	67.7	47.7	109.6	111.8
2000	109.2	67.5	48.1	100.9	111.7
2005	110.5	67.8	47.5	91.9	96.8
2010	110.0	67.2	48.8	88.1	90.6
2020	107.1	65.3	53.1	88.4	78.4
2030	101.6	63.0	58.6	89.2	75.8
2040	97.1	62.7	59.5	88.1	86.0

1. (a)  $[\text{Population (15-39)}/\text{population (40-64)}] \times 100$ ;

(b)  $[\text{Population (15-19)}/\text{population (60-64)}] \times 100$ .

Source : Données fournies par l'Office fédéral de la statistique, *Scénario principal 2A-86*.

temporairement sous l'effet de l'immigration des années 50 et 60. En revanche, à partir de 2005, les jeunes entrant dans le marché du travail ne seront plus en mesure de remplacer totalement les actifs qui partent à la retraite.

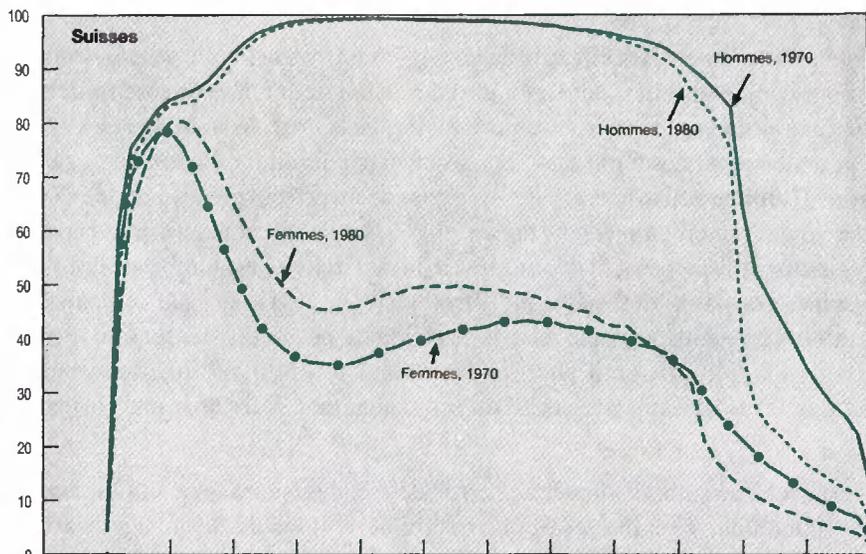
A taux d'activité constant, une compression de la population active n'aurait lieu qu'autour de 2020 (croissance zéro de la population active). Cependant, les tensions actuelles sur le marché du travail requièrent le maintien d'une forte flexibilité de la main-d'œuvre. Bien que la flexibilité de la main-d'œuvre étrangère ait diminué considérablement depuis les années 70 du fait de la conversion d'un grand nombre de permis de travail temporaires en permis permanents, les travailleurs étrangers – qui représentent plus d'un cinquième de la population active – vont certainement, de même que les femmes, contribuer à la flexibilité du marché du travail. Les tendances en matière de migration sont assurément difficiles à prévoir. Le principal scénario présenté dans les projections des autorités retient explicitement l'objectif d'une stabilisation de la part de la population étrangère à partir de 1990. En tout état de cause, une immigration accrue n'aurait guère de chances d'inverser la tendance démographique à long terme du pays, dans la mesure où cela supposerait un accroissement notable et durable de la natalité. En revanche, la pression de la démographie sur le marché du travail à long terme pourrait favoriser une immigration sélective et le recours aux services d'une main-d'œuvre étrangère (frontaliers et saisonniers).

Le marché du travail suisse – caractérisé déjà par un taux de chômage très faible – connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certaines branches. De plus, les places d'apprentissage disponibles ne peuvent plus être intégralement occupées du fait de la baisse du nombre de jeunes âgés de 15 à 19. Selon les projections nationales, cette tranche d'âge perdra en une seule décennie – entre 1980 et 1990 – quelque 100 000 personnes, et à nouveau quelque 60 000 d'ici 2025, soit au total un tiers de l'effectif de 1980.

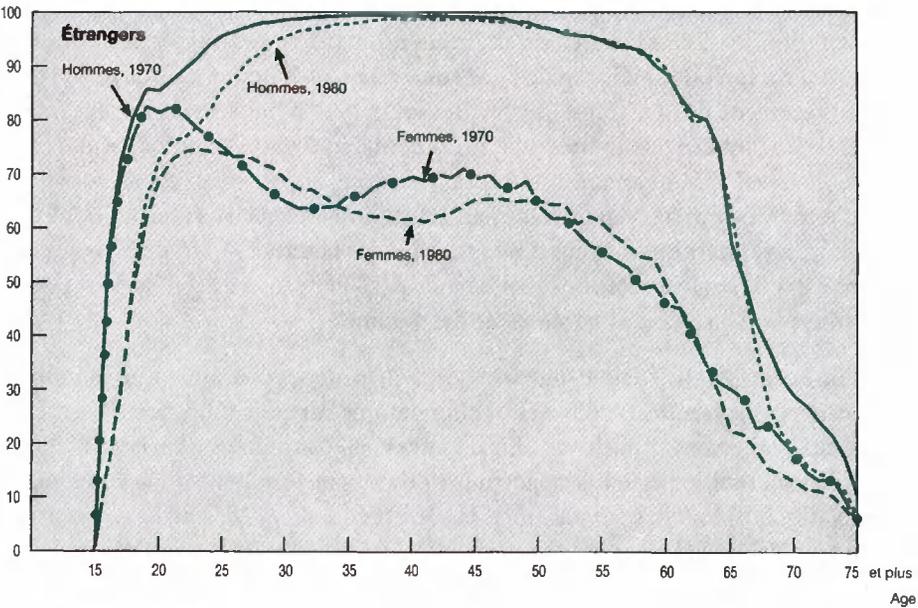
Les taux d'activité de la main-d'œuvre étrangère et de la main-d'œuvre suisse sont comparables, à l'exception des femmes étrangères dont le taux d'activité est plus élevé. Le graphique 21 illustre les taux d'activité des suisses et des étrangers (résidents et permis annuels) par âge en 1970 et 1980. On constate, pour les hommes, la courbe caractéristique en forme de U renversé. Vers la trentaine, presque tous les hommes ont une activité lucrative. Le taux d'activité diminue à partir de l'âge de 50 ans et s'effondre à l'approche de l'âge de retraite légal de 65 ans, bien que moins rapidement pour les étrangers. La baisse générale de la participation à la vie active des personnes âgées intervenue entre 1970 et 1980 est probablement la conséquence de la nette amélioration des prestations de la sécurité sociale. La courbe du taux d'activité des femmes est caractérisée par une inflexion prononcée autour de l'âge de

## Graphique 21. TAUX DE PARTICIPATION

Taux de participation



Taux de participation



Source: Office fédéral de la statistique.

20 ans, juste avant les années de procréation maximum, et une reprise d'activité autour de 35 ans. Il est intéressant de noter le comportement différencié des Suissesses selon les groupes d'âge. Si le taux d'activité des femmes de moins de 62 ans s'est accru entre 1970 et 1980, celui des femmes plus âgées a nettement diminué.

Traditionnellement, les effectifs de la population active féminine réagissent aux fluctuations conjoncturelles. Ainsi, un grand nombre de femmes se sont retirées, du moins temporairement, du marché du travail lors de la crise économique de 1975. Le taux d'activité global des femmes – population active féminine en pourcentage de la population féminine active potentielle – n'a pas encore retrouvé le niveau de 1974. Au cours des vingt dernières années, ce taux a stagné alors qu'il est monté dans la plupart des pays industrialisés<sup>33</sup>. Au fil des années, le taux d'activité est tombé au-dessous de la moyenne des taux des pays industrialisés. On constate, par ailleurs, une quasi-stabilité des gains horaires relatifs des femmes, ce qui fait penser que le travail n'est pas devenu plus attractif pour les femmes, d'autant moins que le revenu des femmes mariées est cumulé avec celui du conjoint et taxé à des taux marginaux plus élevés.

Si l'objectif de stabilisation des effectifs des résidents étrangers était maintenu, seule la population féminine serait en mesure de réduire de façon significative la pression exercée par le vieillissement de la population sur le marché du travail. En effet, le taux d'activité des femmes reste faible en comparaison des autres pays riches. Une incitation possible à l'exercice d'une activité lucrative pourrait être fournie par le relèvement du taux de salaire relatif par suite d'une raréfaction de l'offre de travail. Le remplacement des personnes âgées, toujours plus nombreuses, par les femmes dépend cependant des possibilités qu'ont ces dernières d'emprunter les mêmes filières professionnelles. Cet aspect est important surtout si les pénuries sectorielles de main-d'œuvre devraient s'aggraver. Les écarts importants et persistants observés entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes – plus de 30 pour cent – peuvent s'expliquer, au moins partiellement, par l'existence de différences notables dans les types d'emploi des hommes et des femmes.

L'insertion de la femme dans la vie active dépend d'un grand nombre de paramètres sur lesquels les pouvoirs publics ont une certaine influence. Des mesures spécifiques pourraient être prises afin de garantir l'égalité des chances sur le plan économique et réduire le coût d'opportunité de l'emploi féminin. Ainsi, les réductions des taux d'imposition du gain marginal des femmes, qui ont été opérées ces dernières années au niveau fédéral et cantonal, ou la création de facilités de garde et de soins pour enfants, même payantes, sont des mesures de nature à augmenter l'attrait du travail rémunéré à l'extérieur du ménage. De même, un effet positif sur le taux

d'activité des femmes est escompté par l'acquisition d'une bonne formation et la création d'opportunités de recyclage permettant de renouveler le capital humain après une première cessation d'activité.

Les politiques destinées à accroître la participation des femmes au marché du travail devraient être complétées par des mesures spécifiques visant à encourager la procréation (allocations familiales et déductions fiscales plus généreuses, introduction d'une assurance-maternité, congé parental, etc.) afin d'atténuer les effets négatifs éventuels sur le taux de natalité. Ces mesures de politique familiale ont, cependant, l'avantage de s'attaquer directement à la cause première du processus de vieillissement de la population. En fin de compte, le temps devant être consacré à la fois aux activités domestiques et à une activité professionnelle étant limité, il conviendrait d'encourager des solutions qui permettent aux parents de concilier ces deux occupations : flexibilité dans l'aménagement du temps et des heures de travail, répartition des travaux domestiques, etc.

Il n'est guère possible de compter dans un futur proche sur les personnes âgées pour augmenter le nombre d'actifs. En l'espace de dix ans, de 1970 à 1980, le taux d'activité des hommes et des femmes ayant dépassé l'âge légal de la retraite a baissé presque de moitié (tableau 24). Celui des hommes de 65 ans est passé de 63.3 à 38.5 pour cent, et les chiffres correspondants pour les femmes de 62 ans sont de 29.4 et 21.5 pour cent. Ce retrait massif des personnes âgées est due à l'amélioration substantielle des pensions de vieillesse avant 1976, et devrait se poursuivre avec le développement de la prévoyance professionnelle. Les chiffres des recensements de

Tableau 24. **Taux de participation des personnes âgées**  
En pourcentage de la population résidente

Age	1960	1970	1980
<b>Hommes</b>			
55-59	96.1	94.8	93.6
60-64	89.5	87.3	82.7
65-69	61.6	49.8	25.7
70 et plus	32.9	20.3	9.3
<b>Femmes</b>			
55-59	39.2	39.4	41.4
60-64	32.1	29.9	24.4
65-69	22.1	17.0	9.5
70 et plus	9.3	5.6	2.9

Source : Office fédéral de la statistique ; données des recensements de la population.

1975 et de 1985, seule source récente d'informations sur l'emploi des personnes âgées, indiquent une baisse importante – de 3.2 à 1.9 pour cent – de la part des personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite dans l'emploi total.

Une faible tendance se dessine dans le sens d'une retraite anticipée. Il semble cependant s'agir surtout de personnes indépendantes ou de salariés malades ou invalides qui sont obligés de quitter leur travail. En effet, l'assurance-vieillesse en Suisse ne prévoit pas de pré-retraite ni de pension anticipée, et la prévoyance professionnelle, du fait de son objectif complémentaire, est plutôt rigide à cet égard. Une partie de l'opinion publique est favorable à l'abaissement de l'âge de retraite légal, mais cela renforcerait manifestement les effets du vieillissement démographique tant sur le marché du travail qu'au niveau du financement du système d'assurance-vieillesse. Les propositions présentées par le gouvernement fédéral dans le cadre de la dixième révision de l'AVS prévoient des âges de retraite inchangés et des possibilités de retraite anticipée à condition que les pensions soient diminuées de manière adéquate pour préserver l'équilibre financier du système.

La retraite est vécue en Suisse non pas comme un processus continu mais comme une rupture nette avec le style de vie antérieur. Il n'est pas exclu que tel soit le souhait de la grande majorité des personnes actives qui, en tant qu'électeurs, se sont prononcées en faveur d'un système de retraite général, obligatoire et rigide sur le plan des droits à la retraite. Les employeurs de leur côté n'ont pas, jusqu'à présent, manifesté un désir particulier d'employer des personnes âgées malgré leurs doléances à l'égard de la limitation de la main-d'œuvre étrangère. Cela peut tenir, en partie, au fait que les générations du « baby-boom » se trouvent sur le marché du travail et aux qualifications des personnes âgées, jugées obsolètes ou non conformes aux besoins des entreprises dans un contexte économique en pleine mutation. Dès lors, les retraités actuels encore actifs le sont, en grande majorité, à temps partiel et souvent dans des emplois différents de ceux qu'ils occupaient antérieurement.

Pour apprécier globalement l'impact de l'évolution démographique sur le marché du travail, il est également important de connaître les effets directs et indirects des changements de structure et du ralentissement de la croissance de la population sur la progression des revenus et sur la consommation de biens et de loisirs. Il faut donc examiner l'impact démographique des personnes plus âgées sur la mobilité et la productivité et, par conséquent, le rôle que devrait jouer la formation continue et professionnelle. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées concernant le lien entre l'évolution démographique et le rythme du progrès technique ; certains indiquent un impact favorable sur la croissance économique, et d'autres un impact défavorable, mais aucune ne peut se prévaloir d'évidences empiriques solides.

## Effets macro-économiques

Le principal effet du vieillissement de la population est l'alourdissement de la charge financière que devra supporter la population active. La redistribution des ressources entre générations prend des formes diverses : augmentation des taux de cotisation à l'AVS, des primes d'assurance-maladie et des taux d'imposition ; augmentation des transferts directs entre générations, et possibilités réduites d'épargne. Si la population active effectivement occupée juge trop lourdes les charges qui pèsent sur elle, elle ne tardera pas à réagir. Ainsi, par exemple, une hausse des taux d'imposition risque de décourager l'effort individuel de travail (et/ou entraîner une baisse de productivité), ce qui n'est pas sans importance puisque les femmes en Suisse sont, apparemment, assez sensibles aux variations du taux de salaire net d'impôt. Les personnes actives peuvent ainsi rompre le « contrat passé entre les générations » aux termes duquel elles acceptent de financer les pensions d'AVS des retraités en échange de l'assurance de pouvoir bénéficier plus tard elles-mêmes de la solidarité des jeunes.

Le transfert de ressources aux personnes inactives, parmi lesquelles il faut aussi compter les enfants et les jeunes en cours de formation, ainsi que les chômeurs, est d'autant plus supportable que la croissance économique est élevée. Néanmoins, à l'instar du vieillissement général de la population, il pourrait affecter directement ou indirectement le potentiel de croissance de l'économie, sans que l'on puisse cependant apprécier l'ampleur de cet impact. D'une part, certaines études suggèrent l'existence d'un lien positif entre le rythme du progrès technique et la croissance de la population. D'autre part, la mobilité professionnelle et géographique pourrait souffrir du vieillissement de la population, et le progrès technique serait alors freiné. Mais comme la main-d'œuvre âgée est plus expérimentée, cela contribuerait à accroître la productivité globale du travail. Des programmes de formation continue, patronnés par les pouvoirs publics, peuvent largement contribuer à freiner la perte de mobilité et à faire en sorte que les qualifications évoluent en fonction des besoins.

Il est, en revanche, erroné de raisonner uniquement en analyse partielle, alors que le processus de vieillissement affecte de nombreux agrégats économiques qui déterminent, ensemble et simultanément, l'équilibre macro-économique. Ainsi, en utilisant un modèle d'équilibre général, Auerbach et Kotlikoff montrent que l'évolution structurelle de la population aux Etats-Unis est susceptible d'améliorer le bien-être matériel des générations futures en raison d'une capitalisation accrue de la production (« capital deepening ») et de la réduction du nombre d'enfants à la charge des adultes, et ce, malgré les effets défavorables exercés sur la sécurité sociale, le

marché du travail ou le volume d'épargne<sup>34</sup>. Mais même ce travail de simulation peut être trompeur dans la mesure où le processus de vieillissement induit en soi des changements de comportement. Tel est le cas, par exemple, de la mobilité professionnelle et géographique mentionnée plus haut, ou du taux d'activité des personnes âgées, qui peut être faible dans une population relativement jeune, mais fort dans une population vieillissante.

La même remarque peut être faite pour le comportement de l'épargne, qui est manifestement sensible à l'évolution du système de protection sociale. La stabilisation des prestations sociales, l'abaissement de l'âge légal de retraite et l'augmentation de l'espérance de vie pourraient pousser les actifs à accumuler des ressources pour compenser la dégradation relative des pensions et financer une retraite plus longue. Au plan national, l'excédent des assurances sociales, principalement de la prévoyance professionnelle, a compensé la baisse induite de l'épargne privée. A plus long terme, l'excédent de la prévoyance professionnelle est voué à disparaître avec la maturation du système, et l'épargne nationale devrait diminuer. Face à cette évolution, il est donc primordial que les fonds accumulés contribuent à élargir le stock de capital de l'économie et par là-même son potentiel de croissance.

Le vieillissement de la population conduit à une baisse tendancielle de l'offre de main-d'œuvre dans la mesure où il s'accompagne d'une réduction progressive du nombre de jeunes actifs, le départ en retraite anticipée ou totale des actifs âgés et des effets éventuellement négatifs du relèvement des taux d'imposition. La pénurie relative de main-d'œuvre à long terme, qui ne peut être compensée en Suisse par le recours aux chômeurs, devrait augmenter l'intensité en capital de la production et faire monter le taux de salaire (en dehors de l'effet du progrès technique), ce qui tendrait alors à favoriser l'immigration. Une critique fréquemment adressée à l'égard de la politique d'immigration libérale des années 50 et 60 fait état de son effet de freinage sur les salaires, ce qui a favorisé des secteurs de production à forte intensité de travail qui étaient condamnés à se réduire ou à disparaître du fait de la concurrence internationale. Cet argument ne peut plus être invoqué dans la situation économique actuelle et future puisque les entreprises recherchent de plus en plus du personnel qualifié.

En dernier lieu, il convient de traiter brièvement les effets du vieillissement de la population sur les relations économiques extérieures du pays. Ces effets ne peuvent être ignorés en raison du fort degré d'ouverture de l'économie suisse. Un accroissement des charges sociales en raison de l'évolution démographique défavorable peut affecter négativement la compétitivité de l'économie suisse par le biais d'une hausse relative des coûts de production. Une détérioration de la compétitivité ne paraît

cependant guère à redouter. En effet, les principaux partenaires commerciaux de la Suisse, notamment l'Allemagne, vont connaître un processus de vieillissement similaire. De plus, tout écart important des coûts de production tendra à être annulé par une dépréciation automatique du franc suisse et par une baisse relative des taux de salaires consécutive aux effets de demande. Si l'excédent structurel de la balance courante traduit la préférence marquée des agents économiques pour l'épargne (ou la consommation différée), le vieillissement de la population induira un niveau de consommation plus élevé et, par conséquent, une réduction graduelle de l'excédent de la balance courante.

## Résumé

L'évolution démographique passée et les projections présentes concernant les déterminants de la croissance démographique (mortalité, fécondité et immigration nette) laissent présager une accélération du vieillissement de la population résidente en Suisse. L'immigration massive des années 50 et 60 ainsi que la volonté de poursuivre une politique d'immigration modérée ralentissent certes le processus, mais ne peuvent, en aucun cas, l'inverser. La présence de travailleurs étrangers réduit les coûts d'ajustement, dans la mesure où elle diminue les cotisations d'assurance-vieillesse à la charge de la population active et couvre la demande de main-d'œuvre non satisfaite.

La participation des femmes à la vie active reste encore modeste, mais pourrait se développer grâce à sa flexibilité en cas de pénurie importante de main-d'œuvre. La population active doit supporter une charge financière de plus en plus lourde du fait de l'augmentation de la population inactive. Globalement, les dépenses à caractère social en faveur des personnes inactives auront tendance à s'accroître. Seule une croissance économique dynamique permettra de limiter sensiblement l'alourdissement des charges sociales. Le vieillissement de la population et le développement général de la sécurité sociale tendent à exercer une influence négative sur le volume de l'épargne des particuliers, au profit, du moins partiellement, des institutions de prévoyance professionnelle.

D'une façon générale, la situation économique saine et les perspectives d'évolution favorables de la Suisse devraient permettre à ce pays de faire face à un accroissement de la proportion des personnes inactives. Les autorités ont pleinement conscience des problèmes posés par le vieillissement de la population, dont les conséquences commencent déjà à être étudiées dans de nombreux domaines, tels que l'assurance-vieillesse ou le marché du travail.

## VI. Conclusions

Les résultats économiques de la Suisse sont demeurés très satisfaisants en 1988 malgré les perspectives quelque peu assombries au début de l'année par le krach boursier de la fin de 1987. Le taux de croissance de la production est monté à 3 pour cent, poussé par la tendance relativement soutenue de la consommation intérieure et de l'investissement et par la vigueur des exportations de marchandises. Malgré le plein-emploi qui s'est traduit par des pénuries de main-d'œuvre, et malgré la détente des politiques monétaire et budgétaire, l'inflation est restée modérée, de l'ordre de 2 pour cent. L'actuelle phase de reprise a débuté en 1983 et ne montre encore aucun signe d'essoufflement. L'une des caractéristiques les plus marquantes de l'évolution intervenue au cours des cinq dernières années a été la nette augmentation des investissements qui s'est traduite par un sensible élargissement de la part des investissements dans le PIB et par une progression du stock de capital des entreprises plus forte que partout ailleurs. La fermeté persistante des investissements des entreprises a été d'autant plus remarquable que le secteur manufacturier a connu une récession de la fin de 1986 au milieu de 1987. L'analyse présentée dans l'étude aboutit à la conclusion que le faible coût du capital par rapport à celui du travail et la plus large utilisation des capacités ont été les principaux déterminants de la très forte expansion de l'investissement.

La progression soutenue du stock de capital a fait sensiblement monter le taux potentiel de croissance qui, des 2 pour cent auxquels il s'établissait habituellement, pourrait être passé aux alentours de 2½ pour cent. Ce pourrait être là l'une des raisons pour lesquelles l'inflation sous-jacente ne s'est pas accélérée ces derniers temps malgré une certaine détente effective de la politique économique. Dans la mesure où les adjonctions récentes au stock de capital en ont amélioré la qualité par le biais du progrès technique incorporé, la compétitivité internationale devrait avoir été renforcée. En conséquence, la perte tendancielle constatée de parts de marchés des industries manufacturières helvétiques paraît s'être sensiblement ralentie, ce qui témoigne d'un ajustement structurel réussi dans ce secteur.

Les bons résultats évoqués plus haut sur le front de l'inflation ont été certes favorisés par des facteurs exogènes qui ont exercé une influence modératrice sur les prix, tels que la baisse des prix de l'énergie et des produits de base et la dépréciation du dollar des Etats-Unis, mais ils n'en demeurent pas moins satisfaisants même si l'on fait la part de ces facteurs extérieurs. Il semble en outre que l'inflation sous-jacente ne se soit pas sensiblement accélérée, après correction de la hausse des prix du pétrole et des matières premières en 1988. Cette conclusion est confirmée par l'évolution d'indicateurs tels que l'indice de prix implicite du PIB et les coûts unitaires de main-d'œuvre. Il est probable que le renforcement des tensions sur le marché du travail, l'assouplissement de la politique monétaire intervenu en 1988 et la hausse des prix à l'importation influenceront avec retard le taux d'inflation, en particulier si les accords de salaires pour 1990 tiennent compte de l'accélération des prix à la consommation pendant l'année 1989.

Les indicateurs industriels avancés laissent présager la poursuite de la croissance à un taux satisfaisant au cours des douze à dix-huit prochains mois. L'orientation plus restrictive donnée à la politique monétaire par la Banque nationale suisse devrait néanmoins avoir une certaine influence modératrice sur la demande intérieure. Etant donné les tensions grandissantes sur le marché du travail – illustrées par le niveau sans précédent des offres d'emplois déclarées, les problèmes de recrutement des entreprises, et le nombre croissant d'heures supplémentaires ouvrées –, une décélération progressive de la croissance de la demande semblerait en fait souhaitable dans la mesure où elle contribuerait à contenir les pressions inflationnistes latentes. En tout état de cause, le relèvement des prix réglementés décidé au début de l'année, l'effet de la hausse des taux hypothécaires sur les loyers, l'alourdissement des coûts de construction, et la sensible augmentation des prix des importations sont autant de facteurs qui contribueront à faire quelque peu monter le niveau des prix intérieurs. La politique budgétaire pourrait être légèrement expansionniste en 1990 du fait de l'introduction d'un abattement fiscal pour les contribuables chargés de famille et de la compensation de l'alourdissement automatique de la fiscalité. Il est, en outre, probable que le dynamisme des marchés extérieurs et l'amélioration générale de la compétitivité favoriseront les exportations de marchandises. La balance extérieure réelle aussi bien que les termes de l'échange se dégradant, l'excédent extérieur courant pourrait se réduire encore pour s'établir aux alentours de 2½ à 3 pour cent du PIB en 1989 et 1990.

L'analyse des indicateurs monétaires, tels que les agrégats de définition large, les taux d'intérêt et le taux de change du franc suisse, conduit à la conclusion que la politique monétaire a été nettement expansionniste après la crise boursière de 1987 malgré la contraction des liquidités bancaires qui apparaît dans les statistiques. Bien

que la politique monétaire ait été ensuite durcie vers le milieu de l'an dernier, les nouvelles règles applicables aux liquidités des banques commerciales et l'introduction du nouveau système de compensation interbancaire compliqueront sans doute encore la tâche des autorités compétentes, étant donné que l'on ignore si les banques commerciales se sont parfaitement adaptées au nouveau dispositif réglementaire. Le nouvel objectif d'une expansion de 2 pour cent de la monnaie centrale fixé par la BNS pour 1989 peut être jugé suffisamment restrictif compte tenu de la croissance tendancielle du PIB nominal. Certes, de nombreuses incertitudes entourent encore les effets du nouveau contexte réglementaire sur la demande de liquidités bancaires. Mais si les relations quantitatives antérieurement observées entre la base monétaire et les principales variables macro-économiques se vérifiaient à nouveau, la réalisation de l'objectif monétaire pour 1989 impliquerait une nouvelle et forte hausse des taux d'intérêt à court terme dans les mois à venir.

Si, en 1988, la politique budgétaire a exercé un effet expansionniste sur l'activité, elle devrait être généralement neutre cette année. Le changement d'orientation effectif dans un sens plus restrictif pourrait être plus important que prévu, nombre des hypothèses sur lesquelles reposent les estimations budgétaires de tous les niveaux d'administration paraissant être relativement prudentes. Les soldes budgétaires effectifs pourraient donc être à nouveau plus favorables qu'on ne le supposait au départ. S'il en était ainsi, il serait certainement plus facile de contenir les pressions inflationnistes potentielles.

L'obligation d'adopter une nouvelle loi fiscale avant que celle actuellement en vigueur n'expire à la fin de 1994 offrira une occasion unique de moderniser le système d'imposition de la Confédération helvétique. Les défauts du système actuel, analysés en détail dans l'étude de l'an dernier, peuvent être résumés comme suit : l'imposition en cascade des biens d'équipement par le biais de la taxe sur le chiffre d'affaires (la « taxe occulte ») affaiblit la compétitivité des producteurs suisses à une époque où les autres pays réforment leur fiscalité et remédient à d'autres rigidités structurelles ; l'imposition actuelle des transactions financières par le biais du droit de timbre entrave la poursuite du développement des marchés monétaire et financier de la Suisse ; la faiblesse actuelle des impôts sur l'énergie favorise le gaspillage au niveau de la consommation et va à l'encontre des objectifs relatifs à l'environnement ; la longueur actuelle des délais entre la création et l'imposition des revenus peut avoir des répercussions pro-cycliques non souhaitées sur l'activité économique ; enfin, les dispositions de la Constitution fédérale obligent à suivre des procédures très complexes chaque fois qu'un nouvel impôt doit être adopté.

Afin de mettre au point un programme de réforme fiscale propre à susciter un consensus aussi large que possible dans l'électorat, le Conseil fédéral a récemment

entrepris un processus de consultations, en soumettant quatre trains de mesures différents aux milieux intéressés. Chacune de ces variantes prévoit la suppression de la « taxe occulte » et la révision du droit de timbre sans modification des recettes. La moins-value fiscale résultant de la suppression de la taxe occulte doit, quant à elle, être compensée par de nouvelles sources de recettes, principalement l'imposition de l'énergie et des services qui ne sont pas actuellement soumis à la taxe sur le chiffre d'affaires. Le gouvernement se refusant à envisager, pour des raisons d'équité, l'octroi aux opérateurs sur les marchés financiers d'avantages fiscaux dont la charge devrait être supportée par le contribuable moyen, une formule d'impôt compensatoire sur les transactions financières est proposée, qui tente d'éviter les distorsions du système actuel. A ce stade des discussions, la proposition qui sera soumise au Parlement n'a pas encore été mise au point. Mais si l'on juge essentiel d'harmoniser la fiscalité indirecte des différents Etats membres de la Communauté économique européenne, toute proposition de réforme devrait, semble-t-il, prévoir l'introduction d'une taxe générale sur la valeur ajoutée – taxe dont le principe a, jusqu'à présent, rencontré une vive résistance dans l'opinion. L'élargissement de l'assiette fiscale, la suppression de la taxe sur les biens d'équipement et l'introduction d'un taux unique d'imposition amélioreraient le système actuel et faciliteraient l'adoption ultérieure d'une telle taxe générale sur la valeur ajoutée.

Le Conseil fédéral se propose aussi de majorer momentanément la taxe actuelle sur le chiffre d'affaires pour compenser la charge financière grandissante que les tendances démographiques font peser sur le système d'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Les projections démographiques d'ici au début du 21<sup>e</sup> siècle, fondées sur l'hypothèse d'une immigration nette positive, laissent présager un ralentissement progressif de l'expansion démographique qui deviendra négative aux alentours de l'an 2020. Dans le même temps, l'ampleur relative de la population âgée augmentera et celle de la population d'âge actif se réduira. D'après les projections du Secrétariat, fondées sur l'hypothèse d'une immigration nette égale à zéro, le taux de dépendance totale de la Suisse, obtenu en divisant la population de moins de 15 ans et de plus de 65 ans par la population active potentielle, serait le plus élevé de la zone de l'OCDE d'ici l'an 2020 (64 pour cent contre 46 pour cent actuellement). Néanmoins, selon le scénario des autorités helvétiques, qui suppose une immigration nette positive, le taux de dépendance n'atteindrait que 53 pour cent à la fin de cette même période.

Etant donné les effets limités que l'action des pouvoirs publics peut exercer sur la pyramide des âges, les mesures prises devraient viser à réduire autant que faire se peut le coût de l'ajustement économique face à l'évolution de la composition de la population. Le vieillissement démographique peut affecter l'économie de nombreuses

façons, mais il est deux domaines qui méritent sans doute de retenir particulièrement l'attention dans le cas de la Suisse dans la mesure où les autorités peuvent y intervenir par le biais de la politique d'immigration : la composition et l'ampleur des dépenses sociales, et la structure du marché du travail.

A supposer que le budget du système AVS soit équilibré et que le taux de remplacement (niveau des retraites moyennes par rapport aux revenus salariaux moyens) demeure constant aux alentours de 30 pour cent, les autorités suisses estiment que le taux de cotisation devrait être porté de 8.4 pour cent (son niveau actuel) à 14.7 pour cent des salaires d'ici l'an 2040 ; les dépenses totales de retraite devraient augmenter de 75 pour cent. Etant donné cependant le mécanisme actuel d'indexation des retraites, qui a été adopté en 1982 et qui lie l'évolution des prestations à la moyenne arithmétique des indices de salaires et de prix, le taux de remplacement fléchira tandis que les salaires réels augmenteront, ce qui aura pour effet de répartir la charge entre plusieurs générations successives. Des calculs fondés sur l'hypothèse d'un taux moyen de croissance du PIB réel de 1.9 pour cent d'ici à l'an 2025 donnent à penser que seule une augmentation marginale des taux de cotisation serait nécessaire pour que le budget futur du système AVS demeure équilibré avec le système actuel d'indexation. C'est seulement si la croissance était plus faible qu'il serait nécessaire de relever les taux de cotisation. La répartition de la charge entre les générations pourrait aussi être assurée en relevant, à titre prévisionnel, les taux de cotisation à la sécurité sociale pour alimenter un fonds qui serait utilisé lorsque le système AVS aurait besoin de ressources supplémentaires. Une telle mesure aurait financièrement le même effet qu'une majoration de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Dans ces conditions, le meilleur moyen d'éviter que les déficits du système AVS ne s'aggravent, notamment si la croissance économique restait faible, pourrait être la combinaison de plusieurs mesures différentes, notamment de mesures visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail, ce qui aurait l'avantage de conduire simultanément à une baisse des dépenses et un accroissement des recettes. On pourrait, par exemple, relever les quotas d'immigration et de naturalisation, aligner l'âge du départ en retraite des femmes sur celui des hommes, et créer des incitations propres à accroître le taux d'activité des femmes et des personnes âgées (garde d'enfants, programmes de formation, ou abaissement du taux marginal de l'impôt sur le revenu à l'entrée sur le marché du travail, par exemple). Ces mesures devraient être coordonnées avec la politique familiale pour éviter une nouvelle baisse de la fécondité. Néanmoins, bon nombre d'entre elles iraient à l'encontre des propositions qui ont été avancées au cours des discussions publiques actuelles et lors des débats parlementaires sur la dixième réforme du système AVS. Bien que l'on ne

puisse bien évidemment savoir avec certitude ce que sera l'impact du vieillissement de la population sur l'économie, l'analyse des conséquences de ce phénomène sur le système de sécurité sociale et sur le marché du travail donne à penser que la Suisse dispose encore d'une marge de manœuvre suffisante pour résoudre au mieux ces problèmes.

L'atténuation des obstacles structurels à une croissance équilibrée pourrait être facilitée si un certain nombre de problèmes micro-économiques, analysés dans de précédentes études de la Suisse, trouvaient une solution : ainsi, l'étude de l'an dernier avait montré que des ressources pourraient être libérées si on réduisait les interventions publiques dans le secteur agricole, où elles sont importantes. Jusqu'à présent, peu de progrès ont été faits dans ce domaine. Un autre domaine dans lequel des réformes pourraient permettre de contenir l'escalade des coûts est le système des soins de santé. De la même façon, on pourrait lever un obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre, notamment de la main-d'œuvre qualifiée, en assurant la parfaite transférabilité des droits à la retraite. Des gains d'efficacité pourraient enfin être obtenus grâce à la politique de la concurrence, qui tolère actuellement l'existence de cartels à moins que la preuve puisse être faite qu'ils abusent de leur pouvoir. Une autre distorsion du même type est la pratique des sociétés suisses de n'accepter comme actionnaires que les personnes qu'elles veulent bien, ce qui porte particulièrement préjudice aux étrangers et freine le développement des sociétés publiques sous la pression des forces du marché.

## Notes et références

1. On tentera, au chapitre II et à l'annexe I, d'expliquer l'évolution de l'investissement des entreprises suisses à l'aide d'un modèle économétrique.
2. Cf. Ch. Menzel, «Die privaten Konsumausgaben in der Schweiz – eine empirische Untersuchung», *Monnaie et Conjoncture*, Bulletin trimestriel de la Banque nationale suisse, juin 1986.
3. Cf. graphique 5.11 et tableau 5.7 des *Perspectives de l'emploi*, OCDE, septembre 1988.
4. L'équation de salaire estimée est une courbe de Phillips augmentée des anticipations, calculée à partir de données semestrielles pour la période allant du second semestre de 1962 au second semestre de 1986 (les coefficients «t» sont indiqués entre parenthèses) :

$$WR = - 38.13 + 1.000 PCP + 0.388 EA + 0.56 PROD - 0.91 TOT$$

(– 3.3)    (imposé)    (3.3)    (4.4)    (– 5.4)

$$SEE = 0.86 \quad DW = 1.60 \quad R^2 = 0.76$$

- WR est la variation du taux de salaire dans le secteur des entreprises, PCP la moyenne mobile sur deux périodes de la variation de l'indice de prix implicite de la consommation privée, EA le rapport de l'emploi total à la population active moyenne au cours des deux années précédentes, PROD la moyenne mobile sur deux périodes de la croissance de la productivité dans le secteur des entreprises, et TOT la moyenne mobile sur deux périodes de la différence entre la variation de l'indice de prix implicite à la consommation et celle de l'indice de prix implicite de la production des entreprises.
5. L'analyse du commerce extérieur en 1988 est rendue difficile par la révision des statistiques commerciales. De ce fait, les chiffres de 1988 ne sont pas directement comparables à ceux des années précédentes et l'on ne dispose pas de ventilation des séries sur les échanges en termes nominaux entre les indices de volume et les indices de prix. Les exportations et importations globales en volume ont été calculées par approximation.
  6. Cette conclusion est également étayée par l'évolution de l'emploi et de la situation financière de l'industrie horlogère.
  7. Voir également la section consacrée à la politique monétaire au chapitre III.
  8. Il est à noter que si l'on se base sur les prix relatifs à la consommation ou sur les prix relatifs à l'importation, le franc suisse a accusé une dépréciation réelle en 1988.
  9. De toute évidence, il aurait été préférable d'avoir un indice fondé sur l'investissement dans le secteur manufacturier étant donné qu'un taux d'investissement élevé dans le secteur des services (notamment dans la banque et dans les assurances) peut n'avoir aucun effet sur la compétitivité du secteur manufacturier. Cela n'a pas été possible faute de données sur l'investissement par secteur.

10. La régression ci-dessous a été effectuée sur la base de données semestrielles allant du premier semestre de 1975 au second semestre de 1987, en appliquant la méthode de Cochrane-Orcutt pour corriger l'auto-corrélation des erreurs (les «t» sont indiqués entre parenthèses) :

$$\text{trend dev. (REL.MARKET.SHARE)} = 0.00504 + 0.32416 \text{ trend dev. (REL.IBV)}$$

(0.609)      (4.259)

$$\text{SEE} = 0.0185 \quad \text{DW} = 2.145 \quad \text{R}^2 = 0.452$$

Dans cette équation, l'écart de la part relative de marchés d'exportation des produits manufacturés (REL.MARKET.SHARE) par rapport à sa tendance est exprimé en fonction de l'écart de l'investissement relatif des entreprises (REL.IBV) par rapport à sa tendance. Toutefois, la relation inverse de cause à effet est également possible : de moins bons résultats relatifs à l'exportation, quelle qu'en soit la cause première, pourraient ralentir la croissance de la production, de sorte que l'investissement des entreprises serait plus faible.

11. La valeur de l'avantage comparatif révélé indique la spécialisation de l'économie dans certaines productions en rapportant le ratio exportations/importations d'une catégorie de produits au ratio exportations/importations global (et en prenant le logarithme du ratio). En l'absence de spécialisation, le ratio est égal à 1 (et son logarithme est égal à 0). Un ratio supérieur à 1 (et donc un logarithme positif) indique que les exportations nettes de la catégorie de produits en question sont supérieures à la moyenne et *vice versa*.
12. L'analyse est fondée sur la classification utilisée par l'OCDE dans *Ajustement structurel et performance de l'économie*, 1987, chapitre 7. Cette étude distingue les catégories d'industries manufacturières suivantes : i) industries à forte intensité de ressources ; ii) industries à forte intensité de main-d'œuvre ; iii) industries à fortes économies d'échelle ; iv) produits différenciés ; v) industries à forte intensité de recherche. Il est à noter que ces dernières ne sont pas nécessairement des industries de « haute technologie ». Les industries de haute technologie, selon la définition de la « Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique » (cf. OCDE, *Indicateurs de la science et de la technologie*, n° 2, 1986) englobent les produits « à forte intensité de recherche » plus une sous-catégorie de produits « différenciés » (machines, appareils et fournitures électriques ; matériel photographique et instruments d'optique, montres et horloges).
13. Il semble néanmoins qu'en Suisse, l'industrie textile soit plus capitalistique et emploie une moindre proportion de main-d'œuvre que dans les autres pays.
14. On trouvera des détails techniques et les résultats de l'estimation en annexe I : Modèle de l'offre dans l'économie suisse.
15. L'intensité d'utilisation des facteurs, qui est un indicateur de l'utilisation des capacités, est définie par le rapport de la production effective à la production normale, cette dernière étant déterminée par la fonction de production. Les prix relatifs des facteurs sont obtenus en rapportant la rémunération par salarié en unités d'efficacité de la main-d'œuvre (qui est un indicateur de la productivité tendancielle du travail ; voir annexe I) au coût d'usage du capital. Enfin, la rentabilité marginale correspond, approximativement, au rapport entre les prix à la production et les prix des moyens de production et elle est donc assimilable à un taux de marge. La variable-coûts est une moyenne pondérée des coûts unitaires des facteurs ; les coefficients de pondération sont fixes et calculés à l'aide des paramètres de la fonction de production.

16. Les taux d'intérêt nominaux à long terme de la Suisse étant traditionnellement assez bas (environ 4 à 5 pour cent), la baisse de 1 point réduit d'un cinquième à un quart le coût de la dette des entreprises.
17. La production potentielle (par opposition à la production normale) est dérivée de la fonction de production du modèle lorsque le niveau effectif du stock de capital et l'indice d'efficacité de la main-d'œuvre sont associés à un indicateur de l'emploi potentiel. On peut dériver l'emploi potentiel de l'équation de salaire existante (qui est une courbe de Phillips augmentée des anticipations), en tablant sur l'hypothèse que les salaires réels progressent au même rythme que l'efficacité de la main-d'œuvre. Il faut, pour cela, que les coûts unitaires réels de main-d'œuvre restent inchangés, ce qui est une condition d'équilibre à long terme. Comme l'équation de salaire de la Suisse qui figure dans le modèle Interlink du Secrétariat de l'OCDE fait intervenir non pas un taux de chômage mais un taux d'emploi, on peut calculer directement, à partir de l'équation, l'emploi potentiel lui-même. La croissance de la production potentielle ainsi obtenue est compatible avec la stabilité de l'inflation en moyenne période.
18. Jusqu'à la fin de 1988, la définition de la monnaie centrale ajustée couvrait les billets en circulation et les dépôts à vue auprès de la Banque nationale, déduction faite des crédits accordés par la Banque centrale pour faire face au gonflement de la demande de liquidités en fin de mois.
19. Voir OCDE, *Etude économique de la Suisse*, avril 1988.
20. A partir de 1989, l'objectif de la Banque nationale est calculé à partir des chiffres désaisonnalisés de la base monétaire, correction faite de l'augmentation biennale de la masse de billets en circulation à la fin des années paires, due au cycle des impôts sur le revenu et la fortune.
21. L'impôt direct fédéral, calculé sur la base du revenu moyen sur deux ans, doit être acquitté, avec un décalage d'un an, en deux versements identiques au cours de chacune des deux années suivantes. Comme la première année de la période de recouvrement est toujours une année paire, il se produit une forte croissance des recettes fiscales les années paires et une tendance à la stabilisation les années impaires, quelle que soit la phase du cycle économique. (Par exemple, les recettes au titre de l'impôt fédéral direct en 1989 correspondent au second paiement annuel de la période biennale de recouvrement 1988/89, les revenus imposés étant ceux de 1985 et 1986). La procédure est la même pour l'impôt sur le revenu prélevé par les cantons et les communes, le décalage étant seulement un peu plus réduit.
22. Les projections pour tous les pays industrialisés publiées par l'OCDE (« Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale », 1988, chapitre 2) se basent sur les hypothèses suivantes :
  - une convergence progressive du faible taux de fécondité jusqu'au niveau de remplacement de 2.1 entre 1995 et 2050 (variante moyenne) ;
  - l'espérance de vie moyenne à la naissance augmente de deux ans pour les deux sexes entre 1983 et 2030 ;
  - une immigration nette nulle.

Les résultats démographiques de cette projection sont très proches de ceux du scénario « Economie fermée » (2B-86) de l'Office fédéral de la statistique (W. Haug, « Ausblick auf die Zukunft der schweizerischen Bevölkerung: Bevölkerungsperspektiven 1986-2025, *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, juin 1988). La version « 2A-86 » des projections suisses, retenue en juin 1987 par le gouvernement comme scénario

principal, maintient le taux de fécondité à son niveau bas de 1.53 pour les Suisses et 1.64 pour les étrangers et suppose une espérance de vie pratiquement identique, mais prévoit une immigration modérée dans le cadre de la politique visant à stabiliser la proportion d'étrangers (15.3 pour cent à partir de 1990).

23. J. Deiss, M.-L. Guillaume et A. Lüthi, «Le coût de l'enfant en Suisse», *Documents économiques* 37, Editions universitaires, Fribourg, 1988.
24. On trouvera une description détaillée du système d'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et des autres institutions de sécurité sociale dans le rapport précédent : *Etudes économiques – Suisse 1987/88*, OCDE, Paris, 1988 (texte et annexe I).
25. Dix des vingt-quatre pays Membres de l'OCDE ajustent les pensions en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, six selon l'indice des salaires, six autres en fonction des prix et salaires, les deux derniers pratiquant des ajustements discrétionnaires. Voir *La réforme des régimes publics de pensions*, OCDE, Paris, 1988.
26. R. Hagemann et G. Nicoletti, «Ageing Populations: Economic and Public Finance Implications» (Vieillesse démographique : conséquences pour l'économie et les finances publiques), *OECD, Department of Economics and Statistics, Working Paper n° 61*, janvier 1989.
27. Le fonds de réserve se monte actuellement à 86 pour cent des dépenses annuelles. Dans l'hypothèse financière défavorable d'une dynamisation complète des pensions (indexation selon les salaires nominaux) ou d'une croissance réelle très faible des salaires, le fonds sera épuisé, au taux de cotisation présent, dans une vingtaine d'années.
28. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité fédérale proposée par le gouvernement à l'occasion du renouvellement du régime financier de la Confédération, il est notamment suggéré d'accorder au Parlement le droit de relever temporairement le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans le but d'affecter ces recettes fiscales supplémentaires au financement de l'AVS.
29. Voir *Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale*, OCDE, Paris, 1988 (chapitre 4).
30. Il y a constitution d'un patrimoine de sécurité sociale si la valeur actualisée des pensions dépasse celle des cotisations sociales. Selon l'étude de Hauser *et al.* (1983), les taux de rendement internes de l'AVS sont supérieurs au taux d'intérêt du marché pour la génération d'entrée. Les études empiriques disponibles font apparaître une substitution entre l'épargne privée des ménages et les cotisations versées aux régimes publics de pensions. Voir *Etudes économiques – Suisse 1987/88*, OCDE, Paris, 1988 (tableau 23 et annexe II).
31. Au terme d'une analyse récente des effets potentiels du vieillissement démographique sur le taux d'épargne dans les sept grands pays de l'OCDE, Heller et Sidgewick concluent que l'augmentation du pourcentage des personnes âgées dans ces pays réduirait l'épargne des ménages de 5 à 15 pour cent du PNB d'ici l'an 2025. Voir P. Heller et E. Sidgewick, *Ageing, savings and the sustainability of the fiscal burden in the G-7 countries: 1980-2025*, polycopié, Fonds monétaire international, mai 1987. Pour une analyse synchronique (couvrant la Suisse) faisant appel à des variables démographiques, voir : M.S. Feldstein, «International Differences in Social Security and Saving», *Journal of Public Economics*, octobre 1980, et P.H. Sturm, «Les déterminants de l'épargne : Théorie et études empiriques», *Revue économique de l'OCDE*, n° 1, 1983.

32. L'équation testée porte sur le taux de consommation défini par rapport au revenu disponible des ménages sur la période 1960-1986 (annuel, statistique t entre parenthèses) :

$$c = 9.53 + 852.9 \frac{1}{y} + 0.882 \text{ POP15} + 4.198 \text{ POP65} - 0.298 i$$

(0.83) (8.32) (4.20) (8.71) (-1.36)

SEE = 0.757      R<sup>2</sup> ajust. = 0.883      DW = 1.94

avec

c = consommation privée/revenu disponible des ménages (y) ;

POP15, POP65 = proportion des jeunes (< 15 ans) et des personnes âgées (> 65 ans) dans la population résidante ;

i = taux d'intérêt nominal à long terme (rendement des obligations d'Etat).

Le taux de croissance du revenu disponible et de la part de la consommation publique, ainsi que les variables ayant trait à la sécurité sociale, telles le taux de remplacement moyen ou la part des dépenses sociales, ne sont pas significatifs, à l'exception de la part des charges sociales qui réduit le seuil de signification des variables démographiques «POP». Ainsi, une augmentation du pourcentage des personnes âgées diminue le taux d'épargne, effet qui est compensé partiellement par l'accroissement de l'épargne consécutif à la baisse équivalente des jeunes dans le processus du vieillissement (la valeur du coefficient attaché à POP15 ne représente qu'un cinquième de celle de POP65). S'il n'est pas possible d'extrapoler linéairement l'impact des variables démographiques sur le volume de l'épargne, ce test sommaire indique tout de même l'existence, dans le passé, d'une relation étroite, mesurée de façon indirecte, entre le volume d'épargne et le développement de la sécurité sociale.

L'étude de Ettlín et Schiltknecht fait intervenir dans l'équation d'épargne un taux de croissance du revenu disponible (significatif) ajusté pour tenir compte de l'espérance de vie moyenne à l'âge de retraite. Consulter F.A. Ettlín et K. Schiltknecht, «Bestimmungsfaktoren des Sparverhaltens und Besonderheiten der Geldvermögensbildung in der Schweiz», *Kredit und Kapital*, Supplément 1985.

33. Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, septembre 1988 (chapitre 5). La série de la population active est actuellement en cours de révision. Selon des chiffres préliminaires, le taux d'activité des femmes pourrait avoir augmenté plus vite qu'il n'apparaît au graphique 4, et ses niveaux pourraient avoir été plus élevés ces dernières années.
34. Voir A. Auerbach et L. Kotlikoff, *Dynamic fiscal policy*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987.

Le Secrétariat a demandé aux deux auteurs d'adapter le modèle d'équilibre général présenté au chapitre 11 de leur ouvrage aux exigences d'une simulation démographique complète pour quatre pays (Etats-Unis, Japon, Suède et Allemagne). L'analyse de simulation montre que l'on surestime quelque peu la charge qui pèsera sur les personnes actives lorsqu'on se contente d'étudier de façon isolée l'évolution des cotisations sociales, car on peut espérer raisonnablement une augmentation des salaires réels pendant la phase transitoire et une baisse des autres impôts reflétant le nombre réduit d'enfants à charge. Les principaux résultats concernant l'Allemagne, dont les structures économiques et démographiques fondamentales sont proches de celles de la Suisse, se résument de la façon suivante (période 1985-2050) :

- Le taux de cotisation double en passant du niveau actuel de 16.6 pour cent à 32.7 pour cent en fin de période ;
- Le taux d'épargne national diminue progressivement, mais se redresse temporairement entre 2000 et 2010 ;

- Le taux de salaire réel, net des cotisations sociales et corrigé de la hausse des impôts indirects (= autres dépenses publiques), s'accroît pendant la période de transition pour s'établir à un niveau inférieur à long terme.

Le relèvement de l'âge de retraite d'un an en 2000, puis à nouveau d'un an en 2010, freine de façon significative la croissance du taux de cotisation, tout en faisant monter le niveau de l'épargne et des salaires réels avant et après impôt. Des résultats similaires sont obtenus pour une réduction uniforme de 20 pour cent des prestations de l'assurance-vieillesse. Les résultats obtenus à partir de l'hypothèse d'une «petite économie ouverte», à prix de facteurs constants, ne sont guère différents. Voir L. Auerbach, J. Kotlikoff, R. Hagemann et G. Nicoletti, «The Economic Dynamics of an Ageing Population: The Case of Four OECD Economies», *OECD, Department of Economics and Statistics, Working Paper no 62*, janvier 1989.

## *Annexe I*

### **Modèle de l'offre dans l'économie suisse**

#### **Objet**

Afin d'améliorer les instruments d'analyse de la demande de facteurs de production, le Secrétariat a construit des modèles de l'offre pour un certain nombre de pays de l'OCDE, dont la Suisse. (Les blocs de l'offre pour les sept grands pays de l'OCDE sont présentés dans le document de P. Jarret et R. Torres intitulé «A revised supply block for the major seven countries in Interlink», *OCDE, Département des affaires économiques et statistiques, Document de travail no 41*, avril 1987.) Ces blocs de l'offre doivent permettre de déterminer simultanément la demande de facteurs, l'offre de produits et les prix à la production qui sont compatibles avec une estimation de la fonction globale de production de type CES. La demande de facteurs est estimée à partir de l'hypothèse que les entreprises réduisent au minimum leurs coûts, et le modèle est établi en fonction de l'intensité d'utilisation des facteurs, des prix relatifs de ceux-ci et de la rentabilité marginale. Toutes ces variables sont dérivées de la structure de la production.

Les concepts utilisés se rapportent uniquement au secteur des entreprises, dont on considère qu'il joue un rôle déterminant dans le processus de croissance (bien que les dépenses publiques d'infrastructure y contribuent évidemment aussi). Faute de données officielles sur le stock de capital, on a établi une série du stock de capital fixe brut des entreprises à prix constants, qui est compatible avec une définition normalisée de l'investissement des entreprises, compte non tenu des investissements résidentiels et de ceux des administrations publiques. Cette série a été établie selon la méthode de l'inventaire permanent (cette méthode est décrite dans le document de F.J.M. Meyer-zu-Schlochtern intitulé «An international sectorial data base for thirteen OECD countries», *OCDE, Département des affaires économiques et statistiques, Document de travail no 57*, novembre 1988).

#### **La fonction de production**

La fonction de production à deux facteurs regroupe le capital et le travail dans une fonction CES. Cette fonction présente les caractéristiques suivantes : *i)* élasticité constante de substitution entre facteurs ; *ii)* rendements constants à l'échelle ; *iii)* progrès technique neutre au sens de Harrod, c'est-à-dire que le progrès technique est supposé accroître uniquement la productivité de la main-d'œuvre et est représenté par un indice de l'efficacité du travail. Cette dernière caractéristique implique que le coefficient de capital est constant en situation d'équilibre à long terme. La fonction de production est donc la suivante :



facteurs dépend donc du niveau prévu de la production (QBSTAR) et des prix relatifs des facteurs. Pour estimer les équations de la demande de facteurs, il faut donc avoir la définition du niveau prévu de la production. Ce dernier (QBSTAR) est fonction du niveau normal de la production (QBSV), de l'intensité d'utilisation des facteurs (IFU) et de la rentabilité. IFU est donné par le rapport entre la valeur ajoutée effective du secteur des entreprises et le niveau normal de la production (QBSV). La rentabilité est représentée par le rapport entre les prix à la production PGDPB et les coûts, CKL, donnés par le dual de la fonction de production, qui est une moyenne pondérée des coûts unitaires des facteurs ; les coefficients de pondération sont fixes et basés sur les paramètres de la fonction de production. Par conséquent, UCC représentant le coût d'usage du capital, la variable représentative des coûts donnés par le dual de la fonction de production est égale à

$$CKL = (\beta^s(WSSE/ELEFF)^{1-s} + g^s(UCC)^{1-s})^{1/(1-s)}$$

On table sur l'hypothèse que, en longue période, la demande de capital et la demande de main-d'œuvre dépendent de la production et des prix relatifs des facteurs. L'élasticité à long terme de la demande effective de facteurs par rapport à la demande souhaitée est, par contrainte, égale à l'unité et l'effet (de substitution) des prix relatifs des facteurs est mesuré par l'élasticité de substitution. Dans le court terme, en revanche, la demande de produit peut s'écarter de l'offre, et la rentabilité peut s'écarter de son niveau normal. Par conséquent, la demande de facteurs est aussi déterminée par les écarts de l'intensité d'utilisation des facteurs (IFU) et de la rentabilité (PGDPB/CKL) par rapport à leur niveau normal. Finalement, on obtient pour le niveau prévu de la production la spécification suivante :

$$QBSTAR = QBSV * IFU^{w1} * rentabilité^{w2}$$

Pour un niveau souhaité de production, l'élasticité de la demande de facteurs par rapport à l'intensité d'utilisation des facteurs est donnée par  $w1 = 0.1818$  ( $t = 4.37$ ) et son élasticité par rapport à la rentabilité est donnée par  $w2 = 0.0888$  ( $t = 3.27$ ). Ces élasticités s'appliquent à la fois à la fonction de la demande de travail et à la fonction de la demande de capital.

Le niveau prévu de la production et les prix relatifs des facteurs étant donnés, les niveaux de la demande de facteurs qui réduisent les coûts au minimum – KBSTAR et EBSTAR – sont alors obtenus comme suit :

$$KBSTAR = QBSTAR * (\beta(g * WSSE / (ELEFF * UCC * \beta))^{1-s} + g)^{s/(1-s)}$$

$$EBSTAR = (QBSTAR / ELEFF) * (\beta + (g(\beta * UCC * ELEFF / (g * WSSE)))^{1-s})^{s/(1-s)}$$

### Ajustement du niveau effectif sur le niveau souhaité de la demande de main-d'œuvre et de capital

La demande effective de travail et de capital est reliée aux niveaux souhaités par un mécanisme d'ajustement progressif. Par conséquent, les équations de KBSTAR et de EBSTAR étant données, la demande de facteurs est déterminée indirectement par la fonction de production, l'intensité d'utilisation des facteurs, la rentabilité et les prix relatifs des facteurs. Par ailleurs, on a cherché à mettre en évidence une incidence *directe* de la rentabilité et de l'intensité d'utilisation des facteurs, mais elle ne s'est pas révélée significative dans le cas de la Suisse. On a aussi cherché à déterminer s'il pouvait y avoir des effets croisés : l'existence

d'un écart entre le niveau effectif et le niveau souhaité de la demande de capital peut influencer sur la demande de main-d'œuvre, de même qu'un déséquilibre du marché du travail peut avoir un effet sur la demande de capital. Cependant, les chiffres ne confirment pas cette hypothèse dans le cas de la Suisse. Par conséquent, l'intensité d'utilisation des facteurs et la rentabilité marginale ne se répercutent sur la demande de facteurs que par le biais du niveau prévu de la production qui – avec les prix relatifs des facteurs – détermine le niveau souhaité de capital et d'emploi.

Les fonctions de la demande de capital (KBV) et d'emploi (ETB) du secteur des entreprises, qui ont finalement été estimées à partir de données semestrielles allant du premier semestre de 1969 au second semestre de 1985, sont les suivantes :

$$\ln(\text{KBV}) = 0.0176 + 1.6613 \ln(\text{KBV}(-1)) - 0.6797 \ln(\text{KBV}(-2)) + 0.0184 \ln(\text{KBSTAR}) \\ (1.79) \quad (11.24) \quad (\text{imposé}) \quad (1.64) \\ + 0.0386 (\ln(\text{KBSTAR}(-1)) - \ln(\text{KBSTAR}(-2))) \\ (1.75)$$

$$\text{S.E.E.} = 0.0297 \quad R^2 = 0.9999 \quad \text{DW} = 1.90 \quad \text{Durbin's } h = 0.97$$

$$\ln(\text{ETB}) = -0.0633 + 0.7996 \ln(\text{ETB}(-1)) + 0.5000 \ln(\text{ETBSTAR}) \\ (148.07) \quad (21.31) \quad (\text{imposé}) \\ - 0.2996 \ln(\text{ETBSTAR}(-1)) \\ (\text{imposé})$$

$$\text{S.E.E.} = 0.0026 \quad R^2 = 0.9926 \quad \text{DW} = 1.58 \quad \text{Durbin's } h = 1.20$$

Le retard moyen de l'équation de la demande de travail est de 0.4 (retard médian = 0) et le retard moyen de la fonction de la demande de capital est de 14.3 (retard médian = 9). Dans les deux équations, les retards sont inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, ce qui semble indiquer que les chefs d'entreprise suisses ajustent plus rapidement leur consommation de facteurs sur les niveaux souhaités que ceux des autres pays. Le très faible retard observé dans l'équation de l'emploi signifie que la demande effective de travail s'ajuste presque instantanément sur le niveau souhaité. On peut donc considérer la consommation de travail comme très flexible. Il n'est pas surprenant que la consommation de capital se révèle relativement rigide puisqu'il faut en moyenne entre 4½ et 7 ans pour ajuster entièrement le stock de capital sur les niveaux optimaux.

## *Annexe II*

### **Chronologie économique**

#### **1987**

##### **Janvier**

La Banque nationale suisse abaisse d'un demi-point le taux d'escompte et le taux des avances Lombard, ramenés respectivement à 3½ et 5 pour cent. C'est la première modification des taux débiteurs officiels depuis mars 1983.

Afin de consolider le budget de la Confédération, le Conseil fédéral propose un texte de loi définissant les règles applicables aux subventions fédérales.

##### **Mars**

Les comptes financiers de la Confédération pour 1986 se soldent par un excédent de 1.97 milliard de francs suisses ; c'est le premier excédent depuis quinze ans.

##### **Avril**

Le Conseil fédéral soumet au Parlement une proposition de crédit d'un montant de 2.1 milliards de francs suisses au titre de la coopération technique et de l'aide financière pour les années 1988 à 1991.

##### **Juin**

Mise en application de la compensation interbancaire suisse (Swiss Interbank Clearing), système électronique de paiements entre banques.

##### **Juillet**

Cinquantième anniversaire de la convention de paix dans l'industrie des machines et des métaux qui, grâce à un large consensus de la population, a permis de régler les conflits du travail par la négociation.

##### **Août**

Des orages dévastateurs provoquent des dommages estimés à plus d'un milliard de francs suisses.

## **Octobre**

Les élections confirment à peu près la précédente composition du Parlement.

Le Parlement vote un allègement d'impôt qui représente une réduction des impôts directs de l'ordre de 30 pour cent pour les familles à revenu moyen. Cette mesure implique une perte de recettes pour la Confédération d'environ 365 millions de francs suisses.

Le projet de budget de la Confédération prévoit un accroissement de 7.1 pour cent des dépenses et de 11.6 pour cent des recettes. Un excédent de 1.3 milliard de francs suisses est prévu.

Les comptes financiers des cantons se sont soldés en 1986 par un excédent de 390 millions de francs suisses.

Pour augmenter l'attrait de la fonction publique, le Conseil fédéral décide un relèvement des traitements pour 1988 et 1989. Le coût annuel de ces mesures s'élève à quelque 400 millions de francs suisses.

## **Novembre**

Dans un effort de concertation avec d'autres banques centrales, la Banque nationale suisse abaisse le taux d'escompte et celui des avances Lombard d'un demi-point pour le ramener respectivement à 3 et 4½ pour cent.

Une expertise réalisée par un cabinet indépendant pour le Département fédéral des finances propose la suppression de la « taxe occulte » (impôt en cascade sur le chiffre d'affaires et l'investissement), ainsi que l'introduction d'un impôt sur l'énergie destiné à compenser cette perte de recettes.

Le Conseil fédéral décide du montant de la capacité de financement des cantons en 1988 et 1989, montant qui détermine la répartition des subventions fédérales.

## **Décembre**

La Banque nationale suisse fixe à 3 pour cent l'objectif de croissance de la monnaie centrale ajustée pour 1988. Cette décision prend en compte le climat d'incertitude qui règne sur les marchés financiers et des changes. La Banque continue à accorder, à moyen terme, la priorité à la stabilité des prix.

La Banque nationale suisse réduit d'un demi-point le taux d'escompte et le taux Lombard, ramenés respectivement à 2½ et 4 pour cent.

Les budgets 1988 des cantons prévoient un déficit de 222 millions de francs suisses au titre des opérations courantes.

Les partenaires sociaux du secteur de la construction se mettent d'accord sur un nouveau contrat salarial qui prévoit des augmentations de salaires de 2 pour cent en termes réels en 1988 et 1989.

Le nouveau contrat salarial de l'industrie textile prévoit une hausse des salaires nominaux de 2 pour cent en 1988 et une diminution de la durée hebdomadaire du travail, ramenée à 42 heures.

## 1988

### Janvier

Les prestations de l'assurance-vieillesse (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) sont relevées de 3.9 à 4.5 pour cent pour tenir compte de l'évolution des prix et des salaires.

Le Conseil fédéral modifie la réglementation en matière de liquidités bancaires. Aux termes de la nouvelle réglementation, les banques ne sont plus obligées de détenir un pourcentage fixe d'actifs à la fin de chaque mois, ce qui régularise dans le temps leur demande de liquidités.

Les pensions de retraite et de survivants ainsi que les pensions d'invalidité sont majorées de 4 pour cent pour tenir compte de la hausse des prix et des salaires.

Le Conseil fédéral présente son « Rapport sur l'action gouvernementale de 1988 à 1991 », qui souligne les aspects qualitatifs de la croissance économique et l'amélioration de la qualité de la vie. Les autres points importants sont la réforme fiscale, l'action en faveur de la R&D, les relations avec la Communauté européenne et la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS. Avec son plan financier pour la période 1988-1991, le Conseil fédéral poursuit ses objectifs de maintien de l'équilibre budgétaire général et de stabilisation de la part des dépenses publiques dans le PIB à son niveau présent. Pour la fin de la période de planification, il prévoit un déficit budgétaire de 1 milliard de francs suisses.

### Février

Le Conseil fédéral publie un rapport présentant plusieurs scénarios possibles dans le domaine de l'énergie. Trois hypothèses sont envisagées : le développement de la capacité de production d'énergie nucléaire, le statu quo, et l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici à 2025.

Le Conseil fédéral soumet au Parlement une proposition visant à utiliser une ligne de crédit de 380 millions de francs suisses au FMI afin d'aider les pays lourdement endettés.

### Mars

Les caisses de sécurité sociale font état d'un excédent de 1 milliard de francs suisses en 1987.

### Avril

Le Conseil fédéral présente des directives pour la 10<sup>e</sup> révision du régime de l'assurance vieillesse et survivants. Il est proposé de maintenir l'âge légal de la retraite à 62 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes, ces derniers ayant la possibilité de prendre leur retraite à 62 ans s'ils le souhaitent.

Le Conseil fédéral décide de mettre en œuvre un allègement fiscal pour les familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989. La compensation de l'érosion fiscale des revenus entrera en vigueur à la même date. Ces deux mesures réduiront les recettes de 900 millions de francs suisses tant en 1990 qu'en 1991.

## **Juin**

Le Parlement décide de majorer les salaires de la fonction publique de 2 pour cent à partir du début de 1989, et d'accorder une prime exceptionnelle de 600 francs suisses par salarié à l'automne de 1988.

Le Conseil fédéral annonce l'abandon du projet de construction d'une centrale nucléaire à Kaiseraugst. Il exige toutefois des mesures supplémentaires visant à économiser l'énergie.

La Banque nationale relève le taux Lombard de  $\frac{1}{2}$  point, ce qui le porte à  $4\frac{1}{2}$  pour cent, dans le cadre d'une action concertée avec les banques centrales européennes.

## **Juillet**

Les partenaires sociaux des industries mécaniques et métallurgiques se mettent d'accord sur un allongement progressif des congés payés jusqu'en 1992 et sur la mise en place d'un système d'horaire flexible, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier entre 35 et 40 heures. Cet accord est conclu pour une durée de cinq ans.

Le fonds de garantie des risques à l'exportation fait état d'un déficit (161 millions de francs suisses) pour 1987. Les transferts cumulés de la Confédération à cet organisme dépassent 1 milliard de francs suisses.

## **Août**

Dans le cadre d'une action coordonnée avec les autres banques centrales d'Europe, la Banque nationale relève le taux d'escompte et le taux Lombard d'un demi-point, les portant à 3 et 5 pour cent respectivement.

## **Septembre**

Le Conseil fédéral engage avec les principaux milieux intéressés un processus de consultation sur quatre formules possibles de réforme fiscale.

Le rapport du Conseil fédéral sur la position de la Suisse à l'égard de l'intégration européenne exclut l'éventualité d'une adhésion à la CEE dans les années à venir. Il est cependant prévu de renforcer la coopération avec la Communauté européenne.

Le Conseil fédéral approuve le paiement d'indemnités d'un montant total de 350 millions de francs suisses aux entreprises touchées par l'abandon du projet de centrale nucléaire de Kaiseraugst.

Le Ministère fédéral des transports, des communications et de l'énergie ouvre une série de consultations sur la construction d'une nouvelle voie ferrée transalpine. Cinq projets différents sont à l'étude.

## **Octobre**

La Banque nationale supprime toutes les limitations applicables aux crédits bancaires en francs suisses, à l'exception des crédits destinés à des pays particuliers.

Le Conseil fédéral décide de supprimer les normes de réserves obligatoires pour les banques et les fonds étrangers placés en Suisse.

Un groupe d'experts de la communauté bancaire suisse propose diverses mesures visant à améliorer l'efficacité et la transparence des marchés de capitaux. L'objectif final est d'introduire un système de règlement électronique des opérations sur ces marchés.

Le projet de budget de la Confédération prévoit un excédent en 1989, pour la quatrième année consécutive. Cet excédent, de 200 millions de francs suisses, serait toutefois nettement moins important que les années précédentes. Le plan financier pour 1990-91 et les perspectives pour 1992 laissent présager des déficits à partir de 1991.

## **Novembre**

Les cantons ont dégagé un excédent financier de 500 millions de francs suisses en 1987.

Le Conseil fédéral décide de réviser en baisse la limite fixée aux ventes de biens fonciers à des étrangers en 1989 et 1990.

Le Conseil fédéral réduit de 276 millions de francs suisses les dépenses de construction prévues pour 1989 afin d'éviter une surchauffe dans le secteur du bâtiment.

Le Parlement approuve la participation au système étendu d'aide à l'ajustement structurel offert par le FMI, qui prévoit l'octroi d'un prêt sans intérêts de 386 millions de francs suisses aux pays lourdement endettés.

La deuxième chambre du Parlement rejette l'initiative du Conseil fédéral d'adopter un système de recouvrement annuel de l'impôt fédéral.

## **Décembre**

A l'issue de trois référendums, la population rejette le projet de restrictions à l'acquisition de biens immobiliers, le projet de réduction du temps de travail et le projet de renforcement du contrôle de l'immigration.

Le Conseil fédéral adopte une décision visant à réduire la consommation d'électricité de 10 à 15 pour cent d'ici à 2010.

La Banque nationale suisse majore le taux de l'escompte et le taux Lombard d'un demi-point, les portant ainsi à 3½ et 5½ pour cent respectivement. Elle fixe par ailleurs l'objectif d'expansion de la monnaie centrale pour 1989 à 2 pour cent entre le quatrième trimestre de 1988 et le quatrième trimestre de 1989.

# **1989**

## **Janvier**

La Banque nationale relève d'un demi-point le taux de l'escompte et le taux Lombard, qui s'établissent ainsi à 4 et 6 pour cent respectivement.

## **Avril**

La Banque nationale porte le taux d'escompte et le taux Lombard à 4½ et 7 pour cent respectivement.

*ANNEXE STATISTIQUE*

**Quelques statistiques rétrospectives**

	Moyenne 1978-87	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
<b>A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente</b>											
Aux prix constants de 1970											
Consommation privée	1.6	2.2	1.3	2.6	0.4	0.0	1.6	1.5	1.5	2.8	2.0
Formation brute de capital fixe	5.1	6.1	5.1	9.9	2.4	-2.7	4.3	4.2	5.7	8.5	7.6
Construction	3.8	2.4	5.0	9.1	4.1	-1.6	3.0	4.1	2.9	4.2	5.1
Machines et outillage	7.1	13.1	5.3	11.4	-0.4	-4.6	6.5	4.3	10.4	15.4	11.3
PIB	1.9	0.4	2.5	4.6	1.5	-1.1	0.7	1.8	4.1	2.8	2.3
Indice de prix implicite du PIB	3.8	3.6	2.0	2.7	6.9	7.3	3.3	2.8	2.7	3.8	2.5
Production industrielle	1.4	1.0	1.4	5.3	-1.0	-5.0	0.0	3.6	5.0	3.9	0.6
Emploi	0.7	1.0	1.0	2.2	1.4	-0.7	-1.2	-0.2	0.8	1.5	1.3
Rémunération des salariés (prix courants)	6.0	4.9	5.2	7.6	8.5	7.4	4.6	4.1	6.0	6.1	5.1
Productivité (PIB réel/emploi)	1.2	-0.6	1.4	2.3	0.1	-0.4	1.9	2.0	3.3	1.3	1.0
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémun./PIB réel)	3.9	4.5	2.7	2.9	7.0	8.6	3.9	2.3	1.8	3.2	2.7
<b>B. Rapports en pourcentage</b>											
Formation brute de capital fixe en % du PIB											
aux prix constants	27.6	24.7	25.3	26.6	26.9	26.4	27.4	28.0	28.5	30.0	31.6
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	1.7	0.3	2.5	3.8	1.4	1.0	0.8	0.8	0.7	2.3	2.9
Balance extérieure en % du PIB aux prix constants	-4.3	-2.1	-4.0	-5.0	-2.3	-2.5	-4.1	-4.6	-3.2	-6.5	-8.4
Rémunération des salariés en % du PIB											
aux prix courants	60.6	59.8	60.2	60.3	60.4	61.1	61.5	61.2	60.7	60.3	60.5
Impôts directs en pourcentage du revenu disponible	12.5	12.6	12.3	12.2	12.3	12.4	12.5	12.7	12.5	12.9	13.0
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	5.4	4.6	3.7	3.3	4.6	6.2	5.8	5.8	5.7	6.8	7.9
Chômage en pourcentage de la population active	0.6	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4	0.8	1.0	0.8	0.7	0.7
<b>C. Autre indicateur</b>											
Balance des opérations courantes											
(en milliards de dollars des États-Unis)	4.0	4.4	2.4	-0.6	2.8	4.1	3.8	4.4	5.2	6.9	7.3

Source: OCDE, *Comptes nationaux*.

**Tableau A. Produit national brut**  
En millions de francs suisses, prix courants

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Consommation privée	95 280	100 720	108 040	115 685	122 060	127 340	133 610	140 555	144 925	150 060
Consommation publique <sup>1</sup>	19 770	20 800	21 980	23 880	25 935	27 770	28 925	30 880	32 325	33 150
Formation brute de capital fixe	32 490	34 585	40 500	44 560	45 300	47 500	49 800	54 200	58 995	64 370
Variation des stocks <sup>2</sup>	435	3 255	5 820	2 450	1 795	1 345	1 600	1 365	4 370	5 650
<b>Demande intérieure totale</b>	<b>147 975</b>	<b>159 360</b>	<b>176 340</b>	<b>186 575</b>	<b>195 090</b>	<b>203 935</b>	<b>213 935</b>	<b>227 000</b>	<b>240 615</b>	<b>253 230</b>
Exportations de biens et services	53 225	56 015	62 580	69 100	69 550	71 760	80 450	89 015	89 115	90 245
Importations de biens et services	49 525	56 830	68 590	70 920	68 660	71 850	81 155	88 065	86 380	88 345
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	<b>151 675</b>	<b>158 545</b>	<b>170 330</b>	<b>184 755</b>	<b>195 980</b>	<b>203 865</b>	<b>213 230</b>	<b>227 950</b>	<b>243 350</b>	<b>255 130</b>
Revenus de facteurs reçus de l'étranger	9 575	10 480	11 250	14 510	15 140	16 735	19 795	21 250	20 595	20 625
moins : Revenus de facteurs versés à l'étranger	3 755	3 835	4 235	5 290	5 950	6 650	6 965	7 845	9 020	9 485
<b>Produit national brut aux prix du marché</b>	<b>157 495</b>	<b>165 190</b>	<b>177 345</b>	<b>193 975</b>	<b>205 170</b>	<b>213 950</b>	<b>226 060</b>	<b>241 355</b>	<b>254 925</b>	<b>266 270</b>

1. Y compris les assurances sociales privées.

2. Y compris les divergences statistiques.

Source : Office fédéral de la statistique.

**Tableau B. Produit national brut**  
En millions de francs suisses, aux prix de 1970

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Consommation privée	62 240	63 030	64 690	64 975	64 965	65 955	67 010	67 990	69 880	71 250
Consommation publique <sup>1</sup>	11 570	11 695	11 805	12 100	12 215	12 680	12 830	13 250	13 770	14 085
Formation brute de capital fixe	23 645	24 850	27 315	27 970	27 225	28 385	29 570	31 245	33 910	36 495
Variation des stocks <sup>2</sup>	250	2 475	3 945	1 490	1 060	790	875	780	2 580	3 300
<b>Demande intérieure totale</b>	<b>97 705</b>	<b>102 050</b>	<b>107 755</b>	<b>106 535</b>	<b>105 465</b>	<b>107 850</b>	<b>110 285</b>	<b>113 265</b>	<b>120 140</b>	<b>125 130</b>
Exportations de biens et services	41 575	42 600	44 760	46 840	45 445	45 880	48 805	52 875	53 085	53 965
Importations de biens et services	43 555	46 540	49 890	49 260	47 970	50 095	53 640	56 375	60 370	63 645
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	<b>95 725</b>	<b>98 110</b>	<b>102 625</b>	<b>104 115</b>	<b>102 940</b>	<b>103 635</b>	<b>105 450</b>	<b>109 765</b>	<b>112 855</b>	<b>115 450</b>
Revenus de facteurs reçus de l'étranger	7 500	7 885	7 770	9 510	9 730	10 705	12 450	13 075	12 200	11 860
moins : Revenus de facteurs versés à l'étranger	2 930	2 915	3 030	3 590	3 890	4 370	4 481	5 140	6 285	6 640
<b>Produit national brut aux prix du marché</b>	<b>100 295</b>	<b>103 080</b>	<b>107 365</b>	<b>110 035</b>	<b>108 780</b>	<b>109 970</b>	<b>113 419</b>	<b>117 700</b>	<b>118 770</b>	<b>120 670</b>

1. Y compris les assurances sociales privées.

2. Y compris les divergences statistiques.

Source: Office fédéral de la statistique.

Tableau C. Prix de gros

1963 = 100

	1983	1984	1985	1986	1987	1987				1988			
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Total</b>	170.0	175.5	179.5	172.4	169.0	168.8	168.6	168.9	169.5	170.4	172.1	173.2	175.5
<i>Par genres de marchandises :</i>													
Produits agricoles	164.9	175.5	175.8	171.3	170.3	170.2	169.9	169.7	171.5	175.3	176.7	172.4	172.2
Produits alimentaires non transformés	163.8	175.1	175.2	169.8	168.4	168.1	167.8	168.1	169.8	173.8	175.1	170.9	171.1
Fourrages	178.8	179.2	183.0	189.0	193.1	194.7	195.8	189.0	192.9	193.2	195.0	190.9	186.0
Produits énergétiques et connexes	256.3	262.9	271.2	229.2	220.5	221.7	220.7	221.2	218.4	214.0	215.9	215.3	216.1
Produits alimentaires transformés, boissons et tabacs	181.4	186.9	190.7	191.3	191.6	191.7	191.6	191.2	191.9	192.0	192.9	193.7	193.8
Textiles	118.8	124.6	127.7	118.0	115.4	114.7	115.3	116.1	115.4	115.6	117.8	121.1	123.7
Bois et liège	165.8	164.5	166.7	169.7	169.3	169.8	169.4	169.4	168.6	169.0	169.5	169.7	169.6
Papier et ouvrages en papier	156.3	158.8	162.0	157.1	154.5	156.4	154.1	153.9	153.5	153.9	154.8	154.3	155.9
Peaux, cuirs, caoutchouc et ouvrages en matière plastique	147.3	153.7	157.1	154.6	153.2	152.8	152.2	153.0	154.7	156.8	158.1	159.2	159.7
Produits chimiques et connexes	140.8	144.3	150.5	146.4	136.6	136.7	136.4	136.4	136.9	136.9	135.3	137.9	143.0
Matériels de construction céramique et verre	222.4	223.8	229.6	235.2	237.5	237.2	237.8	237.3	237.8	243.0	245.6	245.6	245.7
Métaux et ouvrages en métal	178.5	184.0	189.0	181.7	175.9	173.9	174.4	176.4	179.0	181.0	187.5	193.8	201.7
<i>Selon la provenance des marchandises :</i>													
Marchandises du pays	171.6	176.7	180.3	178.0	176.7	176.3	176.3	176.6	177.5	178.6	179.8	180.7	182.9
Marchandises étrangères	165.9	172.5	177.5	158.9	150.4	150.7	150.0	150.5	150.3	150.7	153.6	155.2	157.8

Source : La Vie économique.

**Tableau D. Masse monétaire**  
En millions de francs, moyennes annuelles

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Base monétaire <sup>1</sup>	30 546	28 149	27 986	28 699	29 730	30 484	31 142	31 768	32 708	31 420
Masse monétaire M1	62 123	57 068	55 257	57 365	61 545	63 140	63 210	66 354	71 351	81 589
Masse monétaire M2	82 502	97 990	108 977	110 988	105 280	111 095	119 182	126 168	138 502	149 254
Masse monétaire M3	194 395	205 736	213 413	218 068	233 153	247 605	259 600	277 146	303 392	332 838

1. Moyenne des données journalières.

Source : Banque nationale suisse, *Bulletin mensuel*.

**Tableau E. Taux d'intérêt et marché des capitaux**  
En million de francs suisses et pourcentages

	1983	1984	1985	1986	1987	1987				1988				
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Taux d'intérêt (moyen)</b>														
Taux d'escompte officiel (fin de période)	4.00	4.00	4.00	4.00	2.50	3.50	3.50	3.50	2.50	2.50	3.00	3.50		
Dépôts à 3 mois auprès des grandes banques (Zurich)	3.31	3.77	4.36	3.63	3.22	3.19	3.25	3.25	3.19	1.66	1.79	3.16	3.69	
Rendement moyen des obligations de la Confédération	4.40	4.55	4.70	4.24	4.03	3.99	4.04	4.12	3.98	3.93	3.92	4.16	4.07	
Taux d'intérêt de dépôts d'épargne de banques cantonales	3.51	3.51	3.51	3.52	3.32	3.39	3.29	3.29	3.29	3.29	3.11	3.01	3.02	
<i>Pour mémoire :</i>														
Euro-dollar, dépôt à 3 mois	9.56	10.74	8.29	6.72	7.06	6.25	7.05	7.10	7.85	6.86	7.36	8.30	8.89	
Rendement des Euro-obligations (dollars)	12.24	12.85	11.12	9.02	8.98	8.23	8.68	9.11	9.90	9.08	9.10	9.31	9.40	
<b>Marché des capitaux</b>														
Emissions d'obligations étrangères	10 292	11 150	17 265	35 470	36 035	9 370	6 852	13 150	6 663	13 539	8 691	10 802	7 267	
Emissions d'obligations suisses	17 757	10 923	12 288	13 231	13 304	3 881	3 164	2 797	3 276	4 270	3 559	3 669	3 251	
Emission en souscription publique	14 874	9 423	11 206	11 054	11 727	3 549	2 991	2 332	2 855	3 976	3 233	3 378	3 239	
<i>dont :</i> Etat	4 710	2 973	2 981	2 047	2 108	769	442	167	730	1 126	105	54	672	
Intermédiaires financiers <sup>1</sup>	5 438	4 612	6 699	7 257	7 439	2 286	1 604	1 889	1 660	2 162	2 090	2 564	2 286	
Reste du secteur privé	4 726	1 838	1 526	1 751	2 179	495	944	275	465	688	1 039	760	282	
Emissions d'actions														
Emission en souscription publique	1 027	1 681	2 305	6 141	5 152	1 148	2 942	507	555	314	945	761	337	
Remboursements et conversions	13 794	8 689	7 613	10 406	16 354	2 593	3 623	4 673	5 465	4 891	4 578	5 451	5 020	

1. Y compris des sociétés holdings.

Source : Banque nationale suisse, *Bulletin mensuel*; OCDE, *Statistiques financières*.

**Tableau F. Commerce extérieur par régions**  
**En millions de dollars des États-Unis**

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	<b>Exportations, fob</b>									
Pays de l'OCDE	16 642.0	19 374.6	21 834.8	19 613.4	18 725.9	18 972.0	19 661.5	20 815.0	29 159.9	36 051.1
CEE	11 179.7	13 316.8	15 057.2	13 100.8	12 505.1	12 588.4	12 989.3	14 259.8	20 435.8	25 542.4
AELE	2 152.9	2 403.8	2 709.1	2 398.6	2 225.4	2 172.0	2 095.3	2 039.2	2 820.5	3 376.7
États-Unis	1 678.4	1 817.2	2 150.9	2 122.9	2 027.0	2 196.8	2 536.6	2 808.8	3 544.3	4 032.2
Autres pays	1 631.0	1 836.8	1 917.6	1 991.1	1 968.4	2 014.8	2 040.3	1 707.2	2 359.3	3 099.8
Pays non membres de l'OCDE	6 724.7	7 102.7	7 783.4	7 279.0	7 210.6	6 621.7	6 152.0	6 301.3	8 086.9	9 760.9
COMECON	1 097.3	1 097.9	1 092.0	883.2	830.4	804.4	786.7	879.4	1 149.0	1 538.5
OPEP	1 905.4	1 700.9	2 092.7	2 144.4	2 287.8	2 096.0	1 827.5	1 604.9	1 697.0	1 911.5
Autres	3 722.0	4 303.9	4 598.7	4 251.4	4 092.4	3 721.3	3 537.8	3 817.0	5 240.9	6 310.9
Total	23 366.6	26 477.3	29 618.3	26 892.4	25 936.4	25 593.6	25 813.6	27 116.3	37 246.9	45 812.0
	<b>Importations, caf</b>									
Pays de l'OCDE	20 712.5	25 566.7	31 227.1	26 328.8	24 593.0	25 172.5	25 431.1	26 736.7	37 083.4	45 914.5
CEE	16 084.7	20 286.8	24 385.7	20 083.8	18 947.6	19 078.0	19 767.6	21 523.6	29 837.6	36 821.8
AELE	1 706.9	2 102.5	2 515.8	2 153.4	1 946.3	1 925.9	1 953.8	1 966.3	2 796.7	3 607.0
États-Unis	1 776.1	1 836.0	2 458.2	2 288.4	2 054.5	2 387.4	1 949.4	1 791.2	2 212.1	2 719.9
Autres pays	1 144.8	1 341.4	1 867.4	1 803.2	1 644.6	1 781.2	1 760.3	1 455.6	2 237.0	2 765.9
Pays non membres de l'OCDE	2 945.2	3 740.8	5 109.0	4 265.8	4 003.7	3 918.4	3 944.8	3 701.3	3 781.7	5 121.5
COMECON	845.3	1 142.8	1 428.0	1 235.2	1 139.3	990.7	912.8	859.2	817.4	740.5
OPEP	542.5	804.5	1 296.2	1 113.7	982.9	1 009.7	959.0	973.9	614.9	724.2
Autres	1 557.4	1 793.5	2 384.8	1 916.9	1 881.5	1 918.0	2 073.0	1 868.2	2 349.4	3 656.8
Total	23 657.6	29 307.5	36 336.1	30 594.7	28 596.7	29 090.8	29 375.9	30 437.9	40 864.8	51 036.0

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, série A.*

Tableau G. Commerce extérieur par catégorie de produits

En millions de dollars des États-Unis

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	Exportations, fob									
0. Produits alimentaires et animaux vivants	633	682	771	742	747	729	687	731	982	1 154
1. Boissons et tabacs	218	195	163	141	141	151	155	138	188	228
2. Matières brutes non comestibles (à l'exclusion des carburants)	303	438	499	420	358	365	384	383	457	526
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	22	24	37	31	36	73	91	91	65	62
4. Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	17	21	20	17	16	15	18	18	17	19
5. Produits chimiques	4 804	5 354	5 680	5 505	5 440	5 539	5 503	5 879	8 137	9 976
6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	4 838	5 765	6 674	5 197	4 834	4 946	5 462	5 572	7 370	8 732
7. Machines et matériel de transport	7 604	8 419	9 465	8 602	8 453	8 045	7 725	8 546	12 249	15 045
8. Articles manufacturés divers	4 908	5 287	6 100	6 037	5 571	5 379	5 567	5 892	8 095	9 548
9. Articles et transactions non classés par catégorie de produits	185	206	62	25	21	30	39	35	36	72
Total	23 532	26 392	29 471	26 717	25 618	25 271	25 631	27 284	37 595	45 361
	Importations, caf									
0. Produits alimentaires et animaux vivants	1 965	2 031	2 324	2 169	2 042	1 962	1 912	1 949	2 536	2 960
1. Boissons et tabacs	370	415	455	464	442	382	360	392	531	651
2. Matières brutes non comestibles (à l'exclusion des carburants)	865	1 006	1 238	1 073	931	984	1 030	1 039	1 273	1 484
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	1 930	3 450	4 068	3 752	3 340	3 272	3 030	3 074	2 421	2 252
4. Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	66	74	77	57	57	50	59	64	66	56
5. Produits chimiques	2 421	3 156	3 648	3 226	3 208	3 315	3 397	3 665	4 798	5 721
6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	5 511	6 910	9 469	6 272	5 681	5 852	6 435	6 476	8 993	10 994
7. Machines et matériel de transport	6 483	7 203	8 669	7 878	7 525	7 670	7 274	7 974	12 225	15 975
8. Articles manufacturés divers	4 108	4 994	6 153	5 694	5 319	5 381	5 655	5 822	8 275	10 415
9. Articles et transactions non classés par catégorie de produits	73	71	50	17	33	28	168	179	80	50
Total	23 792	29 309	36 148	30 603	28 577	28 895	29 321	30 632	41 197	50 557

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, série B.*

Tableau H. **Balance des paiements**

En millions de dollars des États-Unis

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Exportations, fob	24 334	27 559	30 184	28 238	27 153	26 555	26 785	28 100	38 470	46 630
Importations, fob <sup>1</sup>	23 685	29 237	35 146	30 721	28 459	28 815	29 084	30 070	40 456	49 742
A. Balance commerciale	649	-1 678	-4 962	-2 483	-1 306	-2 260	-2 299	-1 970	-1 986	-3 112
Solde des services	4 696	5 152	5 551	6 287	6 377	7 020	7 503	7 812	9 943	11 861
dont : Revenus de l'investissement	4 078	4 962	5 322	6 005	5 987	6 163	6 710	6 753	8 499	10 330
Remises d'émigrants	-1 180	-1 371	-1 530	-1 313	-1 424	-1 355	-1 250	-1 299		
B. Balance des biens et services	5 345	3 474	589	3 804	5 071	4 760	5 204	5 842	7 957	8 749
Solde des transferts du secteur privé	-593	-659	-702	-885	-919	-886	-826	-841	-1 206	-1 545
Solde des transferts du secteur public	-340	-399	-440	-123	-99	-27	-9	34	116	46
C. Balance des opérations courantes	4 412	2 416	-553	2 796	4 053	3 847	4 370	5 035	6 866	7 250
D. Balance des transactions non monétaires (F - E) <sup>2</sup>	10 210	4 820	-600	3 360	-1 505	3 449	2 127	706	5 757	4 274
E. Mouvements de capitaux à court terme du secteur bancaire	-3 270	-6 960	-40	-4 538	2 904	-3 076	-629	465	-4 704	-1 144
Avoirs (accroissement = -)	-19 910	-24 350	-20 820	-23 191	1 256	-2 309	-849	-4 882	-10 167	-13 387
Engagements	16 640	17 390	20 780	18 653	1 648	-767	221	5 347	5 463	12 243
F. Balance des règlements officiels <sup>2</sup> (c - b - a) = (D + E)	6 940	-2 140	-640	-1 178	1 399	373	1 498	1 171	1 053	3 130
a) Opérations spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Opérations diverses du secteur public <sup>3</sup>	1 110	1 410	-140	-505	-115	-53	1 132	-1 456	-2 045	-2 284
c) Variations des réserves (accroissement = +)	8 050	-730	-780	-1 683	1 284	320	2 630	-285	-992	846
i) Or	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ii) Avoirs en devises <sup>4</sup>	8 120	-600	-830	-1 858	1 225	23	2 668	-126	-773	1 071
iii) Position de réserve au FMI	-70	-130	50	175	59	286	-35	-152	-215	-237
iv) Droits de tirage spéciaux	-	-	-	-	-	11	-3	-7	-4	12

1. Importations caf moins 5% représentant la valeur estimative du fret et de l'assurance.

2. Changement de définitions à partir de 1983.

3. Engagements et autres avoirs de la Banque centrale.

4. Y compris les Bonds Roosa détenus par la Confédération.

Source : Réponse de la Suisse au questionnaire de l'OCDE, documentation de la BRI et estimations du Secrétariat.

*STATISTIQUES DE BASE :*  
*COMPARAISONS INTERNATIONALES*

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence <sup>1</sup>	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie	
<b>Population</b>																												
Total	Milliers	1987	16 249	7 575	9 868	25 803	5 130	4 932	55 627	61 149	9 998	245	3 542	57 331	122 091	372	14 671	3 284	4 184	10 280	38 830	8 399	6 610	52 010	56 890	243 915	23 410	
Densité au km <sup>2</sup> de superficie terrestre	Nombre		2	90	324	3	119	15	102	246	76	2	50	190	328	143	432	12	13	112	77	19	160	67	232	26	90	
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%		1.4	0.0	0.0	1.0	0.1	0.4	0.4	0.0	0.7	1.0	0.8	0.3	0.7	0.3	0.6	0.5	0.3	0.5	0.7	0.2	0.5	2.2	0.1	1.0	0.8	
<b>Emploi</b>																												
Emploi civil net (ECN) <sup>2</sup>	Milliers	1987	7 079	3 297	3 645 (86)	11 954	2 630 (86)	2 414	20 988	25 456	3 601 (86)	117 (86)	1 068 (86)	20 584	59 110	164 (86)	5 135 (86)	1 517 (86)	2 090	4 156	11 370	4 337	3 219 (86)	15 632 (86)	24 987	112 440	..	
dont: Agriculture	% de l'ECN		5.8	8.6	2.9	4.9	5.9	10.4	7.1	5.2	28.5	10.3	15.7	10.5	8.3	3.7	4.9	10.5	6.7	21.9	16.1	4.2	6.5	55.7	2.4	3.0	..	
Industrie	% de l'ECN		26.6	37.7	29.7	25.3	28.2	31.2	30.8	40.5	28.1	36.8	28.7	32.6	33.8	32.9	25.5	28.9	27.0	35.8	32.0	30.2	37.7	18.1	29.8	27.1	..	
Services	% de l'ECN		67.6	53.7	67.4	69.8	65.9	58.4	62.1	54.3	43.4	53.0	55.5	56.8	57.9	63.4	69.6	60.6	66.3	42.3	51.8	65.6	55.8	26.2	67.8	69.9	..	
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>																												
Aux prix et aux taux de change courants	Milliards de \$ÉU	1987	193.7	117.2	138.9	410.9	101.3	89.5	879.9	1 117.8	47.2	5.3	29.4	758.1	2 376.5	6.0	213.2	35.1	82.7	36.7	289.2	158.5	171.1	67.4	669.8	4 472.9	61.7 (86)	
Par habitant	\$ÉU		11 919	15 470	14 071	16 019	19 750	18 151	15 818	18 880	4 719	21 813	8 297	13 224	19 465	16 138	14 530	10 620	19 756	3 761	7 449	18 876	25 848	1 296	11 765	18 338	2 652 (86)	
Aux prix courants <sup>3</sup>	Milliards \$ÉU	1987	204.9	88.4	116.5	441.5	68.4	63.3	712.2	814.7	63.6	3.8	26.7	702.5	1 609.4	5.5	179.7	35.3	64.5	61.4	337.1	115.7	104.9	220.9	702.5	4 472.9	..	
Par habitant	\$ÉU		12 612	11 664	11 802	17 211	13 329	12 838	12 803	13 323	6 363	15 508	7 541	12 254	13 182	14 705	12 252	10 680	15 405	6 297	8 681	13 771	158.42	4 247	12 340	18 338	..	
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1987	3.7	1.8	1.5	4.2	2.7	3.2	1.6	2.1	1.4	3.1	1.8	2.6	3.9	4.0	2.1	2.1	4.1	2.1	2.9	2.4	2.3	6.0	3.2	4.3	..	
<b>Formation brute de capital fixe (FBCF)</b>	% du PIB	1987	23.8	22.6	16.3	21.0	18.8	23.5	19.4	19.4	17.4	18.8	17.4	19.9	28.9	22.6	20.3	21.2	28.0	25.3	20.7	19.0	25.2	24.5	17.3	17.3	21.6 (86)	
dont: Machines et autres équipements	% du PIB		11.5 (86)	9.7	7.0 (86)	6.9 (86)	7.8	9.7	8.3	8.4	7.1	6.5	10.0	9.4 (86)	10.5 (86)	9.0 (82)	10.0	13.1 (85)	7.9 (86)	14.7 (81)	6.4 (86)	8.5 (86)	8.8	8.6 (84)	8.1 (86)	7.6	..	
Construction de logements	% du PIB		4.7 (86)	4.6 (86)	3.4	6.4 (86)	4.4	5.5	5.2	5.2	4.6	3.5	4.6 (86)	5.2	5.0 (86)	4.7 (82)	5.2	4.6 (85)	5.0 (86)	6.4 (81)	4.0 (86)	3.8 (86)	16.4 (9)	2.7 (84)	3.7 (86)	5.0	..	
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1987	1.7	2.3	2.0	4.8	6.5	1.9	0.6	1.8	-2.2	1.8	-3.7	2.8	5.3	0.8	4.8	2.0	4.1	-0.7	3.8	3.6	6.0	7.3	4.7	7.0	..	
<b>Taux d'épargne brute<sup>4</sup></b>	% du PIB	1987	20.3	24.1	17.6	18.8	15.5	22.5	19.6	23.9	14.7	15.2	18.6	20.9	32.3	56.5	21.8	20.3	23.4	27.5	21.9	18.0	31.7	24.1	17.2	14.7	..	
<b>Ensemble des administrations publiques</b>																												
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1987	18.2	19.0	16.3	19.5	25.4	20.7	19.1	19.8	19.5	17.7	18.0	16.7	9.6	16.7	16.1	17.6	20.9	14.4	14.4	26.7	12.8	9.1	20.9	18.6	14.3 (86)	
Emplois courants <sup>5</sup>	% du PIB	1987	35.0 (86)	46.6 (86)	51.6 (86)	43.3 (86)	53.4 (86)	38.2	48.4	43.0 (86)	42.9 (86)	27.3 (86)	49.2 (84)	45.2	27.4 (86)	45.3 (84)	54.0 (86)	..	47.8 (86)	37.6 (81)	36.1 (86)	60.0 (86)	30.1	..	42.9 (86)	35.5 (86)	..	
Ressources courantes	% du PIB	1987	34.7 (86)	47.9 (86)	45.0 (86)	39.4 (86)	58.0 (86)	39.6	49.4	44.9 (86)	36.6 (86)	32.1 (86)	43.3 (84)	39.3	31.3 (86)	54.1 (84)	52.8 (86)	..	56.5 (86)	33.3 (81)	35.0 (86)	61.6 (86)	34.5	..	41.6 (86)	31.2 (86)	..	
<b>Apports nets d'aide publique au développement</b>	% du PIB	1987	0.33	0.17	0.49	0.47	0.88	0.50	0.74	0.39	..	0.05	0.20	0.35	0.31	0.10	0.98	0.26	1.09	0.08	0.06	0.88	0.31	..	0.28	0.20	..	
<b>Indicateurs du niveau de vie</b>																												
Consommation privée par habitant <sup>3</sup>	\$ÉU	1987	7 389	6 535	7 593	10 059	7 236	6 966	7 796	7 374	4 273	9 930*	4 378	7 543	7 623	8 694	7 461	6 236	8 155	4 167	5 521	7 273	9 349*	2 844	7 731	12 232	1 335 (86)*	
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	306 (81)	335 (84)	421 (82)	293	329 (86)	369 (86)	441 (86)	127	431	206 (83)	355 (84)	221 (83)	439 (87)	341	455	382 (86)	135 (82)	252 (86)	377	402	18 (82)	312 (83)	473 (84)	121 (83)	
Postes de téléphones pour 1 000 habitants	Nombre	1985	540 (83)	460 (83)	414 (83)	664 (83)	783	615	614	641 (86)	373	525 (83)	235 (83)	448 (84)	535 (83)	425 (86)	410 (86)	646	622 (84)	166 (83)	381 (86)	890 (83)	1 334	55 (83)	521 (84)	650 (84)	122 (83)	
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	300 (81)	303 (84)	471 (80)	392	370 (86)	394 (86)	377 (86)	158 (80)	303	181 (80)	244 (84)	250 (80)	336 (83)	317 (86)	291	346 (86)	140 (80)	256 (82)	390	337	76 (79)	336 (84)	621 (80)	175 (83)	
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	1.7 (82)	2.8 (84)	1.8 (82)	2.5 (84)	2.3 (86)	2.2 (86)	2.5 (84)	2.8 (83)	2.4 (84)	1.3 (82)	3.6 (82)	1.3 (82)	1.9 (86)	2.2 (84)	2.4	2.2	1.8 (82)	3.4 (86)	2.5	1.4 (84)	1.5 (83)	0.5 (83)	2.0 (85)	1.6 (82)	
Mortalité infantile	Nombre	1985	9.2 (84)	11.0	9.4	9.1 (83)	7.9	5.8 (86)	7.0 (86)	9.1	14.1	5.7	8.9	10.9	5.9 (84)	9.0	9.6 (86)	10.8	8.5 (86)	17.8	7.0 (84)	6.8	6.9	..	9.4	10.4 (86)	31.7 (83)	
<b>Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)</b>																												
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1987	5.7	4.9	3.4	3.6	6.1	8.5	6.4	3.6	17.4	..	8.8	10.5	2.6	..	2.3	7.4	10.2	17.9	10.3	7.6	..	..	8.5	3.1	..	
Prix à la consommation	%	1987	7.0	3.0	3.5	4.2	4.7	5.0	4.7	1.1	19.3	25.7	5.2	7.6	1.1	2.2	1.3	12.6	7.0	17.2	8.5	5.9	2.1	41.6	4.7	3.3	56.3	
<b>Commerce extérieur</b>																												
Exportations de marchandises, fob*	Millions de \$ÉU	1987	26 484	27 084	82 824 <sup>7</sup>	94 320	25 632	19 404	147 936	293 424	6 516	1 368	15 948	116 004	230 220	.. <sup>8</sup>	92 592	7 164	21 804	9 144	33 972	44 388	45 312	10 344	130 632	254 124	11 425	
en pourcentage du PIB	%		13.6	23.0	59.8	22.8	25.3	22.1	16.8	26.2	13.9	25.8	54.8	15.4	9.7	..	43.1	20.1	26.2	25.3	11.8	27.9	26.6	15.7	19.7	5.7	16.3	
accroissement annuel sur 5 ans	%		4.4	11.6	9.6	6.5	11.1	8.2	9.0	10.7	8.7	13.7	14.6	9.6	12.1	..	6.9	3.4	4.4	17.0	10.6	10.6	11.8	12.1	7.7	3.7	2.2	
Importations de marchandises, caf*	Millions \$ÉU	1987	26 964	32 580	82 992 <sup>7</sup>	87 528	25 452	18 828	153 204	227 916	13 116	1 584	13 620	124 596	150 300	..	91 068	7 224	22 428	13 248	48 816	40 596	50 424	14 460	153 768	424 440	12 603	
en pourcentage du PIB	%		13.9	27.7	59.9	21.1	25.1	21.4	17.4	20.4	27.9	29.9	46.8	16.6	6.3	..	42.4	20.2	27.0	36.7	17.0	25.5	29.6	21.9	23.2	9.6	18.5	
accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		2.8	10.8	7.4	9.7	8.8	7.0	6.7	6.5	5.6	10.8	5.9	7.7	2.8	..	7.2	4.6	7.8	6.9	9.1	8.0	12.0	9.7	9.1	11.7	-3.1	
<b>Réserves officielles totales<sup>6</sup></b>	Millions de DTS	1987	6 441	6 049	7 958 <sup>7</sup>	5 778	7 153	4 592	26 161	58 846	2 007	221	3 393	23 631	57 925	..	12 818	2 298	10 105	3 047	22 035	5 974	22 283	1 254	30 070	33 657	557	
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio		3.4	2.6	1.4	0.9	4.0	3.5	2.4	3.7	2.2	2.0	3.5	2.7	5.5	..	2.0	4.5										

## OFFRES D'EMPLOI

### *Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE*

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques ; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres ;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales ;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques élaborées par le Département et des statistiques, sont publiés – dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Etudes économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série « Documents de travail » du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 90 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

### **Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques**

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Etre capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une Organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

### **Informations générales**

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 223 584 ou FF 275 880 pour les administrateurs (économistes), et de FF 320 820 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Assistant exécutif**  
**Département des affaires économiques et statistiques**  
**OCDE**  
**2, rue André-Pascal**  
**75775 PARIS CEDEX 16**  
**France**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence « ECOU » à l'adresse suivante :

**Chef du Personnel**  
**OCDE**  
**2, rue André-Pascal**  
**75775 PARIS CEDEX 16**  
**France**

## WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS OÙ OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,  
Florida 165, 4° Piso,  
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires  
Tel. 33.1787.2391 y 30.7122

### AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.  
11-13 Station Street (P.O. Box 163)  
Mitcham, Vic. 3132 Tel. (03) 873 4411

### AUSTRIA - AUTRICHE

OECD Publications and Information Centre,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228) 21.60.45  
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1 Tel. 52.22.35

### BELGIUM - BELGIQUE

Jean de Lannoy,  
Avenue du Roi 202  
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69

### CANADA

Renouf Publishing Company Ltd  
1294 Algoma Road, Ottawa, Ont. K1B 3W8  
Tel: (613) 741-4333

### Stores:

61 rue Sparks St., Ottawa, Ont. K1P 5R1  
Tel: (613) 238-8985  
211 rue Yonge St., Toronto, Ont. M5B 1M4  
Tel: (416) 363-3171

Federal Publications Inc.,  
301-303 King St. W.,  
Toronto, Ont. M5V 1J5 Tel. (416)581-1552  
Les Editions la Liberté inc.,  
3020 Chemin Sainte-Foy,  
Sainte-Foy, P.Q. G1X 3V6 Tel. (418)658-3763

### DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service  
35. Nørre Segade, DK-1370 København K  
Tel. +45.1.12.85.70

### FINLAND - FINLANDE

Akateminen Kirjakauppa,  
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10 Tel. 0.12141

### FRANCE

OCDE/OECD  
Mail Orders/Commandes par correspondance :  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16 Tel. (1) 45.24.82.00  
Bookshop/Librairie : 33, rue Octave-Feuillet  
75016 Paris

Tel. (1) 45.24.81.67 or/ou (1) 45.24.81.81  
Librairie de l'Université,  
12a, rue Nazareth,  
13602 Aix-en-Provence Tel. 42.26.18.08

### GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn Tel. (0228) 21.60.45

### GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann,  
28, rue du Stade, 105 64 Athens Tel. 322.21.60

### HONG KONG

Government Information Services,  
Publications (Sales) Office,  
Information Services Department  
No. 1, Battery Path, Central

### ICELAND - ISLANDE

Snebjörn Jónsson & Co., h.f.,  
Hafnarstræti 4 & 9,  
P.O.B. 1131 - Reykjavik  
Tel. 13133/14281/11936

### INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.,  
Scindia House, New Delhi 110001  
Tel. 331.5896/5308  
17 Park St., Calcutta 700016 Tel. 240832

### INDONESIA - INDONÉSIE

Pdii-Lipi, P.O. Box 3065/JKT.Jakarta  
Tel. 583467

### IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers,  
12 North Frederick Street, Dublin 1  
Tel. 744835-749677

### ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,  
Via Benedetto Fortini 120/10,  
Casella Post. 552  
50125 Firenze Tel. 055/645415  
Via Bartolini 29, 20155 Milano Tel. 365083  
La diffusion delle pubblicazioni OCSE viene  
assicurata dalle principali librerie ed anche da :  
Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma  
Tel. 6794628  
Libreria Hapli,  
Via Heppli 5, 20121 Milano Tel. 865446  
Libreria Scientifica  
Dott. Lucio de Biasio "Aciou"  
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tel. 807679

### JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Centre,  
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,  
Minato-ku, Tokyo 107 Tel. 586.2016

### KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.  
P.O.Box: Kwang Hwa Moon 1658,  
Seoul Tel. (REP) 730.78.91

### LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,  
Edison Building, Bliss St.,  
P.O.B. 5641, Beirut Tel. 354429-344425

### MALAYSIA/SINGAPORE -

MALAISIE/SINGAPOUR  
University of Malaya Co-operative Bookshop  
Ltd.,  
7 Lrg 51A/227A, Petaling Jaya  
Malaysia Tel. 7565000/7565425  
Information Publications Pte Ltd  
Pei-Fu Industrial Building,  
24 New Industrial Road No. 02-06  
Singapore 1953 Tel. 2831786, 2831798

### NETHERLANDS - PAYS-BAS

SDU Uitgeverij  
Christoffel Plantijnstraat 2  
Postbus 20014  
2500 EA's-Gravenhage Tel. 070-789911  
Voor bestellingen: Tel. 070-789880

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:  
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rulland Street,  
Mail Orders, 85 Beach Road  
Private Bag C.P.O.  
Hamilton: Retail: Ward Street,  
Mail Orders, P.O. Box 857  
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head  
Office)  
Cubacade World Trade Centre,  
Mail Orders, Private Bag  
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,  
Mail Orders, Private Bag  
Dunedin: Retail, Princes Street,  
Mail Orders, P.O. Box 1104

### NORWAY - NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC,  
Bertrand Narvesens vei 2,  
P.O.B. 6125 Etterstad, 0602 Oslo 6  
Tel. (02) 67.83.10, (02) 68.40.20

### PAKISTAN

Mirza Book Agency  
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3 Tel. 66839

### PHILIPPINES

I.J. Sagun Enterprises, Inc.  
P.O. Box 4322 CPO Manila  
Tel. 695-1946, 922-9495

### PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70-74,  
1117 Lisboa Codex Tel. 360582/3

### SINGAPORE/MALAYSIA -

SINGAPOUR/MALAISIE  
See "Malaysia/Singapor". Voir  
-Malaisie/Singapor-

### SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.,  
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid-28001  
Tel. 431.33.99  
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,  
Barcelona 7 Tel. 317.53.08/317.53.58

### SWEDEN - SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,  
Box 16356, S 103 27 STH,  
Regeringsgatan 12,  
DS Stockholm Tel. (08) 23.89.00  
Subscription Agency/Abonnements:  
Wennergren-Williams AB,  
Box 30004, S104 25 Stockholm Tel. (08)54.12.00

### SWITZERLAND - SUISSE

OECD Publications and Information Centre,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228) 21.60.45  
Librairie Payot,  
6 rue Grenus, 1211 Genève 11  
Tel. (022) 31.89.50

### Maditec S.A.

Ch. des Palettes 4  
1020 - Renens/Lausanne Tel. (021) 635.08.65  
United Nations Bookshop/Librairie des Nations-  
Unies  
Palais des Nations, 1211 - Geneva 10  
Tel. 022-34-60-11 (ext. 48 72)

### TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.  
9th Floor, No. 118, Sec.2, Chung Hsiao E. Road  
Taipei Tel. 391.7396/391.7397

### THAILAND - THAÏLANDE

Sukstit Siam Co., Ltd., 1715 Rama IV Rd.,  
Samsay Bangkok 5 Tel. 2511630

### INDEX Book Promotion & Service Ltd.

59/6 Soi Lang Suan, Ploenchit Road  
Patjumbawan, Bangkok 10500  
Tel. 250-1919, 252-1066

### TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayınları İş-Türk Ltd. Sti.  
Atatürk Bulvarı No: 191/Kat. 2  
Kavaklıdere/Ankara Tel. 25.07.60  
Dolmabahçe Cad. No: 29  
Besiktas/Istanbul Tel. 160.71.88

### UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,  
Postal orders only: (01)873-8483  
P.O.B. 276, London SW8 5DT  
Telephone orders: (01) 873-9090, or

Personal callers:  
49 High Holborn, London WC1V 6HB  
Branches at: Belfast, Birmingham,  
Bristol, Edinburgh, Manchester

### UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre,  
2001 L Street, N.W., Suite 700,  
Washington, D.C. 20036 - 4095  
Tel. (202) 785.6323

### VENEZUELA

Libreria del Este,  
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,  
Edificio Galipan, Caracas 106  
Tel. 951.17.05/951.23.07/951.12.97

### YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,  
P.O.B. 36, Beograd Tel. 621.992

Orders and inquiries from countries where  
Distributors have not yet been appointed should be  
sent to:  
OECD, Publications Service, 2, rue André-Pascal,  
75775 PARIS CEDEX 16.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a  
pas encore désigné de distributeur doivent être  
adressées à :  
OCDE, Service des Publications, 2, rue André-  
Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16

N° 44752

(10 89 26 2) ISBN 92-64-23219-2  
ISSN 0304-3363

•

*IMPRIMÉ EN FRANCE*

# ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

ALLEMAGNE, *JUILLET 1988*  
AUSTRALIE, *JUILLET 1988*  
AUTRICHE, *FÉVRIER 1989*  
BELGIQUE LUXEMBOURG, *FÉVRIER 1988*  
CANADA, *SEPTEMBRE 1988*  
DANEMARK, *AOÛT 1988*  
ESPAGNE, *MAI 1989*  
ÉTATS-UNIS, *MAI 1988*  
FINLANDE, *AVRIL 1988*  
FRANCE, *FÉVRIER 1989*  
GRÈCE, *JUILLET 1987*  
IRLANDE, *DÉCEMBRE 1987*  
ISLANDE, *OCTOBRE 1988*  
ITALIE, *JANVIER 1989*  
JAPON, *JUILLET 1988*  
NORVÈGE, *JANVIER 1989*  
NOUVELLE-ZÉLANDE, *AVRIL 1989*  
PAYS-BAS, *MAI 1989*  
PORTUGAL, *AVRIL 1988*  
ROYAUME-UNI, *JUILLET 1988*  
SUÈDE, *AVRIL 1989*  
SUISSE, *MAI 1989*  
TURQUIE, *AOÛT 1988*  
YUGOSLAVIE, *JUILLET 1988*